



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 30 août 2017**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 21 juin 2017, à 8 h 30

10.003 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 28 juin 2017, à 8 h 30

10.004 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 5 juillet 2017, à 8 h 30

10.005 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 2 août 2017, à 8 h 30

10.006 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 9 août 2017, à 8 h 30

10.007 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 16 août 2017, à 8 h 30

12 – Orientation

12.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

12.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

20 – Affaires contractuelles

20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de la diversité sociale et des sports , Direction des sports - 1171543001

Autoriser la prolongation d'un an du contrat octroyé à l'entreprise 178001 Canada inc./ Groupe Nicky pour la fourniture de services de déneigement pour le Complexe sportif Claude-Robillard, l'aréna Michel-Normandin, le Stade de soccer de Montréal et le Taz pour une somme de 108 996,30 \$, taxes incluses et du contrat aux Entreprises Daniel Robert inc. pour la fourniture de services de déneigement à l'aréna Maurice-Richard pour une somme 15 959,68 \$ taxes incluses, pour la période se terminant le 30 avril 2018

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'Espace pour la vie , Biodôme - 1175034006

Accorder un contrat à Exterminapro Inc. pour la fourniture d'un service d'extermination au Biodôme de Montréal pour une période de 48 mois - Dépense totale de 150 111,36 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16057 (2 soumissionnaires)

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service du matériel roulant et des ateliers - 1176859008

Accorder un contrat à Globocam Montréal Inc. pour la fourniture de deux camions avec système de levage à crochet de conteneurs et de plates-formes, pour une somme maximale de 587 361,29 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16026 (3 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'approvisionnement - 1171541001

Conclure avec UAP inc. quatre ententes-cadre d'une durée de quarante-huit mois pour la fourniture de pièces électriques et électroniques pour l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville - Appel d'offres public 16-15251 (6 soumissionnaires) (Montant total estimé : 1 569 012,47 \$, taxes incluses)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'environnement - 1174730002

Autoriser l'option de prolongation de 12 mois prévue au contrat de fourniture et transport de conteneurs de matières résiduelles de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve au montant de 44 789,48 \$ taxes incluses octroyé à Transport Mélimax Inc. majorant ainsi le montant total du contrat de 113 673,48 \$ à 158 462,96 \$

20.006 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.007 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de police de Montréal, Direction des opérations - 1172748004

Accorder un contrat à Gestion des communications DATA Corp., pour la fourniture de constats d'infraction sur papier standard pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de soixante mois - Somme maximale de 403 604,86 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15929 (1 soumissionnaire)

20.008 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.009 Contrat de construction

CE Service de l'eau, Direction de l'épuration des eaux usées - 1177526028

Accorder un contrat à E2R inc., pour les travaux d'agrandissement du stationnement ouest de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 491 133,06 \$, taxes incluses - Appel d'offres public SP17021-168248-C (4 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.010 Entente

CE Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique - 1173815002

Approuver une convention de donation d'une collection de ressources documentaires en biologie végétale, de notices biographiques et d'étagères de l'Université de Montréal à la Ville, pour la bibliothèque du Jardin botanique de Montréal. Approuver une entente de service entre la Ville et l'Université pour faciliter l'accès aux collections des bibliothèques de l'Université et du jardin botanique à leurs usagers respectifs

20.011 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.012 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1173220004

Accorder un soutien financier de 40 000 \$ à Parole d'excluEs pour le projet « Mobilisation citoyenne par le logement communautaire », pour l'année 2017, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

20.013 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal , Direction aménagement des parcs et espaces publics - 1171698005

(AJOUT) Accorder un contrat à Pépinière Jardin 2000 inc. pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage de 259 arbres pour une période de trois ans (2017-2019) - Montant total de 299 142,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16155 (4 soumissionnaires)

20.014 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.015 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.016 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Directive / Procédure / Calendrier

CE Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1173843004

Fixer les dates limites pour la transmission au Service des finances par les arrondissements au 24 novembre 2017 pour leur Budget de fonctionnement 2018 et au 1er décembre 2017 pour leur Programme triennal d'immobilisations 2018-2020

30.002 Budget - Autorisation de dépense

CM Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques - 1171035010

Autoriser une dépense de 637 668,53 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection d'enveloppe et divers travaux au centre Gabrielle-et-Marcel-Lapalme, situé au 5350, rue Lafond dans l'arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie

30.003 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Office de consultation publique de Montréal - 1171079009

Permettre à l'OCPM de recevoir des montants totalisant 41 318 \$ pour couvrir certains frais de la Conférence de l'Observatoire international de la démocratie participative, tenue à Montréal du 16 au 19 juin 2017

30.004 Budget - Virement / Annulation de crédits

CM Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1173304002

Autoriser un virement budgétaire de 32 000 \$, soit une somme de 4 000 \$, en provenance des huit arrondissements participants au contrat de service de gestion des réservations des terrains à l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour l'année 2017

30.005 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une réponse du comité exécutif à un avis d'un Conseil consultatif. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

40 – Réglementation

40.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

40.002 Règlement - Avis de motion

CM Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité - 1176914001

Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Forsyth entre les 17e et 18e Avenues, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains »

60 – Information

60.001 Dépôt

CE Service du greffe - 1173599003

Déposer la réponse du greffier sur l'irrecevabilité d'un projet de pétition présenté en vertu de l'annexe B de la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative (Contenants en polystyrène)

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	21
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	6
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	9

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 21 juin 2017 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE17 1090

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 21 juin 2017, en y retirant les articles 30.002 et 30.006 et en y ajoutant l'article 50.003.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE17 1091

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Enertak inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de deux échangeurs thermiques pour le système de géothermie du Biodôme, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 182 752,76 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16080 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1176365003

CE17 1092

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 16 372,44 \$, taxes incluses, et un budget additionnel pour les contingences de 2 023,56 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels liés au projet de construction du nouveau chemin d'accès à l'usine Siemens;
- 2- d'approuver un projet d'avenant no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville et Beaudoin Hurens inc. (CE15 0737), majorant ainsi le montant total du contrat de 62 661,38 \$ à 79 033,82 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1175277001

CE17 1093

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 26 554,10 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels liés aux conditions du site pour la construction du Centre de services animaliers municipal (CSAM), dans le cadre du contrat accordé à Consultants Legico-CHP inc. (CE15 0206) majorant ainsi le montant total du contrat de 84 733,99 \$ à 111 288,09 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville et Consultants Legico-CHP inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1165110003

CE17 1094

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 195 975,70 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en développement durable (accompagnateur LEED, modélisateur énergétique et agent de mise en service améliorée) dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, situé au 275 Notre-Dame Est, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel CIMA+ S.E.N.C., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 186 643,52 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15473 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1177619002

CE17 1095

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 50 000 \$, taxes incluses, pour parfaire le paiement des honoraires professionnels de monsieur Donald Ouellette, comptable pour la firme Nexia Friedman afin de procéder à une étude comptable, à la production d'un rapport d'expertise, témoigner pour défendre les intérêts de la Ville de Montréal, assister au procès prévu du 11 au 29 septembre 2017, majorant ainsi le montant total de ses honoraires de 95 000 \$ à 145 000 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1176413004

CE17 1096

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet de convention de sous-location par lequel la Ville sous-loue au Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence, à des fins de bureaux, des espaces d'une superficie de 321,08 mètres carrés, au 6^e étage de l'immeuble situé au 800, boulevard De Maisonneuve Est, pour une période de 3 ans et 3 mois, soit du 1^{er} janvier 2016 au 31 mars 2019, pour un loyer total de 312 799,39 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de sous-location;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1175840002

CE17 1097

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 128 360 \$ aux quatre organismes ci-après désignés, pour l'année 2017, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets dans le cadre du Plan d'action municipal en accessibilité universelle;

Organisme	Nombre de projets en accessibilité universelle	Soutien financier 2017
AlterGo	Quatre	40 500 \$
Ex Aequo	Trois	13 860 \$
DéPhy Montréal	Trois	39 000 \$
Société Logique Inc.	Trois	35 000 \$

- 2- d'approuver les quatre projets de convention entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1177392002

CE17 1098

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 100 000 \$, aux trois organismes ci-après désignés, pour l'année 2017, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013 - 2018) - Volet famille;

Organisme	Projet	Soutien 2017
L'Hirondelle, services d'accueil et d'intégration des immigrants	« Agir pour l'inclusion sociale des familles immigrantes »	37 700 \$
Fondation de la Visite	« La fierté des familles dans leur quartier et un quartier fier de ses familles - XIII »	48 083 \$
Mères avec pouvoir (MAP) Montréal	« Intervention en milieu ouvert (IMO) »	14 217 \$

- 2- d'approuver les trois projets de convention entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versements de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1177497003

CE17 1099

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier, non récurrent, pour l'année 2017, à même le budget de fonctionnement, totalisant la somme de 52 400 \$, soit un montant de 24 700 \$ à la Bibliothèque et centre d'informatique Atwater et un montant de 27 700 \$ à Direction chrétienne (Innovation Jeunes);
- 2- d'approuver les deux projets de convention entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser le directeur de la Direction des bibliothèques, du Service de la culture, à signer lesdites conventions pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1176936003

CE17 1100

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 201 120 \$, aux huit organismes ci-après, pour le montant et le projet liés à l'accueil et l'intégration des réfugiés syriens indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du budget de fonctionnement du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal;

Organisme	Projet	Montant
Centre social d'aide aux immigrants Inc.	Intervenante communautaire scolaire interculturelle (ICSI)	26 000 \$
Services de soutien à la famille Hay Doum	Bâtir une communauté	43 000 \$
Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes Inc.	Accueil et intégration des réfugiés parrainés à Montréal	38 120 \$
Maison CACI	Pour une intégration éducative et sociale réussie des jeunes Syriens	38 000 \$
Carrefour de Ressources en Interculturel	Accueil et l'intégration des réfugiés syriens	10 000 \$
CARI St-Laurent	Réfugiés syriens en mouvement	27 000 \$
Camp Cosmos	Camp Cosmos pour le vivre ensemble	14 000 \$
Organisation Radio-DoDo	L'émission Radio-DoDo	5 000 \$

- 2- d'approuver les huit projets de convention entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1175970004

CE17 1101

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 249 807 \$ aux neuf organismes ci-après désignés, pour l'année 2017, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la Mesure d'aide financière de la lutte à l'itinérance 2017;
- 2- d'approuver les neuf projets de convention entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement des soutiens financiers;

Organisme	Projet	Soutien 2017
Mission Old Brewery	Santé urbaine	50 000 \$
Clinique Droits Devant	Déjudiciarisation et autres formes de réinsertion : une stratégie globale et concertée	40 518 \$
Plein Milieu	Le travail de rue en soutien aux personnes d'origine autochtone	39 289 \$
Groupe Information Travail (GIT) inc.	Brigade plateau net 2017	25 000 \$
Dîners St-Louis	Job 18-30	25 000 \$
Dopamine	DopAccès	20 000 \$
Travail de rue / Action communautaire	Le travail de rue dans le Sud-Ouest comme alternative à l'itinérance	20 000 \$
La Dauphinelle	Familles immigrantes en difficulté, répondre à leur besoin	15 000 \$
La Cafétéria communautaire Multi Caf	Itinérance et insécurité résidentielle à Côte-des-Neiges	15 000 \$

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1176794001

CE17 1102

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 22 250 \$ à l'Association des commerçants avenue Laurier Ouest afin de mandater des professionnels pour l'aménagement des vitrines de commerces dans le cadre du PR@M - Artère en chantier;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1176352008

CE17 1103

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 80 000 \$ à l'Association internationale des maires francophones (AIMF) afin de les soutenir dans l'organisation de leur assemblée générale qui se tiendra à Montréal du 19 au 22 juin 2017;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser la réception d'une subvention de 7 000 \$ provenant de Tourisme Montréal à la Ville de Montréal afin de financer une partie de la contribution à l'AIMF;
- 4- d'autoriser une augmentation équivalente de 7 000 \$ aux budgets respectifs des revenus et des dépenses au Bureau des relations internationales;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1177412001

CE17 1104

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD) à signer les trois ententes modifiées et mises à jour relativement à la tenue du Grand Prix du Canada permettant le maintien du Grand Prix de Formule 1 à Montréal, pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2029, en plus de cautionner les obligations de la SPJD découlant de ces ententes. Les ententes sont : la convention de bail entre SPJD et Groupe de course Octane inc./*Octane Racing Group inc.*, l'entente de financement entre SPJD et *Formula One World Championship Limited* ainsi que le protocole d'entente amendé entre SPJD et le gouvernement du Québec, L'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, et l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal inc. (les bailleurs de fonds).

Adopté à l'unanimité.

30.001 1172837006

CE17 1105

Il est

RÉSOLU :

de donner un accord de principe à la mise en oeuvre du PR@M - Artère en chantier dans le secteur de la rue Saint-Hubert, entre les rues Bellechasse et Jean-Talon Est.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1171179003

CE17 1106

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la Société d'habitation et de développement de Montréal à vendre le lot 6 033 197 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal au Centre de la petite enfance Bilbo inc.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1177216001

CE17 1107

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal au Conseil du patronat du Québec pour l'année 2017-2018 et le paiement de la cotisation annuelle au montant de 22 995 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1174784006

CE17 1108

Vu la résolution CA17 08 0406 du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent en date du 6 juin 2017;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un ajustement de la dotation budgétaire des revenus et des dépenses, pour l'année 2017, au montant de 312 300 \$ pour l'exploitation du complexe sportif nouvellement construit, dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1171700006

CE17 1109

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la réception du versement de 6 000 \$ provenant de Montréal en histoire dans le cadre des projets *Cité mémoire* et des circuits de l'application mobile;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant et autoriser le Service de la culture à affecter ce montant pour la réalisation du projet *Cité mémoire*, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1173673003

CE17 1110

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser un virement budgétaire de 514 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers la Direction des poursuites pénales et criminelles du Service des affaires juridiques afin de permettre la création et le comblement de 4 postes permanents de procureur, 1 poste permanent de technicien juridique, 1 poste permanent de secrétaire juridique et 1 poste permanent d'agent de bureau;
- 2- d'autoriser un ajustement à la base budgétaire d'un montant de 880 735 \$ par année pour 2018 et les années subséquentes;
- 3- d'imputer la dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1177347001

CE17 1111

Il est

RÉSOLU :

- 1- de retenir les services professionnels de Bélanger Sauvé s.e.n.c.r.l. afin de représenter la Ville dans l'arbitrage de différend entre elle et le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP 301) en application de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* et réserver à cette fin la somme de 110 000 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1170044003

CE17 1112

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 6275 adopté le 15 novembre 1983 par le conseil de la Ville de Montréal décrétant la fermeture de la ruelle située au nord-est de la rue Paul-Pau, entre la rue Rousseau et Robitaille, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1164396019

CE17 1113

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- de nommer M. Simon Limoges à titre d'assistant-directeur – Centre de services - Expertise et développement de la prévention au Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), dans la classe salariale FM11 (121 904 \$ – 152 383 \$ – 182 861 \$) à compter du 21 juin 2017, pour une durée indéterminée, conformément aux articles 10.2.1 alinéa 3 et 12.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres;
- 2- de nommer M. Alexandre Mizoguchi à titre d'assistant-directeur – Centre de services - Planification stratégique et opérationnelle au SIM, dans la classe salariale FM11 (121 904 \$ – 152 383 \$ – 182 861 \$) à compter du 21 juin 2017, pour une durée indéterminée, conformément aux articles 10.2.1 alinéa 3 et 12.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres;
- 3- de nommer M. François Lefebvre à titre d'assistant-directeur – Centre de services - Soutien opérationnel au SIM, dans la classe salariale FM11 (121 904 \$ – 152 383 \$ – 182 861 \$) à compter du 21 juin 2017, pour une durée indéterminée, conformément aux articles 10.2.1 alinéa 3 et 12.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres;
- 4- de nommer M. Frédéric Paquette à titre d'assistant-directeur – Centre de services – Opérations, au SIM, dans la classe salariale FM11 (121 904 \$ – 152 383 \$ – 182 861 \$), à compter du 21 juin 2017, pour une durée indéterminée, conformément aux articles 10.2.1 alinéa 3 et 12.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1170580002

CE17 1114

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- de nommer monsieur Dean Gauthier, à titre de directeur du Service de l'approvisionnement, dans la classe salariale FM11 (121 904 \$ - 152 383 \$ - 182 861 \$), à compter du 24 juillet 2017, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres;
- 2- d'autoriser le directeur général adjoint aux Services institutionnels à signer le contrat de travail pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1177520005

CE17 1115

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'entériner l'accord de principe relatif à la restructuration du Régime de retraite des pompiers de la Ville de Montréal intervenu entre la Ville de Montréal et l'Association des pompiers de Montréal;
- 2- d'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer l'entente finale pour et au nom de la Ville;
- 3- de mandater le Service des ressources humaines pour amorcer les démarches nécessaires à l'approbation des modifications au Régime de retraite des pompiers de la Ville de Montréal et retenues dans le cadre du processus de restructuration.

Adopté à l'unanimité.

50.003 1176775004

Levée de la séance à 9 h 55

70.001

Les résolutions CE17 1090 à CE17 1115 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 28 juin 2017 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE17 1116

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 28 juin 2017, en y retirant les articles 20.010, 30.006 et 60.002 et en y ajoutant l'article 30.007.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE17 1117

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 18 mai 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE17 1118

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 24 mai 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE17 1119

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 31 mai 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE17 1120

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 7 juin 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.005

CE17 1121

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 8 juin 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.006

CE17 1122

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 14 juin 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.007

CE17 1123

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet d'addenda N° 1 à la convention de gré à gré conclue avec l'organisme à but non lucratif, Le Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE) (CG12 0464), pour le renouvellement des services éducatifs dans le domaine de l'environnement et de la conservation de la nature, de services d'accueil, de comptoirs de rafraîchissements et de location d'équipements de plein air d'hiver à partir du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022, pour une somme maximale de 519 218,85 \$, taxes non applicables;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1171683001

CE17 1124

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure une entente-cadre, pour une période de trente-six (36) mois, avec option de prolongation pouvant aller jusqu'à vingt-quatre (24) mois supplémentaires, pour la fourniture de panneaux balistiques, destinés au groupe d'intervention (GI) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM);
- 2 - d'accorder à Équipement de Sécurité Universel inc. (ÉSU), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15871 et au tableau des prix joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service de police de la Ville de Montréal et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1176135005

CE17 1125

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 344 987,11 \$, taxes incluses, pour les travaux de remplacement des gradins situés dans les parcs Jeanne-Mance, La Fontaine et Jarry, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Installation Jeux-Tec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 338 340,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-6971;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1171701008

CE17 1126

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 164 816,14 \$, taxes incluses, pour des travaux d'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques dans divers arrondissements de la ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Senterre entrepreneur général inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 154 816,14 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 330104 ;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1177231057

CE17 1127

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 289 583,44 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux de déconstruction de l'immeuble situé au 4815 et 4815A, rue Buchan, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Démolition Panzini inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 255 839,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5917;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1175364001

CE17 1128

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 440 354,25 \$, taxes incluses, pour réaliser les travaux d'imperméabilisation du mur de fondation du bâtiment de la chaufferie principale du Jardin botanique, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Groupe Lefebvre M.R.P. inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 417 359,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public JA-00052-Ph2-MF ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1175991003

CE17 1129

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 172 462,50 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en architecture de paysage afin de réaliser les lignes directrices d'aménagement pour trois nouveaux parcs dans le secteur Griffintown et deux avant-projets détaillés, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Projet Paysage inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 137 970 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15927 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1176907001

CE17 1130

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'exercer l'option de prolongation, pour une durée d'un (1) an, de la convention de services professionnels pour des travaux en actuariat, en support au Bureau des régimes de retraite, pour une somme maximale de 482 412,11 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Morneau Shepell, (anciennement Morneau Sobeco CE10 1968) (CG16 0455), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 289 348,46 \$ à 3 771 760,57, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser un ajustement de 55 000 \$ à la base budgétaire du Bureau des régimes de retraite pour l'année 2018;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1176335002

CE17 1131

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Infrastructel inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, avec possibilité de prolongation de 18 mois, les services professionnels requis en prêt de main d'œuvre de conception dans le cadre des projets de reconstruction ou de modifications du réseau souterrain de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), suite à l'appel d'offres public 1639, au montant de 332 818,13 \$, taxes incluses, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer les documents pour et au nom de la ville.
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1176850004

CE17 1132

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Carrefour industriel et expérimental de Lanaudière (CIEL), à des fins de recherche agroalimentaire, des locaux d'une superficie totale de 9 721,09 pieds carrés, au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 801, rang Bas l'Assomption Nord, pour une période additionnelle de 5 ans, à compter du 22 octobre 2017, moyennant un loyer total de 497 329,80 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1174069010

CE17 1133

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue des Immeubles Centurian Peel/Metcalf inc., à des fins administratives, des espaces d'une superficie d'environ 4 910,39 mètres carrés, aux 6^e, 8^e, 12^e et 14^e étages, dans les immeubles situés aux 1555, rue Peel et 1550, rue Metcalfe, pour une période de 5 ans, à compter du 1^{er} mai 2021, moyennant un loyer total de 8 375 525,76 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1174069011

CE17 1134

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'assumer les coûts de location de la Maison Symphonique de Montréal et les frais techniques et de promotion afférents, à l'occasion du concert de l'Orchestre des jeunes du Nouveau-Brunswick, qui aura lieu le 9 juillet 2017, pour une somme totale de 15 000 \$;
- 2- d'autoriser un virement budgétaire de 15 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la culture;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1170018005

CE17 1135

Vu la résolution CA17 090151 du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville en date du 5 juin 2017;

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'emprunter sous l'autorité de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., chapitre C-11.4) et des règlements d'emprunt annexés à la présente comme pièce « A » pour la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement des parcs, selon les modalités de la convention de prêt et de subvention, soumis au comité exécutif pour approbation, la somme telle que déterminée à la convention de prêt et de subvention;
- 2- d'approuver la convention de prêt et de subvention dont copie est annexée comme pièce jointe;
- 3- de prier les ministères impliqués d'approuver les termes et conditions de l'emprunt effectué par la Ville de Montréal conformément à la convention de prêt et de subvention;
- 4- d'autoriser la réception de la subvention prévue à la convention de prêt et de subvention et d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 5- d'autoriser le maire et le directeur principal et trésorier à signer, le cas échéant, la convention de prêt et de subvention et les documents afférents;
- 6- d'autoriser MM. Jacques Marleau et Errico Cocchi à remplacer, le cas échéant, le directeur principal et trésorier pour toutes fins et plus spécifiquement pour signer la convention de prêt et de subvention et que tous actes et toutes choses faits ou à faire aux fins de la présente résolution puissent être faits par les directeurs de service ou leurs adjoints ou assistants ou officiers autorisés à les remplacer et à agir en leur lieu et place;

- 7- d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal ou son adjoint, ou un autre cabinet d'avocats qu'il désigne, le cas échéant, le greffier ou le greffier adjoint de la Ville de Montréal, le directeur principal et trésorier et tout autre officier de la Ville de Montréal à poser tous actes et à accomplir toutes choses nécessaires ou utiles aux fins de la présente résolution, et d'autoriser le directeur principal et trésorier ou le trésorier adjoint à encourir et payer toutes dépenses nécessaires ou utiles à telles fins;
- 8- d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal ou l'avocat ou le cabinet d'avocats qu'il désigne, le cas échéant, à apporter à la convention de prêt et de subvention, toutes modifications qu'il pourrait, le cas échéant, juger nécessaire ou utile d'y apporter aux fins d'en établir la version définitive.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1161616001

CE17 1136

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 17 458,79 \$ à Camp de jour Dorval, pour l'année 2017, relativement à la réalisation du projet « Participation pour tous », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017);
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1174910003

CE17 1137

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à Territoires innovants en économie sociale et solidaire afin de développer un ensemble de dispositifs de soutien à l'émission d'obligations communautaires avec rendement;
- 2- d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Adopté à l'unanimité.

20.016 1175008002

CE17 1138

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$, pour l'année 2017, à Centre de développement communautaire autochtone à Montréal pour la réalisation de son projet pilote « Programme estival pour enfants autochtones » dans le cadre du Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1177392004

CE17 1139

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 15 000 \$ à Festival mode et design Montréal pour la participation et la promotion du marché « Code Souvenir Montréal » lors de la 17^e édition du Festival mode et design, qui aura lieu du 23 au 26 août 2017;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1173931004

CE17 1140

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 45 193 \$ à Comité jeunesse de Notre-Dame-de-Grâce afin de réaliser le projet « Camp de jour Singerman », pour l'année 2017, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017) - Ville liée de Côte Saint-Luc;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1174910004

CE17 1141

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 20 000 \$ à Village en chanson Petite-Vallée pour la réalisation d'une résidence de création à la maison de la culture Notre-Dame-de-Grâce dans le cadre du projet Destination Chanson-Fleuve;
- 2- d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1173205004

CE17 1142

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 50 000 \$ à l'Orchestre symphonique de Montréal pour la présentation d'un concert à Pierrefonds le 29 juin 2017;
- 2 - d'approuver un protocole d'entente entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser un virement budgétaire de 50 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget 2017 du Service de la culture;
- 4 - d'imputer ces dépenses, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1173205006

CE17 1143

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver le règlement du concours international d'architecture de paysage pluridisciplinaire en deux étapes visant l'aménagement de la place des Montréalaises;
- 2 - d'autoriser le lancement du concours.

- 3 - d'autoriser le directeur de l'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire à signer le projet de convention de services professionnels pour et au nom de la ville

Adopté à l'unanimité.

30.001 1176878001

CE17 1144

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 31 700 \$ pour la mise en place et la gestion du Grand Prix du livre de Montréal, édition 2017, incluant l'attribution d'une bourse de 15 000 \$ à l'auteur(e) récipiendaire du prix littéraire de la Ville de Montréal et 1 000 \$ à chacun des quatre (4) autres finalistes;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1176936004

CE17 1145

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser l'augmentation de la dotation de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) d'un montant de 246 303 \$ pour la création de 2 postes au Centre d'exploitation des structures (CES) et d'un budget de services professionnels afin de répondre aux nouvelles exigences d'Hydro-Québec, ainsi que la création d'un poste de planificateur projets intégrés avec la ville à même le surplus de stabilisation du taux de redevances de la CSEM.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1170649002

CE17 1146

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de ratifier la dépense de 306,11 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, du 31 mai au 1^{er} juin 2017, à Ottawa, dans le cadre du Congrès annuel et salon professionnel de la Fédération canadienne des municipalités (FCM);
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1170843006

CE17 1147

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser un virement budgétaire de 152 200 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement du Service de l'approvisionnement, afin d'autoriser la création et le comblement de deux postes temporaires d'une durée d'un an avec possibilité de renouvellement et de deux postes permanents d'agents de distribution d'équipements motorisés (catégorie : col blanc – emploi : 713820) à la Division logistique 39-00-06;
- 2 - d'autoriser l'ajustement à la base budgétaire 2018 et subséquente de 309 400 \$, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1174719001

CE17 1148

Considérant que le 22 juin 2017, le directeur et trésorier adjoint de la Direction du financement, de la trésorerie et du Bureau de la retraite a accepté, par sa décision déléguée no DA2171629004, un financement pour un emprunt sérié d'un montant de 50 000 000 \$ CA;

Il est

RÉSOLU :

1. de créer, d'émettre et de vendre les obligations décrites ci-dessous, sous l'autorité de la Charte de la Ville, de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. C-11.4, et RLRQ, c. S-30.01) et des règlements d'emprunts (tels que modifiés le cas échéant) qui sont énumérés au tableau annexé au dossier décisionnel comme pièce «A», jusqu'à concurrence des montants inscrits en regard de chacun d'eux;
2. d'approuver la forme et le libellé des certificats globaux représentant les obligations dont le texte est substantiellement conforme aux projets annexés au dossier décisionnel comme pièce «B»;
3. d'autoriser le maire et le trésorier et directeur du Service des finances à signer, le cas échéant, les certificats globaux joints au dossier décisionnel comme pièce «B»;
4. de décréter que ces obligations globales soit revêtues d'un certificat de validité, conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, c. D-7), portant la signature manuelle (ou fac-similé de celle-ci) du sous-ministre des Finances ou d'une autre personne dûment autorisée par le ministre des Finances à cette fin;
5. d'autoriser la Financière Banque Nationale inc., à mandater Services de dépôt et de compensation CDS Inc. pour l'inscription en compte de cette émission;
6. d'autoriser CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur aux fins de la signature du certificat d'authentification apparaissant sur les obligations globales, considérant que cette dernière agira à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer de ses adhérents;
7. d'autoriser CDS à détenir exclusivement pour la Ville ces obligations globales qui lui seront remises par la Ville, dûment signées par le maire et le trésorier et directeur du Service des finances, pour que CDS inscrive celles-ci au compte de Financière Banque Nationale inc., contre paiement par cette dernière du prix de vente des titres obligataires au compte de l'institution bancaire de la Ville;
8. d'autoriser CDS en sa qualité d'agent payeur pour la Ville et de bénéficiaire de l'Autorisation pour plan de débits préautorisés destinés aux entreprises, à tirer des débits sur le compte de l'institution financière de la Ville prévu à cette autorisation, en vue de payer les intérêts et le principal conformément aux obligations globales;

9. de refinancer l'emprunt à échéance, en tout ou en partie, selon les modalités à établir par le comité exécutif en temps opportun, sans préjudice aux droits des détenteurs des obligations, d'être entièrement remboursés à l'échéance de l'emprunt;
10. d'autoriser M. Jacques Marleau, M. Errico Cocchi ou M. Mehdi Alani du Service des finances à remplacer, le cas échéant, le trésorier et directeur du Service des finances pour toutes fins et plus spécifiquement pour signer les documents mentionnés à la présente résolution, et que tous actes et toutes choses faits ou à faire aux fins de la présente résolution puissent être posés par les directeurs de service ou leurs adjoints ou assistants ou officiers autorisés à les remplacer et à agir en leur lieu et place;
11. d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques de la Ville ou son adjoint, ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, le greffier ou le greffier adjoint de la Ville, le trésorier et directeur du Service des finances et tout autre officier de la Ville à poser tous actes et à accomplir toutes choses nécessaires ou utiles aux fins de la présente résolution, et d'autoriser le trésorier et directeur du Service des finances ou le directeur et trésorier adjoint de la Direction du financement, de la trésorerie et du Bureau de la retraite à encourir et payer toutes dépenses nécessaires ou utiles à telles fins, y compris les honoraires payables à CDS en vertu de l'entente;
12. d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques de la Ville ou l'avocat qu'il désigne ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, à apporter au document dont le projet apparaît à la pièce «B» précitée, toute modification qu'ils pourraient, le cas échéant, juger nécessaire ou utile d'y apporter aux fins d'en établir la version définitive.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1171629004

CE17 1149

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « place des Montréalaises » la nouvelle place publique située à l'intérieur du quadrilatère formé de l'avenue de l'Hôtel-de-Ville, de la rue Saint-Antoine Est, de la rue Sanguinet et de la place Marie-Josèphe-Angélique, au sud de la rue Viger Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comme indiqué sur le plan joint au dossier.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1174521004

CE17 1150

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver le Règlement numéro 797 modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, tel qu'adopté par la Ville de Montréal sous le numéro 04-047, afin d'assurer la conformité du règlement au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (concordance) et de remplacer le programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur nord, adopté le 1^{er} juin 2017 par le conseil municipal de Sainte-Anne-de-Bellevue, celui-ci étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;

- 2 - d'approuver le Règlement numéro 533-69 modifiant le Règlement de zonage numéro 533 de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue afin d'assurer la conformité du règlement au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (concordance) et d'introduire des dispositions particulières applicables au secteur nord pour assurer la conformité au PPU du secteur nord, adopté le 1^{er} juin 2017 par le conseil municipal de Sainte-Anne-de-Bellevue, celui-ci étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
- 3 - d'approuver le Règlement numéro 535-12 modifiant le Règlement de lotissement numéro 535 de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue afin d'assurer la conformité du règlement au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (concordance) et d'introduire des dispositions particulières applicables au secteur nord pour assurer la conformité au PPU du secteur nord, adopté le 1^{er} juin 2017 par le conseil municipal de Sainte-Anne-de-Bellevue, celui-ci étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
- 4 - d'approuver le Règlement numéro 534-6 modifiant le Règlement de construction numéro 534 de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue afin d'assurer la conformité du règlement au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (concordance), adopté le 1^{er} juin 2017 par le conseil municipal de Sainte-Anne-de-Bellevue, celui-ci étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
- 5 - d'approuver le Règlement numéro 798 relatif aux Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), adopté le 1^{er} juin 2017 par le conseil municipal de Sainte-Anne-de-Bellevue, celui-ci étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
- 6 - d'approuver le Règlement numéro 734-1 modifiant le règlement sur les Plans d'aménagement d'ensemble (PAE) numéro 734 afin d'introduire des dispositions particulières applicables au secteur nord afin d'assurer la conformité au PPU du secteur nord, adopté le 1^{er} juin 2017 par le conseil municipal de Sainte-Anne-de-Bellevue, celui-ci étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
- 7 - d'approuver le Règlement numéro 785-1 modifiant le Règlement relatif aux Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 785 afin d'assurer la conformité du règlement au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (concordance), adopté le 1^{er} juin 2017 par le conseil municipal de Sainte-Anne-de-Bellevue, celui-ci étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
- 8 - d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à l'égard de ces règlements et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1172622004

CE17 1151

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de nommer madame Gianina Mocanu à titre de directrice centre d'expertise - plateformes et infrastructures du Service des technologies de l'information, dans la classe salariale FM10 (111 766 \$ - 139 713 \$ - 167 659 \$), à compter du 3 juillet 2017, pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal ainsi qu'à l'article 5 des Conditions de travail des cadres.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1177022001

CE17 1152

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1^{er} mai 2017 au 31 mai 2017, conformément au *Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCE 02-004).

Adopté à l'unanimité.

60.001 1174396009

Levée de la séance à 9 h 40

70.001

Les résolutions CE17 1116 à CE17 1152 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Anie Samson
Vice-présidente du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 5 juillet 2017 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE17 1153

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 5 juillet 2017, en y retirant les articles 12.001 à 12.006, 20.004, 20.010, 30.002, 30.003 et 40.004 et en y ajoutant l'article 20.022.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE17 1154

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer la deuxième option de prolongation des contrats accordés à Les entreprises Canbec inc. et 9280-3949 Québec inc. (J.B.A. Le Restaurateur) pour le service de déneigement de divers terrains d'immeubles municipaux pour la période couvrant l'automne 2017 et l'hiver 2018 (CE13 1835), pour une somme maximale de 314 433,70 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1174512001

CE17 1155

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'exercer la deuxième option de prolongation du contrat accordé à Les entreprises électriques L.M. inc. pour le service d'entretien préventif de diverses génératrices dans les bâtiments de la Ville (CE14 1851), pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 81 434,46 \$, taxes incluses,
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1174512002

CE17 1156

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer la deuxième et dernière option de prolongation des contrats octroyés, aux firmes ci-après désignées pour chacun des lots, pour les services d'entretien d'équipements de transport vertical (CE13 1802) et (CG13 0473), pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, pour une somme de 482 553,72 \$, taxes incluses;

Firme	Article	Montant (taxes incluses)
Ascenseur Innovatec inc.	Lot # 1 - Est	290 378,85 \$
Ascenseur Innovatec inc.	Lot # 2 – Ouest	137 911,44 \$
Ascenseur ThyssenKrupp (Canada) Limitée	Lot # 5 – SPVM	54 263,43 \$

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1174512003

CE17 1157

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'exercer la deuxième et dernière option de prolongation du contrat accordé à Les produits énergétiques GAL inc. pour le service d'entretien préventif de diverses génératrices dans les bâtiments de la Ville (CE13 1836), pour la période débutant le du 1^{er} janvier 2018 et se terminant le 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 86 518,69 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1174512004

CE17 1158

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer la première option de prolongation du contrat accordé à Entreprises L.M., pour le service d'entretien des compresseurs d'air industriels dans divers bâtiments municipaux (CG14 0572), pour la période débutant le 1^{er} janvier 2018 et se terminant le 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 34 219,56 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1174512005

CE17 1159

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de l'entente-cadre avec Le Groupe J.S.V.inc., pour une durée de 12 mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, d'outils de meulage et de tronçonnage, de produits abrasifs ainsi que des produits chimiques de marque Walter (CE15 2321);
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1175331002

CE17 1160

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de l'entente-cadre avec Le Groupe J.S.V.inc., pour une durée de 12 mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, d'outils divers de différentes marques (CE16 0295);
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1175331003

CE17 1161

Vu la résolution CA17 08 0388 du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent en date du 6 juin 2017;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Les Constructions RRN inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de modification aux chambres de dérivation aux lacs A, D et E (Projet résidentiel Bois-Franc), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 717 444,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-021;
- 2- d'autoriser une dépense de 23 000 \$, taxes incluses, à Solmatech inc., pour les services professionnels de contrôle qualitatif de ces travaux (entente-cadre 1186516);
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1174378021

CE17 1162

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel Aménatech inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour le réaménagement du bassin du parc Jarry, pour une somme maximale de 390 138,81 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16081 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1171701002

CE17 1163

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel Environnement Viridis inc. firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels en gestion des matières résiduelles fertilisantes (MRF) pour la préparation d'avis de projet, de chargement, de transport et d'épandage des biosolides de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte de la Ville de Montréal, pour une somme de 159 470,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16008 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées à signer ladite convention pour et au nom de la Ville et tout document y donnant suite;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1177526017

CE17 1164

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'accord de développement entre la Ville, la Société en commandite la Nouvelle Maison et Faubourg de la Gauchetière inc. relativement à la modernisation et au développement du site de la Maison de Radio-Canada, délimité au nord par le boulevard René-Lévesque, à l'ouest par la rue Wolfe, à l'est par l'avenue Papineau et au sud par l'avenue Viger, dans l'arrondissement de Ville-Marie, lequel entrera en vigueur à la plus éloignée des dates suivantes : soit, i) à sa signature par les parties ou, ii) lorsque la Société en commandite la Nouvelle Maison et Faubourg de la Gauchetière inc. deviendront propriétaires du site visé.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1172931006

CE17 1165

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville et le Partenariat du Quartier des spectacles pour l'utilisation ou l'intégration d'éléments textuels, visuels et audiovisuels créés par le Centre d'histoire de Montréal et/ou diffusés, dans le cadre de l'exposition « Scandale! Vice, crime et moralité à Montréal, 1940-1960 » afin d'élaborer un parcours historique numérique dans le Quartier des spectacles;
- 2- d'autoriser la directrice du Service de la culture, à signer ledit protocole d'entente pour et au nom de la Ville;
- 3- d'accepter un revenu supplémentaire de 10 000 \$, plus les taxes applicables provenant du Partenariat du Quartier des spectacles;
- 4- d'autoriser une dépense supplémentaire de 10 000 \$ pour couvrir les coûts occasionnés par ce projet;
- 5- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1173673001

CE17 1166

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet de protocole d'entente de confidentialité réciproque entre la Ville et Les Fermes Lufa inc. dans le cadre du projet du Centre de traitement des matières organiques de Rivière-des-Prairies–Pointes-aux-Trembles et l'inclusion d'un volet agriculture urbaine sur le toit.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1175268001

CE17 1167

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Investissement 2915, Sainte-Catherine Est Limitée, à des fins d'entrepôt, un espace d'une superficie de 1 141,78 mètres carrés, dans l'immeuble situé au 2925, rue Sainte-Catherine Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour une période de 7 ans 9 mois, à compter du 1^{er} octobre 2017, pour un loyer total de 766 741,89 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2- d'autoriser un virement budgétaire en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget du Service de la Culture pour un montant de 20 385,08 \$ et vers le budget du Service de la diversité sociale et des sports pour un montant de 1 913,95 \$;

- 3- d'autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service de la culture pour un montant récurrent de 21 330,12 \$ pour les années 2018 à 2021, pour un montant de 22 136,26 \$ pour 2022, pour un montant de 24 554,71 \$ pour 2023 et 2024 et pour un montant de 12 277,35 \$ pour 2025;
- 4- d'autoriser la dépense de 697 355,11 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement et les contingences payables à Investissement 2915 Sainte-Catherine Est Limitée;
- 5- d'autoriser la dépense de 172 462,50 \$, taxes incluses, en incidence;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1174069012

CE17 1168

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 15 000 \$ à la Fabrique Notre-Dame-de-la-Trinité pour l'organisation d'une exposition, de conférences et la création d'un document audio-visuel pour l'événement « 375 ans de pierres, d'hommes et de femmes », tenu à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, dans l'arrondissement de Verdun, du 8 juin au 3 septembre 2017, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1173643003

CE17 1169

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 58 000 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018);

Organisme	Projet et période	Montant
AlterGo	Programme d'accompagnement en loisir de l'île de Montréal (PALIM) - 1 ^{er} avril au 31 mars 2018	50 000 \$
Espace Multisoleil	Objectif intégration loisir - 27 janvier au 12 mai 2017	8 000 \$

- 2- d'approuver deux projets de convention entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1171643001

CE17 1170

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 3 000 \$ au Centre de recherche de l'Institut universitaire en santé mentale de Montréal, pour la tenue en mars 2018, du premier Colloque québécois sur le Trouble d'accumulation compulsive (TAC);
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser la directrice par intérim de la Direction de l'habitation du Service de la mise en valeur du territoire, à signer ladite convention, pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1170498002

CE17 1171

Le maire, M. Denis Coderre, déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à LaSalle Ford inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de 10 véhicules Ford, modèle Police Interceptor, pour une somme maximale de 623 876,66 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15917;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1176859005

CE17 1172

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'entériner, sous réserve de l'adoption de la Loi concernant le Réseau électrique métropolitain (Projet de loi 137), le projet d'entente intitulée « Entente visée à l'article 14 de la *Loi concernant le Réseau électrique métropolitain* (la « Loi sur le REM ») » entre CDPQ Infra inc. et la Ville de Montréal relativement au projet du REM.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1177698001

CE17 1173

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 131 500 \$ à la Fondation du startup de Montréal pour la réalisation de ses projets « Expérience Startup » et « Accroissement du contenu du Startupfest »;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Fondation du startup de Montréal établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1177511001

CE17 1174

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'intérêt visant la requalification de la Solitude Notre-Dame, ancien lieu de ressourcement des Sœurs de Sainte-Croix, situé au 21 253, boulevard Gouin Ouest, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro et compris dans les limites du parc-nature du Cap-Saint-Jacques.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1175209001

CE17 1175

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accepter une contribution financière de 19 400 \$ de la Société d'astronomie du Planétarium de Montréal pour permettre au Planétarium Rio Tinto Alcan d'offrir des animations sur l'éclipse de Soleil le 21 août 2017 dans le réseau des bibliothèques de la Ville de Montréal;
- 2 - d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au montant de la contribution financière;
- 3 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1172912003

CE17 1176

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser un budget additionnel de revenus de 3 112,68 \$, taxes incluses, provenant du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour les activités « Citoyen de ma ville » du programme « Une école montréalaise pour tous » (1 121,01 \$, taxes incluses) et de l'école Antoine-Brossard de la Commission scolaire Marie-Victorin (1 991,67 \$, taxes incluses) pour l'activité « Vous faites partie de l'histoire »;
- 2 - d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent et d'autoriser le Centre d'histoire de Montréal du Service de la culture à affecter cette somme aux dépenses occasionnées par ces projets;
- 3 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1173673005

CE17 1177

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accepter une contribution de 25 000 \$ de la Société des Amis du Jardin botanique pour la réalisation d'un conte animé dans le cadre du Grand Bal des citrouilles 2017;
- 2 - d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au montant de la contribution financière;
- 3 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1173815001

CE17 1178

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser un virement budgétaire de 119 900 \$ pour l'année 2017, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service des communications, afin de permettre la création de trois postes temporaires, soit deux postes d'agent de bureau à la Section Info-travaux et un poste de chargé de rédaction et de diffusion à la Division partenaires d'affaires en communication – A à la Direction partenaires d'affaires en communication et ce, en date du 5 juin 2017;
- 2 - d'autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des communications d'un montant de 212 500 \$ par année pour 2018 et les années subséquentes jusqu'à ce que le système AGIR puisse prendre la relève des activités réalisées par les ressources demandées.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1171539003

CE17 1179

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser le règlement hors Cour de l'action en dommages et travaux additionnels intentée par 9052-1170 Québec inc., faisant affaire sous la dénomination sociale Le Groupe Vespo, pour la somme de 1 366 509,01 \$ taxes incluses, en capital, intérêts et frais;
- 2 - d'approuver une dépense additionnelle de 783 116,93 \$ en regard des travaux du contrat 9628 (CG09 0211);
- 3 - d'autoriser le Directeur des affaires civiles et avocat en chef adjoint à signer les quittances mutuelles pour et au nom de la Ville;
- 4 - d'autoriser le Service des finances à émettre et à transmettre à Me Chantale Beaudin le chèque suivant:
 - 1 366 509,01 \$ représentant le capital, les taxes, les intérêts et frais de justice à l'ordre de *Philippe Canning en fidéicommiss*;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1176250003

CE17 1180

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accepter le désistement de l'action en recouvrement de taxes foncières, intentée par la Ville de Montréal contre le Centre communautaire vertical (C.M.M. :616-000-311);
- 2 - de radier des livres de la Ville de Montréal la somme de 17 829,21 \$ en capital et tout solde dû sur le compte 290627-81 (exercices 2013 et 2014/mod 05);
- 3 - d'imputer cette radiation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1176440002

CE17 1181

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le Service des affaires juridiques à prendre action en justice contre Les consultants S.M. inc. en conséquence des erreurs et omissions que comportent les plans et devis préparés par cette firme pour le projet de remplacement de l'autoroute Bonaventure.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1173219006

CE17 1182

Il est

RÉSOLU :

1 - d'autoriser la dépense estimée à 150 \$ relative au déplacement de Mme Mary Deros, conseillère associée au maire, afin de prendre part au Rendez-vous 2017 du Réseau des villes francophones et francophiles d'Amérique à Québec, le 18 juillet 2017;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1176847001

CE17 1183

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu du paragraphe 7 de l'article 185 du *Règlement modifiant le Règlement sur le transport par taxi* (RCG 10-009), l'ordonnance numéro 3 jointe au dossier décisionnel relative à l'apparence extérieure des véhicules.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1177215003

CE17 1184

Vu la résolution CA17 22 0211 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en date du 6 juin 2017;

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 54 du *Règlement sur le contrôle des animaux* (16-060), l'ordonnance numéro 4 jointe au présent dossier décisionnel relative à l'autorisation de garde de 5 poules pour le bâtiment situé au 2146, place de Dublin, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, conditionnellement au respect de certains critères et exigences normatives.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1176347014

CE17 1185

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement n° 2442 adopté par l'ancienne Ville de Lachine décrétant la fermeture totale de la ruelle nord-sud, entre les 17^e et 18^e Avenues, de la rue Provost à la rue Saint-Antoine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1171233002

CE17 1186

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le Règlement de concordance 2217-53 modifiant le Règlement de zonage 2217 de la Ville de Côte-Saint-Luc, adopté le 8 mai 2017 par le conseil municipal de la Ville de Côte-Saint-Luc, celui-ci étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
- 2- d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Côte-Saint-Luc.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1171013002

CE17 1187

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la promotion de Mme Simonetta Barth au grade de directeur adjoint à titre de chef de la Direction des opérations, dans la classe salariale FM12 (132 957 \$ - 166 199 \$ - 199 440 \$) à compter du 11 septembre 2017, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal ainsi qu'à l'article 5 des Conditions de travail des cadres.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1177701001

CE17 1188

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport final du Sommet #jeunesse375MTL réalisé dans le cadre du 375^e anniversaire de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1176368005

Levée de la séance à 9 h 35

70.001

Les résolutions CE17 1153 à CE17 1188 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 2 août 2017 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Aline Marchand, chargée de dossiers
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Mary Deros, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE17 1189

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 2 août 2017, en y retirant les articles 12.001 à 12.023, 20.007, 20.008, 20.016, 30.002, 30.005, 30.016, 30.019 et 40.004.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE17 1190

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à ECO-compteur inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels pour l'évaluation de l'achalandage piétonnier dans le cadre du Projet Sainte-Catherine Ouest, pour une somme maximale de 186 970,51 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15915;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1176707001

CE17 1191

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, Delom Services inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la réparation d'un moteur synchrone sans balai de 3000 hp du groupe de motopompe numéro 9 de distribution (secteur haute-pression) à l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 435 702,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15751 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1170598001

CE17 1192

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder, au seul soumissionnaire, Stageline Scènes Mobiles inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture d'une scène mobile avec équipements et accessoires, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 320 337,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15804 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;

- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1174922010

CE17 1193

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'exercer l'option de prolongation pour une période de 12 mois, de l'entente-cadre pour la fourniture de chemises de différents modèles, à l'usage du Service de sécurité incendie de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Chemise Empire Itée (Avis SIMON 1151197);
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de sécurité incendie de Montréal et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1176135006

CE17 1194

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 581 915,09 \$, taxes incluses, pour le contrat de déneigement des chaussées et des trottoirs (AHU-19) accordé à Transport Gilbert Hamelin inc. (CA12 090259);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1174631011

CE17 1195

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 17 934,09 \$, taxes incluses, pour le contrat de déneigement des rues et des trottoirs (AHU-15) accordé à Transport Rosemont inc.;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 35 565,37 \$, taxes incluses, pour le contrat de déneigement des rues et des trottoirs (AHU-17) accordé à Transport Rosemont inc.;

- 3- d'autoriser une dépense additionnelle de 60 783,56 \$, taxes incluses, pour le contrat de déneigement des rues et des trottoirs (AHU-19) accordé à Pépinière Michel Tanguay inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1174631010

CE17 1196

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 100 521,92 \$, taxes incluses, pour le contrat de déneigement des chaussées et des trottoirs (SLE-03) accordé à Déneigement Fontaine Gadbois inc.;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 172 026,50 \$, taxes incluses, pour le contrat de déneigement des chaussées et des trottoirs (SLE-04) accordé à Groupe TMD inc.;
- 3- d'autoriser une dépense additionnelle de 27 652,53 \$, taxes incluses, pour le contrat de déneigement des chaussées et des trottoirs (SLE-05) accordé à Racicot Itée;
- 4- d'autoriser une dépense additionnelle de 57 228,63 \$, taxes incluses, pour le contrat de déneigement des chaussées et des trottoirs (SLE-06) accordé à Groupe TMD inc.;
- 5- d'autoriser une dépense additionnelle de 16 865,06 \$, taxes incluses, pour le contrat de déneigement des chaussées et des trottoirs (SLE-07) accordé à Les Excavations Payette Itée;
- 6 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1174631012

CE17 1197

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure une entente-cadre collective, d'une durée de 8 mois, pour la fourniture et la livraison d'abrasifs d'hiver;
- 2- d'accorder à Demix Agrégats, une division du Groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15994 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1177482005

CE17 1198

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 4 924 712,68 \$, taxes incluses, pour les travaux de mise à niveau de la station de pompage Closse, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 282 358,85 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10205 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1177383002

CE17 1199

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 342 088,06 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, dans le boulevard Louis-H.-Lafontaine, du boulevard Henri-Bourassa au boulevard Maurice-Duplessis, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire, Les Constructions et Pavage Jeskar inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 277 088,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 289801;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1177231042

CE17 1200

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 288 168,70 \$, taxes incluses, pour la phase 2 des travaux de réfection générale au 1800, chemin Remembrance, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2 - d'accorder à 9006-9311 Québec inc. DEVCOR (1994), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 120 146,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5905;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1177308001

CE17 1201

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 7 785 243,23 \$, taxes incluses, pour des travaux de mise aux normes de l'aréna René-Masson, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Groupe Geysler inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 558 488,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5907;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1176676003

CE17 1202

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 492 782,85 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection des façades et d'installation de bornes de recharge à la caserne 28, située au 7650, boulevard Châteauneuf, dans l'arrondissement d'Anjou, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 454 841,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5911;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1175350005

CE17 1203

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 405 411,06 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation de bases, de conduits et de mobiliers d'éclairage sur la rue Curatteau, entre les rues Hochelaga et Sherbrooke, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Système urbains inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 390 411,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 332601 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1177231065

CE17 1204

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser, dans le cadre du projet Bonaventure, une dépense maximale de 152 868,46 \$, taxes incluses, pour le montage d'une structure d'acier visant l'installation de l'œuvre d'art public « Source » de Jaume Plensa, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Excavation Loiselle inc. (Licence RBQ# 1211-9046-37), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 145 989,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 214727;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

20.018 1171009022

CE17 1205

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure deux ententes-cadres pour la fourniture sur demande des services professionnels en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux pour les différents projets dans le quartier Griffintown de la Ville de Montréal;
- 2 - d'approuver les projets de convention par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales et les contrats inscrits en regard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15923 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention;

Axor experts-conseils inc.	Contrat # 1	3 053 621,03 \$
Les Consultants S.M. inc.	Contrat # 2	2 142 904,05 \$

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1173493001

CE17 1206

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Artefactuel, coop de travail, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'interventions archéologiques, dans le cadre des travaux de construction du bassin William, pour une somme maximale de 138 861 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15700 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1174804001

CE17 1207

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un contrat de services professionnels à 841 8748 Canada inc. (GIE), firme ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préétablis, pour l'auscultation du réseau routier de la Ville de Montréal 2017-2020, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 574 874,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15977;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1170615002

CE17 1208

Vu la résolution CA17 08 0453 du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent en date du 27 juin 2017;

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense supplémentaire de 32 145,57 \$, taxes incluses, aux contingences dans le cadre du contrat octroyé Norda Stelo inc. (Roche ltée, Groupe-conseil) (CE11 1989) pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de construction du lien routier au lot 12 ADM, entre le boulevard de la Côte-Vertu et le chemin Saint-François, majorant le montant des contingences de 17 088,75 \$ à 49 234,32 \$ et le montant total du contrat de 165 048,84 \$ à 197 194,41 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1174378025

CE17 1209

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 577 681,25 \$, taxes incluses, pour les services professionnels d'expertise en enveloppe du bâtiment dans le cadre du projet de restauration et mise aux normes de l'hôtel de Ville de Montréal, situé au 275, rue Notre-Dame Est, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire, CLEB consultant inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 550 172,62 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16077 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1175965001

CE17 1210

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel SNC-Lavalin inc. et Cobalt Architectes inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis respectivement en ingénierie et en architecture, pour la mise à niveau de la station de pompage et du réservoir Dollard-des-Ormeaux, pour une somme maximale de 3 473 409,17 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15509 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1176019001

CE17 1211

Vu la résolution CA17 240394 du conseil d'arrondissement de Ville-Marie en date du 5 juillet 2017;

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Beaudoin Hurens inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux d'infrastructures et aménagements des rues Anderson, de la Concorde et Burke, pour une somme maximale de 403 447,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-17-031 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1177480005

CE17 1212

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 200 000 \$, plus taxes, pour les services du cabinet Irving Mitchell Kalichman, à titre d'avocats-conseils, dans le cadre du dossier de réclamation auprès du Groupe Hexagone S.E.C.;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1173219009

CE17 1213

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 988 785 \$, taxes incluses, pour la réalisation du Programme des compteurs d'eau dans des immeubles municipaux, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel CIMA + s.e.n.c., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 949 233,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16067 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1170652003

CE17 1214

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure une entente-cadre de services professionnels avec Groupe ABS inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour la caractérisation des sols, dans le cadre de projets de construction ou de modification du réseau souterrain de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), pour une somme maximale de 106 702,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1653 et aux termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1176850005

CE17 1215

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et La Vitrine Culturelle de Montréal établissant les conditions et modalités de la participation de la Ville au projet « Passeport MTL étudiant international » mis en place par La Vitrine Culturelle de Montréal, pour la période allant jusqu'au 31 mars 2018.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1176157004

CE17 1216

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver le projet d'entente entre le ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implications des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville de 49 900 \$ aux fins de soutenir le développement d'une section « Parler français à Montréal » de la solution numérique développée par le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM);
- 2 - d'autoriser la réception d'une aide financière d'un montant de 49 900 \$ pour la réalisation du projet issu de ladite Entente;
- 3 - d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel de 49 900 \$, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4 - de mandater le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) pour gérer la mise en œuvre de ladite Entente.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1175970002

CE17 1217

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet d'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018 à intervenir entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville pour réaliser des projets dans le cadre de cette entente;

- 2 - d'autoriser le maire et le greffier à signer cette entente pour et au nom de la Ville;
- 3 - de mandater le Service de la culture pour gérer la mise en œuvre de ce programme.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1177666001

CE17 1218

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'abroger la résolution du conseil municipal (CM17 0316);
- 2 - d'autoriser l'utilisation de la station de nivométrie « Montréal INTL A » située à l'aéroport Pierre-Elliott-Trudeau comme mesure de compilation de la neige et permettre l'utilisation d'un facteur de correction de 13,2%, correspondant à l'écart moyen des précipitations supplémentaires de neige par rapport aux stations du Triangle de Montréal dans le cadre du contrat accordé à Environnement Routier NRJ inc. pour le déneigement du territoire de l'arrondissement d'Outremont;
- 3 - d'approuver le nouveau projet d'addenda 1 entre la Ville et Environnement Routier NRJ inc. à cette fin.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1177682001

CE17 1219

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver le projet de convention entre le ministère des Relations internationales et de la Francophonie de Québec et la Ville de Montréal relativement au versement d'une subvention de 5 200 \$ à la Ville pour la réalisation d'un projet de coopération France-Québec intitulé « Montréal et Strasbourg: relever ensemble le défi du numérique dans les planétariums »;
- 2 - d'autoriser le directeur du Planétarium Rio Tinto Alcan à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'approuver un budget additionnel de dépenses de 5 200 \$, équivalent au revenu additionnel;
- 4 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1171714001

CE17 1220

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver les projets de modifications N° 2 et N° 3 à l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 entre le ministre de la Culture et des Communications (MCC) et la Ville de Montréal, attestant que le Ministère de la Culture et des Communications désengage du montant initialement annoncé à la Ville une somme de 11,3 M\$ et qu'il réengage le même montant au Programme d'Aide aux immobilisations, qu'il administre lui-même.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1177666006

CE17 1221

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et Detroit Creative Corridor Center (DC3) par lequel la Ville accorde à DC3 une licence d'utilisation du concept, des outils et des méthodes du concours Commerce Design Montréal selon les modalités et les conditions prescrites ;
- 2 - d'autoriser la directrice de la Direction de l'Entrepreneuriat du Service du développement économique à signer ce projet de convention, pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1176202001

CE17 1222

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver le projet de protocole d'entente d'entraide mutuelle, par lequel la Ville de Montréal et la Ville de Longueuil souhaitent s'engager l'une envers l'autre dans un programme prévoyant l'assistance réciproque de leur service d'incendie respectif, incluant le prêt par la Ville de Montréal à la Ville de Longueuil de son service d'Équipes spécialisées ;
- 2 - d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent aux revenus additionnels stipulés à l'entente, soit pour un total de 400 000 \$;
- 3 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1170741002

CE17 1223

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de fermer et retirer du domaine public le lot 1 879 085 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à 9344-2051 Québec inc., à des fins de construction résidentielle, le lot 1 879 085 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 163 mètres carrés, situé dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour la somme de 102 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel

Adopté à l'unanimité.

20.037 1164962006

CE17 1224

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de fermer et retirer du domaine public le lot 1 617 978 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Les Productions Merveilles inc. un immeuble constitué du lot 1 617 978 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 419 mètres carrés, situé au nord de l'avenue Nicolas-Leblanc, entre les avenues André-Dumas et Louis-Sicotte, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour la somme de 125 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3 - d'imputer le revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1166037001

CE17 1225

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal cède à Groupe immobilier Grilli inc. tous ses droits, titres et intérêts dans les lots vacants 5 299 020, 5 119 091 et 5 299 017 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, totalisant une superficie de 1068,9 mètres carrés en échange desquels Groupe Immobilier Grilli inc. cède notamment à la Ville de Montréal tous ses droits, titres et intérêts dans les lots vacants 5 118 849, 5 299 018, 5 299 023 et 5 119 080, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, totalisant une superficie 9 018,3 mètres carrés, situés au sud-est de l'emprise de l'autoroute 440 et au sud-ouest de la montée de l'Église, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, le tout sans soulte, et ce, aux conditions stipulées au projet d'acte d'échange, sous réserve de son approbation par le conseil d'arrondissement Île-Bizard–Sainte-Geneviève;
- 2 - d'autoriser à cette fin une dépense nette de 12 468,75 \$ correspondant au montant de la taxe sur les produits et services ainsi que celui de la taxe de vente du Québec, net de ristourne applicable, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4 - d'inscrire au registre du domaine public les lots 5 118 849, 5 299 018, 5 299 023, 5 119 080 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1161027011

CE17 1226

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen de l'immeuble constitué d'une partie du lot 1 573 532 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, à des fins de réaménagement de la rue Saint-Patrick;
- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3 - d'autoriser une dépense de 40 000 \$, plus les taxes applicables, pour cette acquisition;
- 4 - de mandater, le cas échéant, la Division de la géomatique afin de procéder l'opération cadastrale nécessaire à l'acquisition de la partie du lot 1 573 532 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 5 - d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de division géomatique à signer les documents cadastraux pour et au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant, le cas échéant;
- 6 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1176037001

CE17 1227

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen de l'immeuble constitué d'une partie du lot 1 573 136 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, à des fins de réaménagement de la rue Saint-Patrick;
- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3 - d'autoriser une dépense de 48 000 \$, plus les taxes applicables, pour cette acquisition;
- 4 - de mandater, le cas échéant, la Division de la géomatique afin de procéder l'opération cadastrale nécessaire à l'acquisition de la partie du lot 1 573 136 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 5 - d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de division géomatique à signer les documents cadastraux pour et au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant, le cas échéant;
- 6 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1176037002

CE17 1228

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen de l'immeuble constitué d'une partie du lot 1 573 138 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, à des fins de réaménagement de la rue Saint-Patrick;
- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3 - d'autoriser une dépense de 26 000 \$, plus les taxes applicables, pour cette acquisition;
- 4 - de mandater, le cas échéant, la Division de la géomatique afin de procéder l'opération cadastrale nécessaire à l'acquisition de la partie du lot 1 573 138 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 5 - d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de division géomatique à signer les documents cadastraux pour et au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant, le cas échéant;
- 6 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1176037003

CE17 1229

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen de l'immeuble constitué d'une partie du lot 5 458 478 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, à des fins de réaménagement de la rue Saint-Patrick;
- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3 - d'autoriser une dépense de 27 500 \$, plus les taxes applicables, pour cette acquisition;
- 4 - de mandater, le cas échéant, la Division de la géomatique afin de procéder l'opération cadastrale nécessaire à l'acquisition de la partie du lot 5 458 478 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 5 - d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de division géomatique à signer les documents cadastraux pour et au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant, le cas échéant;
- 6 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1176037007

CE17 1230

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la modification de la date de fin du bail en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal prévue le 31 août 2017 afin de la reporter au 30 avril 2018, pour la partie de terrain située à l'ouest de l'édicule du métro Rosemont, relativement au terrain désigné comme étant l'« Autoparc 170 », le tout selon les termes et conditions prévus au bail.
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.044 1170515002

CE17 1231

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 2000 \$ à la Fondation du Collège de Montréal, pour la restauration et la mise en valeur du patrimoine architectural de ses bâtiments, dans le cadre de son 250^e anniversaire;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.045 1173643002

CE17 1232

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 5 000 \$ à l'organisation du Grand défi Pierre Lavoie de l'année 2017 (Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure) ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.046 1170741003

CE17 1233

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 99 773 \$ aux organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets novateurs en pratique artistique amateur, dans le cadre du programme Inclusion et innovation 2017 de l'Entente 2017-2018 sur le développement culturel de Montréal entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications, sous réserve de l'approbation de ladite entente par le conseil d'agglomération (dossier 1177666001);

Projet	Organisme	Contribution financière	% Soutien Ville / Budget total des projets	Premier versement (75%)	Deuxième versement (25%)
À l'intérieur de notre atelier – Explorations artistiques	Association de Montréal pour la déficience intellectuelle	6 258 \$	69%	4 693 \$	1 565 \$
Dis-moi ta maison	Centre culturel Georges-Vanier	12 000 \$	59%	9 000 \$	3 000 \$
Encirque-toi	Cirque Hors Piste	12 215 \$	56%	9 162 \$	3 053 \$
Montréal, féminin pluriel	Coopérative de solidarité Mosaïques	10 000 \$	65%	7 500 \$	2 500 \$

Art collaboratif et intergénérationnel	École d'art de Pointe-Saint-Charles	5 000 \$	68%	3 750 \$	1 250 \$
Impression/Évasion	L'Hôte Maison (Maison de jeunes)	9 000 \$	62%	6 750 \$	2 250 \$
Dessine, déguste!	Centre Innovation Jeunes – Direction Chrétienne	3 200 \$	73%	2 400 \$	800 \$
Connais-toi toi-même	Maison des familles de Mercier-Est	7 100 \$	75%	5 325 \$	1 775 \$
ARTiculées	Naos Jeunesse, la créativité en action!	12 000 \$	51%	9 000 \$	3 000 \$
POM* ton quartier! (*Petite œuvre multimédia)	Oxy-Jeunes	14 000 \$	32%	10 500 \$	3 500 \$
La tradition c'est aussi pour les jeunes!	Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise	9 000 \$	42%	6 750 \$	2 250 \$
Total		99 773 \$		74 830\$	24 943 \$

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.047 1177165001

CE17 1234

Il est

RÉSOLU :

1 - d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 189 220 \$, incluant les frais de concours de 1 220 \$, aux organismes ci-après désignés, pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme de soutien à la diffusion du patrimoine montréalais 2017 de l'Entente de développement culturel de Montréal MCC-Ville 2017-2018, sous réserve de l'approbation de ladite entente par le conseil d'agglomération (dossier 1177666001);

Association québécoise pour le patrimoine industriel	15 000 \$
Atelier d'histoire Mercier Hochelaga -Maisonneuve	15 000 \$
Collectif d'animation l'Autre Montréal	10 000 \$
Corporation de la Chapelle Notre-Dame-de-Bonsecours et du Musée Marguerite-Bourgeoys	12 000 \$
DOCOMOMO Québec	15 000 \$
Fabrique de la Visitation-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie	10 000 \$
Fondation Héritage Montréal	11 000 \$
L'Écomusé de la maison du Fier Monde inc.	15 000 \$
Les Forges de Montréal	15 000 \$
Maison Saint-Gabriel	10 000 \$
Patrimoine funéraire Montréal	6 000 \$
Société du Château Dufresne	15 000 \$
Société historique Cavelier-De-LaSalle	15 000 \$
Société historique de Saint-Henri Inc.	15 000 \$
Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise	9 000 \$

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.048 1177233001

CE17 1235

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 100 000 \$ à l'organisme Culture Montréal pour la réalisation de son plan d'action en 2017 ;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.049 1173205001

CE17 1236

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 2 000 \$ au Colloque interuniversitaire urbain pour contribuer aux frais engagés lors de l'organisation de son événement tenu à Montréal, du 15 au 17 mars 2017, sous le thème « Les enjeux urbains de demain » ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.050 1170604002

CE17 1237

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 300 000 \$ à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) afin de soutenir la mise en œuvre des mesures du Plan culturel numérique du Québec dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et BAnQ, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.051 1177233006

CE17 1238

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de ratifier le soutien technique (services fournis, prêt d'équipement, etc.), d'une valeur estimée à 5 315 565 \$, accordé à l'organisme à but non lucratif MONTRÉAL, C'EST ÉLECTRIQUE dans le cadre de son événement de Formule E 2017;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de ce soutien technique;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.052 1177209004

CE17 1239

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 340 000 \$ au Musée d'art contemporain de Montréal afin de renforcer la présence web du musée dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.053 1177233007

CE17 1240

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 16 380 \$ à Table de quartier Lac St-Louis/Dorval (TQS) pour la mise en œuvre de son plan d'action territorial en développement social conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) - Ville liée de Pointe-Claire;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.054 1173220002

CE17 1241

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 9 482,80 \$, soit 3 000 \$ à Action Jeunesse de l'Ouest-de-Île (AJOI) pour la réalisation du projet « Travail de milieu / de rue », 2 482,80 \$ à Corbeille de Pain Lac-Saint-Louis pour le projet « Mangeons ensemble » et 4 000 \$ à Projet Jeunesse de l'Ouest de l'Île pour le projet « Aide aux devoirs », pour l'année 2017, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité Ville - MTESS (2013 - 2018) - Ville liée de Pointe-Claire;
- 2 - d'approuver les trois projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.055 1174910005

CE17 1242

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$, pour l'année 2017, à Club des petits déjeuners du Canada pour la réalisation du 19^e Forum mondial de la nutrition des enfants;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.056 1177392005

CE17 1243

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 33 060 \$, pour l'année 2017, à Festival International du Film pour Enfants de Montréal pour la réalisation du projet « À la découverte du Cinéma » dans le cadre du Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.057 1177392006

CE17 1244

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 37 760 \$, à l'organisme Petites-Mains, pour l'année 2017, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) - Volet Égalité entre les femmes et les hommes;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.058 1177571002

CE17 1245

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 30 000 \$ à Paroles d'excluEs, pour participer au financement de la mise en oeuvre du projet « Clinique de proximité à Montréal-Nord » dans le cadre du Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.059 1177392003

CE17 1246

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 72 000 \$ à deux organismes, dont 50 400 \$ pour 2017 et 21 600 \$ pour 2018, soit 42 000 \$ à Table de concertation jeunesse Bordeaux-Cartierville pour le projet « Un intervenant communautaire scolaire collectif dans l'école » et 30 000 \$ à Mission communautaire de Montréal pour le projet « Un chemin vers la régularisation et l'intégration à Montréal », dans le cadre des dossiers relatifs à l'accueil et l'intégration des réfugiés syriens, des demandeurs d'asile et des personnes sans statut légal à Montréal;
- 2 - d'ajuster la base budgétaire du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal de 21 600 \$ pour l'année 2018;
- 3 - d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.060 1175970007

CE17 1247

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 5 000 \$ à l'organisme à but non lucratif *Laboratoire sur l'agriculture urbaine* dans le cadre du projet Biquette à Montréal, qui se tient durant l'été 2017 à Montréal;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.061 1177731001

CE17 1248

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder, à même le budget de fonctionnement, un soutien financier non récurrent de 15 000 \$, à l'organisme à but non lucratif Laboratoire sur l'agriculture urbaine à Montréal (AU/LAB), soit un montant de 5 000 \$ dans le cadre de l'École d'été sur l'agriculture urbaine qui se tiendra du 14 au 18 août 2017 à Montréal et un montant de 10 000 \$ pour le Portail agriculture urbaine pan-qubécois;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.062 1175360002

CE17 1249

Il est

RÉSOLU :

d'adopter le Cadre stratégique des relations internationales de la Ville de Montréal « La diplomatie urbaine au service de la collectivité montréalaise et du monde ».

Adopté à l'unanimité.

30.001 1175178001

CE17 1250

Vu la résolution CA17 090193 du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville en date du 4 juillet 2017;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser la démolition du bâtiment situé au 10875, rue Saint-François d'Assise, sur le Site patrimonial cité de l'ancien village du Sault-au-Récollet, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1177430002

CE17 1251

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser Nunsubco Trois inc. à entamer des travaux de préparation de site et d'excavation pour la construction d'un complexe résidentiel sur un terrain appartenant à la Ville, lequel est situé de part et d'autre du chemin de la Pointe Sud et bornant le fleuve Saint-Laurent, dans l'arrondissement de Verdun, constitué des lots 4 458 877, 4 458 880, 3 891 355 ainsi qu'une partie des lots 3 891 352 (nouveau lot réservé 5 943 537), 3 891 353 (nouveau lot réservé 5 943 539) et 4 804 998 (nouveau lot réservé 5 943 541) tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, préalablement à la signature d'un acte d'échange, le tout selon les termes et conditions prévus à l'autorisation.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1171195004

CE17 1252

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de décréter qu'il va de l'intérêt de la Ville que le pouvoir d'ester en justice, dans le cadre du litige opposant Mauro Pezzente et la Ville de Montréal, soit exercé par le comité exécutif;
- 2 - de mandater le Service de la concertation des arrondissements pour agir à cette fin.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1172685001

CE17 1253

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 10 000 euros (14 750 \$) pour le paiement de la cotisation annuelle au Fonds mondial pour le développement des villes (FMDV) pour l'année 2017;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1177044003

CE17 1254

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la dépense d'un montant estimé à 5 509,14 \$ relative au déplacement de M. Russell Copeman, membre du comité exécutif, du 3 au 11 août 2017, afin de participer à une cérémonie de la paix à Hiroshima, au Japon, ainsi qu'à la 9^e conférence générale de Mayors for Peace à Nagasaki, au Japon;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1174310001

CE17 1255

Il est

RÉSOLU :

de renouveler le mandat des représentants de la Ville suivants au sein des différentes commissions des régimes de retraite ainsi que le membre indépendant de la Commission du régime de retraite des professionnels de la Ville de Montréal :

Commission du régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal :

- renouveler le mandat de Mme Anne P. Bergeron, Chef de division - Avantages sociaux au Service des ressources humaines, pour une durée de 3 ans;
- renouveler le mandat de M. Alain Langlois, Chef de division - Secrétariat des commissions au Service des finances, pour une durée de 3 ans; et
- renouveler le mandat de Mme Lucie St-Jean, Chef de division - Gestion de la comptabilisation et du contrôle des caisses de retraite au Service des finances, pour une durée de 3 ans;

Commission du régime de retraite des cols bleus de la Ville de Montréal :

- renouveler le mandat de M. David Bélanger, Conseiller principal - Régime de retraite au Service des ressources humaines, pour une durée de 3 ans;
- renouveler le mandat de M. Alain Langlois, Chef de division - Secrétariat des commissions au Service des finances, pour une durée de 3 ans; et
- renouveler le mandat de Mme Lucie St-Jean, Chef de division - Gestion de la comptabilisation et du contrôle des caisses de retraite au Service des finances, pour une durée de 3 ans;

Commission du régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal :

- renouveler le mandat de M. Alain Langlois, Chef de division - Secrétariat des commissions au Service des finances, pour une durée de 3 ans; et
- renouveler le mandat de Mme Lucie St-Jean, Chef de division - Gestion de la comptabilisation et du contrôle des caisses de retraite au Service des finances, pour une durée de 3 ans;

Commission du régime de retraite des fonctionnaires de la Ville de Montréal :

- renouveler le mandat de M. David Bélanger, Conseiller principal - Régime de retraite au Service des ressources humaines, pour une durée de 3 ans;
- renouveler le mandat de M. Alain Langlois, Chef de division - Secrétariat des commissions au Service des finances, pour une durée de 3 ans; et
- renouveler le mandat de Mme Lucie St-Jean, Chef de division - Gestion de la comptabilisation et du contrôle des caisses de retraite au Service des finances, pour une durée de 3 ans;

Commission du régime de retraite des pompiers de la Ville de Montréal :

- renouveler le mandat de Mme Lucie St-Jean, Chef de division - Gestion de la comptabilisation et du contrôle des caisses de retraite au Service des finances, pour une durée de 3 ans;

Commission du régime de retraite des professionnels de la Ville de Montréal :

- remplacer M. Martin Charron, qui a indiqué son désir de ne pas renouveler son mandat en raison de sa charge de travail, par M. Olivier Roberge, Conseiller principal avantages sociaux au Service des ressources humaines, pour une durée de 3 ans;
- renouveler le mandat de M. Alain Langlois, Chef de division - Secrétariat des commissions au Service des finances, pour une durée de 3 ans;
- renouveler le mandat de M. Normand Lapointe, Directeur adjoint - Direction générale, pour une durée de 3 ans; renouveler le mandat de Mme Lucie St-Jean, Chef de division - Gestion de la comptabilisation et du contrôle des caisses de retraite au Service des finances, pour une durée de 3 ans; et
- nommer M. Louis Monette à titre de membre indépendant pour un mandat d'une durée de 2 ans.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1166335002

CE17 1256

Vu la résolution CA17 170192 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce en date du 27 juin 2017;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal ;

- 1- d'autoriser une dépense de 1 107 464,46 \$, comprenant les contingences au montant de 140 702,70 \$, taxes incluses, et les incidences au montant de 28 743,75 \$, taxes incluses, relatif au contrat octroyé à Trempro Constructions inc. pour la réalisation des travaux de réfection de la maçonnerie et des travaux connexes au centre communautaire et de loisirs de la Côte-des-Neiges, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (CA17 170192);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrite au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1175302004

CE17 1257

Vu la résolution CA17 210164 du conseil d'arrondissement de Verdun en date du 27 juin 2017;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle pour la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau, de 48 140,22 \$, contingences, incidences et taxes incluses, représentant 6,67 % du coût total du contrat révisé (valeur totale de 721 408,57 \$) dans le cadre des travaux de réaménagement géométrique de l'intersection formée par les rues Godin, Riverview et Monteith (S16-016) (CA16 21092 et CA17 210164);
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1166459006

CE17 1258

Vu la résolution CA17 26 0185 du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie en date du 5 juin 2017;

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 396 875,30 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux de réfection des blocs de verre, maçonnerie et divers travaux à la piscine Saint-Denis, située au 7075, rue Saint-Hubert, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à 9280-3949 Québec inc. (J.B.A Le Restaurateur), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 354 352,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public RPPA17-03024-OP;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1171035008

CE17 1259

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser une augmentation équivalente de 514 938 \$ pour 2017 et années subséquentes aux budgets respectifs des revenus et des dépenses du Service des ressources humaines.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1163079001

CE17 1260

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la réception d'une contribution financière de 33 000 \$ provenant de la Fondation Espace pour la vie pour la réalisation de divers projets à Espace pour la vie en 2017;
- 2 - d'autoriser un budget additionnel de dépenses d'opérations de 33 000 \$, équivalent à la contribution de la Fondation Espace pour la vie;
- 3 - d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1170348003

CE17 1261

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser le versement d'un soutien financier additionnel de 450 000 \$, en provenance des dépenses contingentes, à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) afin de lui permettre de réaliser les mandats de consultation en cours;
- 2 - d'autoriser, à cette fin, un virement budgétaire de 450 000 \$ du poste des dépenses générales d'administration « Contribution – Office de consultation publique de Montréal »;
- 3 - d'approuver une augmentation de 450 000 \$ des budgets en revenus et en dépenses d'exploitation de l'Office pour l'année 2017;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.015 1171079004

CE17 1262

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 155 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement du Service de la culture afin d'assumer des dépenses additionnelles dans le cadre de la tenue de la course automobile de Formule E.

Adopté à l'unanimité.

30.017 1177209003

CE17 1263

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser un virement de crédit de 90 700 \$, en provenance du budget de dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement du Service de la gestion et de la planification immobilière, afin d'autoriser la création et le comblement de trois postes d'agents techniques en architecture (catégorie d'emploi col blanc- emploi 783310);
- 2 - d'autoriser l'ajustement à la base budgétaire pour l'année 2018 et des années subséquentes, soit 284 100 \$ et 3,0 personnes-années conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.018 1173993001

CE17 1264

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le règlement hors Cour du recours intenté par Promutuel Assurance inc. contre la Ville de Montréal de 195 000 \$ en capital, intérêts et frais;
- 2- d'autoriser le Service des finances à émettre et à transmettre à M^e Stéphanie Boulianne, le chèque suivant :
 - à l'ordre de Promutuel Réassurance, et ce, au montant de 195 000 \$;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.020 1166250006

CE17 1265

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser le règlement hors Cour du recours intenté par Allstate du Canada, compagnie d'assurance contre la Ville de Montréal pour un montant de 131 000 \$ en capital, intérêts et frais;
- 2 - d'autoriser le Service des finances à émettre et à transmettre à Me Stéphanie Boulianne, un chèque au montant de 131 000 \$ à l'ordre d'Allstate du Canada, compagnie d'assurance;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.021 1176250001

CE17 1266

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de l'avenue Lebrun, entre la rue De Teck et la rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1164396007

CE17 1267

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1176307004

CE17 1268

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement sur la subvention relative à la mise à niveau numérique des salles de spectacle », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1176307005

CE17 1269

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (16-065) » aux fins d'y ajouter les tarifs pour la piscine du Complexe sportif Marie-Victorin, et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1174815002

CE17 1270

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Sainte-Claire, entre la rue Paul-Pau et la rue Desmarteau, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1174396005

CE17 1271

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour adoption, la nouvelle version du règlement intitulé « Règlement sur les calèches » à la suite de l'avis de motion donné à la séance du conseil du 13 juin 2017.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1173200002

CE17 1272

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 17 803 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation de l'usine Pierrefonds (RCG 16-038) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1172675001

CE17 1273

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 19 800 000 \$ afin de financer les travaux sur les collecteurs d'égouts », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1177526018

CE17 1274

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 17 688 000 \$ pour le financement de travaux sur les intercepteurs de la Ville de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1177526019

CE17 1275

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 260 000 \$ pour le financement de travaux et l'acquisition d'équipements à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.011 1177526020

CE17 1276

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 82 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction et de renouvellement de conduites principales d'aqueduc », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.012 1173276001

CE17 1277

Vu la résolution CA17 27 0259 du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve en date du 4 juillet 2017;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changements, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal (04-047) » afin d'ajouter un nouveau secteur numéro 14-14 apparaissant sur la carte intitulée « La densité de construction » sur un emplacement situé à l'angle sud-est des rues Hochelaga et Honoré-Beaugrand.

Adopté à l'unanimité.

40.013 1130603009

CE17 1278

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver le Règlement R-2017-023-10 modifiant le Règlement sur l'entretien et la protection des arbres (R-2007-023), adopté le 13 juin 2017 par le conseil municipal de la Ville de Dollard-des-Ormeaux, celui-ci étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
- 2 - d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Dollard-des-Ormeaux.

Adopté à l'unanimité.

40.014 1172622006

CE17 1279

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la prolongation du programme ACCEF (Actions concertées contre les crimes économiques et financiers);
- 2 - de maintenir l'augmentation temporaire de l'effectif permanent de 12 postes policiers et de 1 poste temporaire civil du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018;
- 3 - d'imputer les revenus et les dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1175841001

CE17 1280

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la prolongation du programme ACCES (Actions Concertées pour Contrer les Économies Souterraines);
- 2 - de maintenir l'augmentation temporaire de l'effectif permanent de 33 postes policiers et la prolongation de deux postes civils du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018;
- 3 - d'imputer les revenus et les dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1175955001

CE17 1281

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine séance du conseil municipal le bilan faisant état des réalisations du Plan d'action municipal pour les aînés de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1170706002

CE17 1282

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport trimestriel sur les mainlevées, couvrant la période du 1^{er} avril 2017 au 30 juin 2017, le tout conformément à l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002 « Mainlevées (Directive) ».

Adopté à l'unanimité.

60.002 1174501007

CE17 1283

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1^{er} juin 2017 au 30 juin 2017 et de la rectification pour le rapport déposé pour le mois d'avril 2017, conformément au *Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCE 02-004).

Adopté à l'unanimité.

60.003 1174396010

Levée de la séance à 10 h 15

70.001

Les résolutions CE17 1189 à CE17 1283 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 9 août 2017 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE17 1284

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 9 août 2017, en y retirant les articles 12.001, 12.002, 20.005, 20.012, 20.014, 20.027, 20.032, 20.045, 20.078, 30.012, 30.014 et 40.015 à 40.019.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE17 1285

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 21 août 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE17 1286

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 24 août 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE17 1287

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Technomedia Formation inc., fournisseur unique, pour le renouvellement du service d'entretien du logiciel SIGAL utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019, pour une somme maximale de 344 925 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 21 avril 2017;
- 2 - d'approuver à cet effet, un projet de convention de services entre la Ville et Technomedia Formation inc. établissant les termes et conditions de ce renouvellement;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1170206007

CE17 1288

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une entente de consommation de services avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour la location de la plateforme téléphonique ICE (service CCM+) du centre d'appels 311, pour la période du 1^{er} mars 2017 au 30 juin 2017, ainsi que pour l'accès aux enregistrements de la Cour municipale, pour la période du 1^{er} mars 2017 au 30 septembre 2017, pour une somme maximale de 149 778,43 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1173190001

CE17 1289

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser la prolongation du contrat de gré à gré à CPA-ERP inc. (fournisseur unique) pour les droits d'utilisation, l'entretien et le support logiciel du module de gestion d'inventaire « GARE-GRO » pour une période de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020, pour une somme maximale de 413 209,80 \$, taxes incluses, majorant ainsi le total du contrat de 452 987,69 \$ à 866 197,49 \$, taxes incluses;
- 2 - d'approuver à cet effet un projet d'avenant No 2 entre la Ville et CPA-ERP inc. établissant les termes et conditions de cette prolongation;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1170206006

CE17 1290

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Centre de réparation hydraulique Hydrep inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de cinq opérateurs de vannes sur remorque, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 459 509,43 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16062 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1174922007

CE17 1291

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser la prolongation, pour une année, de la convention de services intervenue entre la Ville et Transvrac Montréal-Laval inc. pour le transport de la neige, dans 9 arrondissements de Montréal, pour une somme estimée à 9 524 821 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1177682002

CE17 1292

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Les équipements d'arpentage Cansel inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de trois stations totales robotisées, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 127 794,71 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15974 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1176970001

CE17 1293

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Boivin et Gauvin inc. (fournisseur unique), pour l'acquisition de produits Holmatro (équipement d'étalement), pour une période de douze mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 310 439,19 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15780 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrite au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1173687001

CE17 1294

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 1 555 110,82 \$, taxes incluses, pour la mise à jour (en 2017) de l'application Système d'émission de constats informatisés (SÉCI), pour l'acquisition et l'implantation du module des rapports d'accident électroniques, le renouvellement du contrat d'entretien du SÉCI ainsi que l'entretien du module rapports d'accident électroniques pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020;
- 2 - d'approuver un projet d'addenda no 4 modifiant la convention intervenue avec Groupe Techna inc., une division d'ACCEO Solutions inc. (CG 07 0102, modifiée), majorant ainsi le montant total du contrat de 9 232 306,34 \$ à 10 787 417,16 \$ taxes incluses;
- 3 - d'autoriser un ajustement de la base budgétaire du Service des technologies de l'information d'un montant de 78 700 \$ au net à compter de 2018;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1170206009

CE17 1295

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet d'avenant à la convention intervenue entre la Ville et Transvac Montréal-Laval inc. (CM17 0046), pour la prolongation d'une année du contrat pour le transport de la neige, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour une somme maximale de 748 247 \$, taxes incluses pour la saison hivernale 2017-2018;
- 2- d'autoriser une dépense supplémentaire de 289 723 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Transvac Montréal-Laval inc. pour le transport de la neige, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour la saison hivernale 2016-2017;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1177682003

CE17 1296

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Transvrac Montréal-Laval inc. pour les services de transport de la neige pour la saison hivernale 2017-2018, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 382 127 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1177682004

CE17 1297

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser l'option de prolongation de 12 mois pour l'année 2018-2019 prévue au contrat de collecte et de transport de matières recyclables (collecte sélective), de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour une somme de 1 210 398,35 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à RCI Environnement (division de WM Québec inc.) (CM16 1247), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 616 991,05 \$ à 5 827 389,40 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1176224001

CE17 1298

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 404 869,52 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation d'équipements de télécommunications sans-fil pour la gestion des contrôleurs de feux de circulation à 27 intersections, dans l'arrondissement de Saint-Laurent nécessaire à la réalisation du système intégré de télécommunication relié au Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire, Télécommunications Grimard inc, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour une période de 36 mois, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 368 063,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16183 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1170748003

CE17 1299

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un contrat à Groupe TMD, pour une période de 3 ans, avec option de prolongation d'une année, pour les services de déneigement des chaussées et des trottoirs, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 605 778,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16127 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'accorder un contrat à Canbec Construction inc., pour une période de 4 ans, avec option de prolongation d'une année, pour les services de déneigement des chaussées et des trottoirs, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour une somme maximale de 9 209 567,85 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16127 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3- d'accorder un contrat à Canbec Construction inc., pour une période de 4 ans, avec option de prolongation d'une année, pour les services de déneigement des chaussées et des trottoirs, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour une somme maximale de 7 510 254,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16127 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1177682005

CE17 1300

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal:

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 132 221,25 \$, taxes incluses, afin de prolonger d'un an les contrats pour la location de deux tracteurs-chargeurs et d'une pelle avec opérateur, pour l'exploitation du lieu d'élimination de la neige Saint-Pierre Lachine, dans le cadre du contrat accordé à Construction J.Richard Gauthier inc. (CA14 190341), majorant ainsi le montant total du contrat de 508 589,04 \$ à 640 810.29 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1177682007

CE17 1301

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 11 292,70 \$, taxes incluses, pour un contrat de location d'un tracteur-chargeur avec opérateur, pour l'exploitation du lieu d'élimination de la neige Carrière St-Michel, dans le cadre du contrat accordé à Jean-Louis Blais (CM16 0921), majorant ainsi le montant total du contrat de 75 996,34 \$ à 87 289,04 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1177682006

CE17 1302

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 71 577,16 \$, taxes incluses, pour la plantation, l'entretien et l'arrosage d'arbres, pour une période de trois ans (2015-2017), dans le cadre du contrat 15-6845 accordé à Entrepreneurs Paysagistes Strathmore (1997) Ltée, majorant ainsi le montant total du contrat de 425 474,61 \$ à 497 051,77 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1176688007

CE17 1303

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de 9 châssis-cabine légers de marque et modèle RAM 3500, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 344 107,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16071 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1174922012

CE17 1304

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à GE Multilin et à son agent exclusif au Québec, Gestion Trelec inc., fournisseurs uniques, pour la mise à jour du système PMCS/IEMS du réseau des eaux usées de la Ville de Montréal, pour la période du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2021 pour la somme maximale de 489 241,62 \$, taxes incluses, conformément aux offres de service de ces firmes en date du 20 juin 2017 et 21 juin 2017;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1177526025

CE17 1305

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure une entente-cadre, pour une période de 36 mois, pour la fourniture sur demande de mobiliers de feux de circulation;
- 2- d'accorder à Valmont West Coast Engineering, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, pour une somme maximale de 5 056 768,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 17-15794;
- 3- d'imputer cette dépense de consommation à même les budgets des unités d'affaires et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1176947004

CE17 1306

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Camions Inter-Anjou inc., le contrat pour la fourniture d'un châssis de camion et d'une boîte de fourgon de 15 pieds avec équipements et accessoires, pour une somme maximale de 355 030,15 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16103 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1176859007

CE17 1307

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 3 259 265,50 \$, taxes incluses, pour la mise aux normes du réseau électrique du Biodôme et du Planétarium Rio Tinto Alcan, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les Entreprises Dawco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 094 265,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public BI-00051;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1176891003

CE17 1308

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 30 491 \$, taxes incluses, afin bonifier le service de collecte des matières organiques dans le secteur de collecte 2B, dans l'arrondissement Lachine, pour la période de septembre 2017 à avril 2018, dans le cadre du contrat accordé à Service Matrec inc, majorant ainsi le montant total du contrat de 8 839 566 \$ à 8 870 057 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1172621003

CE17 1309

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser le virement de 91 980 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des dépenses contingentes pour les travaux de réfection d'enveloppe et divers travaux intérieurs au Centre interculturel Strathearn, situé au 3670-3680, rue Jeanne-Mance, dans le cadre du contrat accordé à Norgéreq Ltée (CM16 1059), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 358 291,73 \$ à 1 450 271,73 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1171630001

CE17 1310

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 108 986,23 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux mécaniques et civils à la station de pompage de la cellule 2 au lieu d'enfouissement technique de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, dans le cadre du contrat 794-AE accordé à Socomec Industriel inc. (CG16 0473), majorant ainsi le montant total du contrat de 564 626,54 \$ à 674 612,77 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1177526023

CE17 1311

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 760 962,39 \$, taxes incluses, pour la réfection du pont d'étagement et des murs de soutènement Armand-Bombardier et ses approches, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Ross And Anglin Limitée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 689 995,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 335401;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1177000006

CE17 1312

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Hewitt Équipement limitée, seule firme ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour les travaux de synchronisation du réseau d'Hydro-Québec et des deux génératrices de 2 MW-600/347 V de l'usine d'eau potable Pierrefonds, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 101 790,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10222;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1174087001

CE17 1313

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 712 807,30 \$, taxes incluses, pour le projet de restauration des murs extérieurs des galeries 1 & 7 du bâtiment des filtres l'usine de filtration du complexe de production d'eau potable Atwater dans l'arrondissement de Verdun, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Atrium inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 636 435,09 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5916;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1175895001

CE17 1314

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 668 978,60 \$, taxes incluses, pour la réfection des terrains de balle situés au parc Charleroi, dans l'arrondissement de Montréal-Nord et aux parcs Brook et Grier, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Lanco Aménagement inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 641 104,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-6021;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1176192009

CE17 1315

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 521 000,01 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout secondaires par chemisage, dans diverses rues de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2- d'accorder à *Insituform Technologies Limited*, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 466 000,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 333714;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1177231068

CE17 1316

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 508 916,14 \$, taxes incluses, pour la réfection du terrain de balle no.1, situé au parc Roger-Rousseau, dans l'arrondissement d'Anjou, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à *Lanco Aménagement inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 487 711,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-6016;
- 3- d'imputer cette dépense, après opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1176192008

CE17 1317

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 441 564,21 \$, taxes incluses, pour la construction des infrastructures d'un terrain de balle synthétique au parc Giuseppe-Garibaldi (terrain no.2), dans l'arrondissement de Saint-Léonard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à *Les Entreprises C. Dubois inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 404 161,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-6976;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1176192005

CE17 1318

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 889 185,07 \$, taxes incluses, pour des travaux de réfection des systèmes d'éclairage des terrains de balle, situés au parc Pierre-Bernard, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et au parc Vinet, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Système Urbains inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 855 365,71 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-6953;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1176192004

CE17 1319

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 228 692,10 \$, taxes incluses pour des travaux contingents du Projet Bonaventure (Lots 26B, 35, 41B, 43B), dans le cadre du contrat octroyé à 9052-1170 Québec inc. (Le Groupe Vespo) (CG16 0708), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 515 613,26 \$ à 2 744 305,36 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1171009012

CE17 1320

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 670 534,20 \$, taxes incluses, pour des travaux d'accessibilité universelle au Bain Lévesque, situé au 955, rue Marie-Anne Est, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les Constructions A.G.L.P., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 588 524,83 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5923;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1170652006

CE17 1321

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 142 429,40 \$, taxes incluses, pour des travaux d'accessibilité universelle au Natatorium de Verdun, situé au 6500, boulevard Lasalle, dans l'arrondissement de Verdun, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Groupe Unigesco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 024 342,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5922;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1170652005

CE17 1322

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 944 854,92 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduites d'eau et de voirie, dans la rue Hamilton, du boulevard des Trinitaires à la rue Raudot, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Pavages Chenail inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 747 371,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 316004;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1177231062

CE17 1323

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 212 800 \$, taxes incluses, pour les travaux « Phase 1 : Déconstruction de l'édifice du 575 Elm et divers travaux de réhabilitation », situé au 575, rue Elm dans la Ville de Beaconsfield, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire, Démolition Panzini inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 082 224,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5893 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1171630002

CE17 1324

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 3 850 575,38 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection du mur de soutènement et des travaux divers au Quartier général du Service de sécurité incendie de Montréal situé au 4040, avenue du Parc, dans l'arrondissement de Ville-Marie;
- 2 - d'accorder à Construction Deric inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 938 417,22 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5921;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1177746001

CE17 1325

Attendu que le paragraphe 2.0.1 de l'article 573 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ., c-19) permet notamment à la Ville de Montréal de procéder à l'évaluation du rendement de ses cocontractants;

Attendu que la Ville de Montréal s'est dotée d'un programme d'évaluation du rendement de ses cocontractants;

Attendu que Groupe TNT inc., le plus bas soumissionnaire conforme de l'appel d'offres public numéro 332312 a fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant le 12 avril 2017 (CE17 0562) et est, de ce fait, inscrit sur la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant;

Attendu que le paragraphe 2.0.1 de l'article 573 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ., c-19) accorde notamment à la Ville de Montréal la discrétion de refuser toute soumission d'un entrepreneur ou d'un fournisseur qui, au cours des deux années précédant la date d'ouverture des soumissions, a fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant dans la mesure où cette soumission est jugée la plus basse conforme;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 6 429 017,02 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, dans les arrondissements d'Anjou, de Montréal-Nord et de Saint-Léonard (PCPR 2017), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Roxboro Excavation inc., le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 134 017,02 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 332312;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.044 1177231046

CE17 1326

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 864 662,19 \$, taxes incluses, pour la construction d'un poste d'essence dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire, Construction Morival ltée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 827 068,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5918 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.046 1175884001

CE17 1327

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 049 035,99 \$, taxes incluses, pour la mise aux normes de l'aréna Martin-Lapointe, dans l'arrondissement de Lachine, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Le Groupe Marchand architecture et design inc., Les Consultants S.M. inc., et Delisle, Despaux et associés inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 916 814,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16007 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.047 1170457002

CE17 1328

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 103 756,55 \$, taxes incluses, pour la mise aux normes de l'aréna Saint-Louis, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Les architectes Labonté Marcil S.E.N.C., Les Services EXP inc., et Petropoulos Bomis et associés inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 971 535,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16007 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.048 1170457003

CE17 1329

Il est

RÉSOLU :

de résilier le contrat de services professionnels accordé à Stantec Experts-conseils Itée pour la réalisation d'une étude portant sur l'évaluation des propositions de scénarios de transformation du réseau routier, dans le cadre de la planification du secteur du Havre de Montréal, à la suite de l'appel d'offres public 15-14462 (CE15 1520).

Adopté à l'unanimité.

20.049 1173250002

CE17 1330

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une période de 60 mois, avec Bisson et associés inc., pour les services de conseillers professionnels en scénographie pour le Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques (RAC) et le Programme de soutien aux équipements culturels municipaux de la Ville de Montréal, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15846;
- 2- d'imputer ces dépenses à même les budgets du Service de la culture, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.050 1177509001

CE17 1331

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel Viau Bastien Gosselin architectes inc. firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis s'engage à fournir à la Ville les services professionnels d'architecture pour travaux d'amélioration et de mise à niveau à la Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU), pour une somme de 339 703,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16148 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées à signer ladite convention pour et au nom de la Ville et tout document y donnant suite;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.051 1177526026

CE17 1332

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser la résiliation de la convention de services professionnels des huissiers de justice entre la Ville de Montréal et la firme Valade et associés s.e.n.c. (CG15 0682), en date du 24 août 2017.

Adopté à l'unanimité.

20.052 1172346002

CE17 1333

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel Stantec Experts-Conseils Ltée, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis en ingénierie, aménagement du domaine public, architecture et éclairage d'ambiance pour la production des plans et devis pour les travaux de réaménagement de la rue Saint-Hubert, entre les rues de Bellechasse et Jean-Talon Est, pour une somme maximale de 2 278 415,89 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16265 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.053 1171009016

CE17 1334

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois avec deux possibilités de prolongation de 12 mois, pour la fourniture sur demande de services d'entretien et de réparation de mécanique automobile pour véhicules légers du Service de police de la Ville de Montréal;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire, Lacbus de l'automobile inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15595 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.054 1175064001

CE17 1335

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense maximale de 242 000 \$, taxes incluses, relativement à l'aménagement de la voie cyclable sur l'avenue Marien, entre les rues Prince-Albert et Dorchester;
- 2 - d'approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et la Ville de Montréal-Est visant à établir les conditions et modalités de partage des obligations entre les parties;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.055 1170776001

CE17 1336

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 20 000 \$ par année, pour une période de 5 ans, soit pour les années 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021 à la Fondation de l'Université du Québec à Montréal afin de contribuer aux meilleures pratiques en gestion de projet par l'entremise de la Chaire de gestion de projet ESG UQAM;
- 2- d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.056 1171613001

CE17 1337

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération:

d'approuver le projet d'Addenda #2 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Biomont Énergie, société en commandite, auquel intervient Société en commandite Gazmont (CG15 0335, modifiée) pour la valorisation énergétique du biogaz du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), afin de faire passer la pression de livraison du biogaz de 3,0 psig à 5,0 psig et augmenter la redevance de 11,4% à 12,0% pour combler le coût supplémentaire en électricité.

Adopté à l'unanimité.

20.057 1175960001

CE17 1338

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de fermer et retirer du domaine public les lots 5 490 831 et 5 490 832 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Les Entreprises Prepa ltée. un terrain considéré comme vacant, d'une superficie de 1 380,12 mètres carrés, situé à l'arrière du boulevard Rivière-des-Prairies et au sud du boulevard Maurice-Duplessis, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, constitué des lots 5 490 831, 5 490 832 et 6 008 319 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 67 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.058 1166037006

CE17 1339

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de fermer et retirer du domaine public le lot 5 490 830 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Service Agakura inc. un terrain considéré comme vacant d'une superficie de 348 mètres carrés, situé à l'arrière du boulevard Rivière-des-Prairies et au sud du boulevard Maurice Duplessis, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, constitué du lot 5 490 830 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme de 26 243 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.059 1166037008

CE17 1340

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de fermer et retirer du domaine public le lot 5 490 833 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

- 2- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Vincenzo Fuoco et Iolanda Ruberto un terrain considéré comme vacant d'une superficie de 747,7 mètres carrés, situé à l'arrière du boulevard Rivière-des-Prairies et au sud du boulevard Maurice Duplessis, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, constitué des lots 5 490 833 et 1 510 127 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme de 56 500 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.060 1166037009

CE17 1341

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de décréter l'acquisition, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, de l'immeuble sis au 5233-5235, rue Sainte-Ambroise, constitué du lot 1 573 534 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, à des fins de construction de logements sociaux;
- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3 - d'autoriser une dépense de 550 000 \$, plus les taxes applicables, pour cette acquisition;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.061 1166037005

CE17 1342

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue des espaces d'une superficie d'environ 6 440 pieds carrés, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de 9 ans, à compter du 1^{er} novembre 2017, pour un loyer total de 1 033 208,58 \$, taxes incluses, et ce, aux termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2 - d'autoriser à cette fin, le coût des travaux d'aménagement payable au locateur, représentant un montant de 655 357,50 \$ auquel s'ajoutent des contingences et des incidences d'un montant de 132 796,13 \$, pour une dépense maximale de 788 153,63 \$, incluant les taxes;
- 3 - d'autoriser la dépense d'énergie et d'entretien ménager effectuée par le Service de la gestion et de la planification immobilière, pour la durée du terme de 9 ans, d'un montant total de 459 440,10 \$, taxes incluses;
- 4 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

- 5 - d'ajuster la base budgétaire du service responsable pour les années 2018 et suivantes conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.062 1175840005

CE17 1343

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet de troisième amendement de bail par lequel la Ville loue de Les Immeubles 5755-5757 Cavendish inc. un espace d'une superficie de 4 532 pieds carrés, situé au 5757, boulevard Cavendish, pour les besoins du poste de quartier 9 du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période d'un an, à compter du 1^{er} février 2017, pour une dépense totale de 113 592,54 \$, taxes incluses, et ce, aux termes et conditions stipulés au projet d'amendement;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.063 1174565002

CE17 1344

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet de deuxième renouvellement de bail par lequel la Ville loue de Les Constructions 2001 inc. des espaces à bureaux et industriels d'une superficie de 87 574 pieds carrés situés au 5000, rue Iberville, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} décembre 2018, moyennant une dépense totale de 7 763 604,92 \$, taxes incluses, et ce, aux termes et conditions stipulés au projet de renouvellement;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.064 1174565001

CE17 1345

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet de bail entre la Ville de Montréal et ModSpace financial Services Canada Ltd pour la prolongation du contrat de location (CG14 0348) de huit bâtiments modulaires préfabriqués temporaires situés sur le site de l'usine Atwater au 999, rue Dupuis, pour les besoins de la Direction de l'eau potable, pour une période de 18 mois, à compter du 1^{er} décembre 2017, moyennant un loyer total de 170 530,92 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.065 1174565006

CE17 1346

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet de convention de prolongation de bail, par lequel la Ville de Montréal loue à Projet Sol, à des fins d'exploitation de services de restauration, trois espaces situés au Biodôme et au Planétarium Rio Tinto Alcan, d'une superficie totale d'environ 465 mètres carrés, pour une période de 18 mois, soit du 1^{er} mai 2017 au 31 octobre 2018, pour une somme estimée à 225 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.066 1177029002

CE17 1347

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver le projet de contrat de prolongation du bail pour une période de 18 mois, à compter du 1^{er} décembre 2017, entre R.C.M. Modulaire inc. et la Ville de Montréal (CE14 1444) pour la location de deux bâtiments modulaires préfabriqués temporaires, situés sur le site de l'usine Atwater au 999, rue Dupuis, pour les besoins de la Direction de l'eau potable, moyennant un loyer total de 42 425,78 \$ taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.067 1174565007

CE17 1348

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de résilier, à la date de la signature de la quittance, le bail intervenu entre la Ville de Montréal et la Société québécoise des infrastructures pour la location d'un espace locatif au 1^{er} sous-sol, situé au 85, rue Notre-Dame Est, d'une superficie d'environ 682,74 mètres carrés, pour le Centre de la petite enfance le Petit Palais, moyennant une perte de loyer totale de 82 516,56 \$, excluant les taxes;
- 2 - d'approuver le projet de quittance pour la résiliation du bail intervenu entre la Ville de Montréal et la Société québécoise des infrastructures, pour une indemnité totale de 2 400 000 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de quittance;
- 3 - d'autoriser un virement de crédit de 2 400 000 \$, en provenance du budget de dépenses contingentes vers le Service de la gestion et de la planification immobilière;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.068 1175323005

CE17 1349

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 215 000 \$ à l'organisme à but non lucratif 7 À NOUS pour le projet immobilier Bâtiment 7;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.069 1175175008

CE17 1350

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 5 000 \$, pour l'année 2017, à l'Association des pompiers auxiliaires (PAM) dans le cadre de la tenue des festivités entourant leur 75^e anniversaire, à Montréal du 25 juin au 30 juin 2019.;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.070 1170741004

CE17 1351

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 100 000 \$ à l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador pour l'événement international célébrant le 10^e anniversaire de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, les 12 et 13 septembre 2017, et l'annonce de la Métropole de la Réconciliation dans le cadre de la stratégie de réconciliation de la Ville de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.071 1177608002

CE17 1352

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 150 000 \$ au Centre des arts de la scène Pauline-Julien pour la réalisation de son plan d'action 2017, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications 2017-2018, sous réserve de l'approbation de ladite entente par le conseil d'agglomération (dossier 1177666001);
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4 - de confirmer la volonté de la Ville à poursuivre cette entente pour les deux années subséquentes, soit en 2018-2019 et en 2019-2020, sous réserve de l'approbation de l'Entente sur le développement culturel entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications par le conseil d'agglomération et à l'acceptation par la Ville du plan d'action (et de la reddition de compte de chaque année précédente) qui sera déposé par le Centre des arts de la scène Pauline-Julien concernant cette période.

Adopté à l'unanimité.

20.072 1173205007

CE17 1353

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 20 171 \$ à l'organisme Réseau Enfants Retour Canada pour la réalisation du projet « Ensemble pour la vigilance » dans le cadre du Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.073 1177392007

CE17 1354

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 350 000 \$ à la Société de la Place des Arts de Montréal afin de réaliser la mise en oeuvre de projets numériques dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.074 1173205005

CE17 1355

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier additionnel de 12 118 \$ à La Fondation du refuge pour femmes Chez Doris inc. (CG17 0210) afin d'améliorer la capacité d'accueil des femmes en situation d'itinérance la fin de semaine, conformément à l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018), majorant ainsi le montant total du soutien financier de 55 874 \$ à 67 992 \$;
- 2 - d'approuver le projet d'addenda 1 entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.075 1176794002

CE17 1356

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet de convention de collaboration et de contribution financière entre la Ville de Montréal et *ICLEI – Local Governments for Sustainability (Management) inc.* (ICELI) pour un montant total de 150 000 \$, incluant les taxes, si applicables, pour l'année 2017 et 60 000 \$ annuellement pour les années 2018 et 2019 afin d'accueillir et soutenir la création d'un bureau québécois d'ICLEI Canada;
- 2 - d'autoriser les ajustements à la base budgétaire pour les années 2018 et 2019, d'un montant de 60 000 \$ par année, au Bureau du développement durable;
- 3 - d'autoriser les versements suivants soit :
 - un versement de 30 000 \$ payable le 1^{er} septembre 2017;
 - un versement de 30 000 \$ payable le 15 février 2018 et un versement de 30 000 \$ payable le 1^{er} août 2018;
 - un versement de 30 000 \$ payable le 15 février 2019, un versement de 20 000 \$ payable le 1^{er} août 2019 et un versement de 10 000 \$ payable le 15 décembre 2019;
- 4 - de consentir à mettre à la disposition d'ICLEI un espace de travail meublé avec possibilité d'accroître jusqu'à trois espaces de travail, situé dans un emplacement central et facilement accessible en transport en commun et comprenant les services suivants : Internet, ordinateur(s), service de téléphonie et accès à une salle de réunion;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 6 - de mandater le Bureau du développement durable pour le suivi et la gestion de cette convention.

Adopté à l'unanimité.

20.076 1174864002

CE17 1357

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de protocole d'Entente entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal, établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 2 000 000 \$ à la Ville aux fins de planifier, mettre en oeuvre et soutenir des projets visant l'intégration des nouveaux arrivants et des personnes immigrantes, couvrant la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018 - Entente MIDI-Ville (2017- 2018);

- 2- d'autoriser la réception d'une aide financière d'un montant de 2 000 000 \$ provenant du MIDI pour la réalisation des projets issus de ladite Entente;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel correspondant de 2 000 000 \$ à affecter pour la réalisation de ladite Entente, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4- d'autoriser le Directeur général de la Ville à signer ce projet de protocole d'entente pour et au nom de la Ville;
- 5- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 510 000 \$, aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projet visant l'intégration des personnes immigrantes, dans le cadre de l'entente MIDI-Ville (2017 - 2018) :

Organisme	Projet et période	Montant
Office municipal d'habitation de Montréal	Habiter la mixité - 1 ^{er} avril 2017 au 31 mars 2018	160 000 \$
Collectif des entreprises d'insertion du Québec inc.	Projet Intégration - 1 ^{er} juillet 2017 au 31 juillet 2018	150 000 \$
Intégration Jeunesse du Québec inc.	Valorisation Jeunesse—Place à la relève - 10 avril au 04 octobre 2017	200 000 \$

- 6- d'approuver trois projets de conventions entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 7- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.077 1175970005

CE17 1358

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 52 500 \$ à CS-FAIT, Coopérative de solidarité en fabrication artistique, industrielle et technologique pour couvrir une portion des coûts des améliorations locatives et des frais de démarrage du projet « Espace Fabrique »;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

20.079 1177511002

CE17 1359

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser la cession du contrat du cocontractant actuel, Gestion D. Lemay inc., à Moteurs Électriques Laval Itée (CG16 0304) à la suite d'une acquisition d'actifs, pour les travaux de remise à niveau des moteurs des groupes motopompes (4 moteurs 2850 HP et 4 moteurs 4 800 HP) à la station de pompage de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte;
- 2 - d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées à signer pour et au nom de la Ville la convention de cession et tout document y donnant suite.

Adopté à l'unanimité.

20.080 1177526022

CE17 1360

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver la cession d'une option d'achat par la Ville de Montréal à 9024-0391 Québec inc. d'une option d'achat détenue par la Ville relativement à des terrains situés sur le boulevard du Golf, dans l'arrondissement d'Anjou, constitué des lots 1 144 243 et 1 406 504 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout sans contrepartie.

Adopté à l'unanimité.

20.081 1171368003

CE17 1361

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver, conformément au pouvoir délégué dans les résolutions CM15-1107 et CM15-1266, les évaluations de rendement insatisfaisant du fournisseur Les Pavages d'Amour inc. réalisées par l'arrondissement du Sud-Ouest et le Service de la concertation des arrondissements, dans le cadre des contrats SO-103-1621 et SO-104-1621 pour les services de déneigement des chaussées et trottoirs de l'arrondissement du Sud-Ouest. Cette entreprise sera ainsi inscrite sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux ans à compter de ce jour.

Adopté à l'unanimité.

20.082 1177682008

CE17 1362

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal pour procéder à l'enregistrement des marques de commerce Espace pour la vie, Biodôme, Insectarium, Jardin botanique, Planétarium et Planétarium Rio Tinto Alcan de Montréal, ainsi que des appellations de plusieurs événements (Jardins de lumière, Croque-Insectes, Papillons en liberté...) auprès du Registraire des marques de commerce de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada, pour un montant de 22 050 \$, non taxable;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1166157004

CE17 1363

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'offrir aux conseils d'arrondissement, la fourniture de services 311 sur l'ensemble des plages horaires, soit les jours ouvrables, les soirs, les fins de semaine et les jours fériés, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1174589001

CE17 1364

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une compensation d'un montant de 77 864,17 \$ au CUSM en complément à la compensation déjà autorisée d'un montant de 1 368 949,92 \$ (CM15 0669), représentant la portion de la Ville de Montréal, soit 50 % du coût net des taxes payées par le CUSM, comme prévu dans la convention signée par la Ville et le CUSM (CG07 0448) pour les travaux d'aménagement de l'accès Saint-Jacques réalisés par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du CUSM au site Glen, conditionnellement à l'obtention des pièces justificatives demandées au CUSM et requises pour procéder à la compensation;
- 2- d'autoriser le Service des finances à procéder à une écriture comptable, suite à la réception et l'acceptation des pièces justificatives;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1177734001

CE17 1365

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de mandater l'Office de consultation publique de Montréal pour accompagner la Société du parc Jean-Drapeau dans le cadre d'une démarche de préconsultation et de consultation pour l'élaboration du prochain Plan directeur d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1176943002

CE17 1366

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissement dans le cadre du Programme d'implantation des rues piétonnes et partagées, afin de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux visant la piétonisation permanente de rues faisant partie du réseau artériel administratif de la Ville, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1176799001

CE17 1367

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver le projet de garantie à intervenir entre la Ville de Montréal et la Banque Royale du Canada pour garantir un prêt à long terme de 100 000 000 \$ accordé à la Société d'habitation et de développement de Montréal, pour un terme de 10 ans, dans le cadre du financement du projet immobilier Îlot Balmoral dans le Quartier des spectacles.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1176944001

CE17 1368

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver le projet de garantie de prêt à intervenir entre la Ville de Montréal et la Banque Royale du Canada pour garantir un financement de 72 500 000 \$, incluant un prêt à terme de 47 500 000 \$ et une marge de crédit rotative de 25 000 000 \$ pour une durée de cinq ans, pour le financement des actifs issus des programmes d'acquisition de logements locatifs (PALL) et de maisons de chambres (PAMAC).

Adopté à l'unanimité.

30.007 1176944002

CE17 1369

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser le paiement de la somme de 5000 \$ CAN représentant la cotisation de la Ville de Montréal à l'association internationale *Mayors for Peace* pour l'année 2017;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1173065001

CE17 1370

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer madame Hannah Claus à titre de membre au conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, pour un premier mandat de 3 ans.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1177726001

CE17 1371

Vu la résolution CA17 26 0220 du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie en date du 4 juillet 2017;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 932 453,28 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de réfection de la maçonnerie et le remplacement des chaudières du bâtiment situé au 1650, rue des Carrières, dans le cadre du contrat accordé à Melk Construction inc., comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1176417003

CE17 1372

Vu la résolution CA17 26 0221 du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie en date du 4 juillet 2017;

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 436 094,88 \$, taxes incluses, pour les travaux de renfort structural et divers travaux au 1220, rue des Carrières, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1171035009

CE17 1373

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser un versement du Fonds de contribution à l'inclusion équivalent au montant de 550 000 \$, plus les taxes applicables, en vue de l'acquisition, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'un immeuble sis au 5233-5235, rue Saint-Ambroise, dans l'arrondissement Le Sud-Ouest, pour y réaliser un projet de logements sociaux et communautaires.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1176678001

CE17 1374

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) (RCG 13-004) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.
- 2 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1177518003

CE17 1375

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier) (RCG 15-083) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1171179004

CE17 1376

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de la 57^e Avenue et au nord-ouest de la 3^e Rue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1174386003

CE17 1377

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1170025003

CE17 1378

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » concernant la hauteur et la densité aux abords de la rue Sainte-Catherine, entre l'avenue Papineau et la rue Alexandre-DeSève – Projet Le Bourbon.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1160867001

CE17 1379

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur l'usage de l'eau potable (13-023) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1174217003

CE17 1380

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour adoption, la nouvelle version du règlement intitulé « Règlement relatif au remplacement par la Ville de la section privée des entrées de service d'eau en plomb » à la suite de l'avis de motion donné à la séance du conseil du 13 juin 2017;
- 2- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour adoption, la nouvelle version du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (16-065) à la suite de l'avis de motion donné à la séance du conseil du 13 juin 2017.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1170112003

CE17 1381

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 21 400 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul réalisés en partie dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018 », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1171183001

CE17 1382

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 750 000 \$ afin de financer les travaux de mise aux normes des systèmes électromécaniques des bâtiments ainsi que l'acquisition et l'implantation de matériel informatique », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1170390003

CE17 1383

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 386 050 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égouts », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1173228002

CE17 1384

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 18 613 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation, de pérennisation et de sécurisation prévus au programme d'investissement dans les usines d'eau potable », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.011 1176279002

CE17 1385

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 687 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation des réservoirs et stations de pompage », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.012 1176603001

CE17 1386

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 28 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection des infrastructures souterraines, de réaménagement de surface et de remplacement de la marquise du projet de réaménagement de la rue Saint-Hubert », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.013 1171009017

CE17 1387

Vu la résolution CA17 27 0146 du conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve en date du 2 mai 2017;

Il est

RÉSOLU :

1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, présentation et adoption de projet, le règlement intitulé « Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur le site Contrecoeur (07-017) » relativement à l'ajout d'une disposition abrogative, et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;

de recommander au conseil municipal

2- d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur le site Contrecoeur (07-017) » relativement à l'ajout d'une disposition abrogative;

3- de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour qu'il tienne l'assemblée publique de consultation prévue conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

40.014 1175378002

CE17 1388

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « place des Tisserandes » l'espace public situé entre les rues Dézéry et Saint-Germain au sud de la rue Ontario Est, constitué d'une partie du lot 3 364 797 de cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve.

Adopté à l'unanimité.

40.020 1176767005

CE17 1389

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de renommer « avenue Rita-Levi-Montalcini » l'avenue Alexis-Carrel, située entre le boulevard Gouin Est au nord et la rue Ernest-Ouimet au sud et constituée des lots 1 618 110, 1 618 106, 1 618 096, 1 618 086 et 1 618 059 du cadastre du Québec, concription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;
- 2- de renommer « parc Don-Bosco » le parc Alexis-Carrel, constitué du lot 1 615 496 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;
- 3- que le changement de nom de l'avenue Alexis-Carrel entre en vigueur 6 mois après l'adoption de la résolution.

Adopté à l'unanimité.

40.021 1174521016

CE17 1390

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « place de l'Aviation-Civile-Internationale » l'espace vert bordé des rues Saint-Jacques, Notre-Dame Ouest, de Nazareth et Duke, constituée d'une partie des lots 1 179 380 et 1 284 547 de cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Adopté à l'unanimité.

40.022 1174521006

CE17 1391

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « parc Hilda-Ramacière » l'espace vert situé au nord de la rue Prince-Arthur Est, entre la rue De Bullion et l'avenue de l'Hôtel-de-Ville, constitué du lot numéro 2 003 261 de cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Adopté à l'unanimité.

40.023 1176767002

CE17 1392

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de renommer « boulevard Robert-Bourassa » les tronçons réaménagés au sud-est de la rue Notre-Dame Ouest, remplaçant la rue Duke (jusqu'au nord-ouest de la rue Wellington), constitué d'une partie des lots 5 521 956, 5 521 958, 5 521 961 et 5 521 964 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Ville-Marie, et remplaçant la rue de Nazareth (jusqu'au nord-ouest de la rue Brennan), constitué d'une partie des lots 5 521 977, 5 521 981, 5 521 984 et 5 523 490 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Sud-Ouest;
- 2- de nommer le prolongement de la rue de Nazareth qui sera aménagé sur le lot 6 085 660 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, entre les rues Brennan et Duke, dans l'arrondissement de Ville-Marie;
- 3- que le changement de nom des parties des rues Duke et de Nazareth situées entre la rue Notre-Dame Ouest et la rue Wellington entre en vigueur 6 mois après l'adoption de la résolution.

Adopté à l'unanimité.

40.024 1176767003

CE17 1393

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver l'entente de principe intervenue entre la Ville de Montréal et le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal, S.C.F.P., section locale 301: Déploiement du projet Maxim'eau et modalités d'application des descriptifs de fonctions de préposé à l'entretien – réseaux d'aqueduc et d'égout et de préposé en charge – réseaux d'aqueduc et d'égout .

Adopté à l'unanimité.

50.001 1173802001

CE17 1394

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la lettre d'entente et transaction et quittance entre la Ville de Montréal et le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal relative à la relocalisation des agents de sécurité et établir les règles de dotation qui en découlent.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1173224002

CE17 1395

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la transmission du formulaire de l'usage de l'eau par le Service de l'eau au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);
- de recommander au conseil municipal et au conseil d'agglomération ;
- 2 - de prendre connaissance du Bilan de l'usage de l'eau potable 2016 conformément à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1174217004

CE17 1396

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le Rapport annuel 2016 de la Commission de la fonction publique de Montréal en conformité aux dispositions de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ., c. C-11.4) et du Règlement municipal 04-061-1.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1177615002

CE17 1397

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération le document intitulé « Portrait 2016 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal ».

Adopté à l'unanimité.

60.003 1172937001

CE17 1398

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur l'îlot central du Technopôle Angus – Projets de règlements P-17-030 et P-04-047-183.

Adopté à l'unanimité.

60.004 1171079010

CE17 1399

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le document intitulé « Avis sur l'utilisation des espaces vacants à Montréal : une perspective jeunesse » et des recommandations émises par le Conseil jeunesse de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.005 1177670002

CE17 1400

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur le projet immobilier du 2175 de la rue Saint-Patrick – Projet de règlement P-17-040.

Adopté à l'unanimité.

60.006 1171079011

Levée de la séance à 10 h 30

70.001

Les résolutions CE17 1284 à CE17 1400 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 16 août 2017 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE17 1401

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 16 août 2017, en y retirant les articles 20.004, 20.012, 20.018, 20.020, 20.050, 20.054, 20.055, 30.005, 30.007, 40.002 et 40.008, et en y ajoutant l'article 40.014.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE17 1402

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 21 août 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE17 1403

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 24 août 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE17 1404

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de conclure une entente-cadre collective, d'une période de trente-six mois, à partir du 22 août 2017 au 21 août 2020, pour la fourniture sur demande de pièces de rechange pour bornes d'incendie;
- 2 - d'accorder à Stelem, une division d'Aqua Data inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, soit pour un montant total estimé de 1 108 788,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public d'offres public 17-15859 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1177360005

CE17 1405

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à JMV Environnement inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour une durée de deux ans, avec une option de prolongation d'une année, et à Environnement Routier NRJ inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour une durée de quatre ans, avec une option de prolongation d'une année, aux prix respectifs de leur soumission, pour une dépense maximale totale de 12 615 244,49 \$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16104 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1174631009

CE17 1406

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Version Image Plus inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'éléments de signalisation de chantier et autres outils de communication, dans le cadre du Projet Sainte-Catherine Ouest, pour une somme maximale de 167 848,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16211 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1173820001

CE17 1407

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une période de soixante mois, avec deux possibilités de prolongation de douze mois chacune, pour la fourniture, sur demande, de constats d'infraction sur papier à impression thermique;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire, Gestion des communications DATA corp., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15929 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

- 3 - d'imputer cette dépense de consommation à même les budgets des diverses unités administratives, services centraux et arrondissements de la Ville, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1176133003

CE17 1408

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Société en commandite Strongco, plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de cinq ans, le contrat pour la location saisonnière de 19 niveleuses articulées, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 095 495,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16049 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1174922009

CE17 1409

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des arrondissements, pour une période de 34 et 34½ mois, les services de collecte et transport de matières recyclables, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des contrats, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15972 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Firme	Arrondissement	Débutant le	Nombre de mois	Montant (taxe incluses)
Collecte matières recyclables				
Derichebourg Canada	Saint-Léonard	1 ^{er} janvier 2018	34	2 883 244 \$
Services Ricova inc.	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	16 décembre 2017	34½	2 015 743 \$
N.B. : Tous les contrats se terminent le 31 octobre 2020				4 898 987 \$

- 3 - de doter le Service de l'environnement d'un budget additionnel de 31 447 \$ en 2019 et de 51 747 \$ en 2020 pour financer l'indexation ou l'ajustement annuel des contrats;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1170695004

CE17 1410

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un contrat de licence et abonnement, de gré à gré, avec la firme Edilex inc., fournisseur unique, pour une période de 5 ans, avec une option de renouvellement de 5 ans, pour l'acquisition, la paramétrisation, la maintenance et l'abonnement au service ÉDILEXPERT qui permet de générer des documents d'appels d'offres pour la somme de 776 081,25 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3 - d'ajuster la base budgétaire du Service de l'approvisionnement pour les années 2018 à 2021 au montant de 105 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1177708001

CE17 1411

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Honeywell limitée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le service d'entretien d'équipements de la mécanique du bâtiment - CVAC pour 17 bâtiments du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 60 mois à compter du 1^{er} septembre 2017 pour se terminer le 31 août 2022, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 242 066,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15949 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3- d'autoriser une dépense, avec indexation, estimée à 2 333 560,86 \$, taxes incluses, pour une période de 60 mois, du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2022;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1176292002

CE17 1412

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Honeywell limitée, plus bas soumissionnaire conforme, trois contrats pour le service d'entretien d'équipements de la mécanique du bâtiment – CVAC, pour une période de 60 mois à compter du 1^{er} septembre 2017 pour se terminer le 31 août 2022, aux prix de ses soumissions, soit pour le Lot 1 (26 bâtiments) pour une somme maximale de 1 597 593,72 \$, taxes incluses, le Lot 2 (25 bâtiments) pour une somme maximale de 2 043 057,46 \$, taxes incluses et le Lot 3 (7 bâtiments) pour une somme maximale 293 099,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15952 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3- d'autoriser une dépense, avec indexation, estimée à 4 094 279,13 \$, taxes incluses, pour une période de 60 mois, du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2022;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1176292003

CE17 1413

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 4 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 5 - de conclure des ententes-cadres collectives, d'une durée approximative de 8 mois, pour la fourniture sur demande de sel de déglçage des chaussées;
- 6 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15993 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Firmes	Participants	
	Sel régulier	Sel traité
Compass Minerals	Anjou - Lachine - Lasalle - Le Plateau-Mont-Royal - Le Sud-Ouest - L'Ile-Bizard-Sainte-Geneviève - Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Montréal-Nord - Pierrefonds-Roxboro - Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Rosemont-la Petite-Patrie - Saint-Laurent - Saint-Léonard - Villeray-Saint-Michel-Parc Extension - Senneville - Ville de Côte-Saint-Luc - Ville de Dollard-des-Ormeaux - Ville de Dorval - Ville de Hampstead - Ville de Montréal-Est - Ville de Kirkland - Ville de Montréal-Ouest - Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue - Ville de Westmount	
Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée	Ahuntsic-Cartierville - Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce - Outremont - Verdun - Ville-Marie - Ville de Baie d'Urfé - Ville de Mont-Royal - Société de Transport de Montréal	
Technologie de dégivrage Cargill		Ville de Pointe-Claire Ville de Beaconsfield

- 7 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des villes reconstituées participantes et de la Société de transport de Montréal (STM), et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1177482004

CE17 1414

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, Excavation L. Martel inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour le tamisage et la préparation de sols d'aménagement du parc Frédéric-Back au Complexe environnemental Saint-Michel (CESM) et la mise en pile par convoyeur de la terre amendée, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 285 138 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16084;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1176688009

CE17 1415

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Groupe de sécurité Garda SENC, le contrat à taux horaire pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité et tous les services connexes, pour une durée maximale de 24 mois débutant le 7 octobre 2017 plus une année d'option, pour un nombre prévisionnel de 158 184 heures, pour une somme maximale estimée à 4 737 301,86 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offre public 17-15668;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4- d'ajuster la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière au montant de 807 220 \$ et du Service des affaires juridiques au montant de 15 174 \$ de façon récurrente, à partir de 2018.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1175147001

CE17 1416

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser la cession à Gemalto Canada inc., du contrat conclu avec Compagnie 3M Canada relatif au Système d'empreintes digitales (AFIS) du Service de police de la Ville de Montréal;
- 2 - d'autoriser une dépense additionnelle de 399 473,74 \$, taxes incluses, dans le cadre du volet support et maintenance de ce contrat, pour la mise à niveau du système d'empreintes digitales (AFIS) incluant l'acquisition de 9 nouveaux lecteurs d'empreintes digitales nécessaires à la mise à niveau du système AFIS, ainsi que pour les services professionnels se rattachant à une telle mise à niveau, conformément à son offre de service en date du 23 juin 2017 et selon les termes et conditions stipulés au projet du contrat de cession, majorant ainsi le montant total du contrat de 4 289 650,68 \$ à 4 689 124,42 \$ taxes incluses;
- 3 - d'approuver un projet de contrat de cession et de modification 1 à la convention intervenue avec Gemalto Canada inc. (auparavant Compagnie 3M Canada);
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1175035005

CE17 1417

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 765 983,70 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation des conduites d'aqueduc par gainage structural et travaux connexes sur les rues Belair, Bellevue, du Belvédère, Belmont, Godard, Bonny et sur le boulevard Gouin, entre les rues Sunnybrook et Alexander dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Aquarehab inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 672 251,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres ST-17-07;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1176765010

CE17 1418

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 4 618 182,83 \$, taxes incluses, pour la construction d'une conduite d'eau de 400 mm sous le boulevard Thimens, les avenues Martin, Jean-Bourdon et Le Mesurier, entre les boulevards Henri-Bourassa et Gouin Ouest, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville;
- 3 - d'accorder à Pronex Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 379 311,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10218;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1177650001

CE17 1419

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à PSM Technologies inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation de passerelles et garde-corps en fibres de verre renforcées aux filtres 1 à 6 à l'usine de production d'eau potable de Pierrefonds, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 244 318,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10211 ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1175879001

CE17 1420

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Le Groupe Mécano inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux mécanique pour l'installation de vannes aux réservoirs de stockage de produits chimiques de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 294 440,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP17011-163264-C;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1177526021

CE17 1421

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 7 831 000 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de réfection des infrastructures et aménagement de surface de la rue Ottawa, entre les rues Guy et du Séminaire - Griffintown Lot - 3A, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, dans le cadre des travaux municipaux requis en vue du redéveloppement du secteur Griffintown, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 326 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 337601;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1173493003

CE17 1422

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Le Groupe LML Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la mise à niveau et l'instrumentation de la station de pompage Cousineau, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 159 845,31 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 3284-AE-17;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1177526027

CE17 1423

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 62 479 359,20 \$, taxes incluses, pour la construction de la nouvelle station de pompage Rosemont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3- d'accorder à Pomerleau inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 58 942 791,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10220;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1174753001

CE17 1424

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 6 148 090,84 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de sécurisation de plusieurs passages inférieurs à Montréal - LOT 1, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder au seul soumissionnaire, Demix construction, une division de groupe CRH Canada inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, pour une somme maximale de 5 878 090,84 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 401310;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1177394001

CE17 1425

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 8 263 185,51 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de sécurisation de plusieurs passages inférieurs à Montréal - LOT 2, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder au seul soumissionnaire, Demix construction, une division de groupe CRH Canada inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, pour une somme maximale de 7 948 185,51 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 401320;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1177394002

CE17 1426

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 4 799 261,74 \$, taxes incluses, pour des travaux de réfection des structures du tunnel St-Rémi, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Construction Demathieu & Bard (CDB) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 544 609,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 300101;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1177000004

CE17 1427

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 271 253,35 \$, taxes incluses, pour l'agrandissement de la salle de vélos de l'édifice Chaussegros-de-Léry, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Construction Batilia inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 253 507,81 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5892;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1175374001

CE17 1428

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 2 224 042,17 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, dans le site du dépôt à neige Newman, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder aux Pavages Chenail inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 134 542,17 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 330601;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1177231064

CE17 1429

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 3 798 419,71 \$, taxes incluses, pour les travaux de modifications au collecteur de l'ancienne rue des Rivières, dans le cadre de la Phase 2 du Quartier des gares, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Excavation Loïselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 481 884,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-17-033;
- 4- d'approuver un projet d'entente entre la Ville et 4410700 Canada inc., relativement à une partie des travaux remboursable par 4410700 Canada inc., qui consiste à des travaux d'égout unitaire ainsi que qu'une partie de l'organisation de chantier et du maintien de la circulation;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1170890006

CE17 1430

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 39 910 131,88 \$, taxes incluses, pour le bassin de rétention Lavigne - Phase 1 : construction des conduites en tunnel et des structures d'accès aux arrondissements d'Ahunatic-Cartierville et de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à EBC inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 37 910 131,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5048A-EC-105-12;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1177526024

CE17 1431

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats
- 2- d'autoriser une dépense de 10 506 257,03 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage, dans diverses rues, dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, d'Anjou, de Lachine, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, du Plateau-Mont-Royal, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, de Rosemont-La Petite-Patrie, de Saint-Léonard, du Sud-Ouest et de Verdun, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 10 291 257,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 333713;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1177231067

CE17 1432

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 20 517 074,90 \$, taxes incluses, pour les travaux d'agrandissement et de rénovation d'un immeuble administratif de la Ville de Montréal situé au 10351, rue Sherbrooke Est dans la Ville de Montréal-Est, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Construction Socam ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 16 956 053,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5873;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 5 - d'autoriser un montant de 411 617 \$ annuellement pour l'entretien et l'exploitation dès janvier 2019.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1173285002

CE17 1433

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 427 361,11 \$, taxes incluses, pour la réfection de la maison du Meunier au parc-nature de l'Île-de-la-Visitation, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à KF Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 327 777,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-6968;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1171701009

CE17 1434

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 2 308 945,93 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduites d'eau et de voirie, dans la rue Agnès, de la place Guay à la rue Richelieu, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder aux Entreprises Claude Chagnon inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 063 545,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 316003;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1177231063

CE17 1435

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 12 009 228,20 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux d'ingénierie et d'architecture relatifs à l'unité d'ozonation et l'unité de production d'oxygène de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte

- 2 - d'approuver un projet d'avenant modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et les firme SNC-Lavalin inc. et Réal Paul Architecte (CG14 0470), majorant ainsi le montant total du contrat de 12 025 783,68 \$ à 24 035 011,88 \$, taxes incluses ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1177526010

CE17 1436

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 4 865 650,02 \$, taxes incluses, pour l'évaluation qualitative des immeubles municipaux de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 - d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire Groupe TBM inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 4 423 318,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15662 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1175015001

CE17 1437

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 152 715,55 \$, taxes incluses, pour les services professionnels d'animation du processus de conception intégrée (PCI), dans le cadre du projet de restauration et de mise aux normes de l'hôtel de ville, situé au 275 rue Notre-Dame Est, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel AEdifica inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 145 443,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16254 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1175965002

CE17 1438

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel SNC-Lavalin inc. et Provencher Roy + Associés Architectes inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la mise à niveau de la station de pompage et du réservoir McTavish, pour une somme maximale de 17 553 353,97 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15611 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1177383001

CE17 1439

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure deux contrats, d'une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en analyse fonctionnelle et en analyse d'affaires, dans le but de supporter le Service des technologies de l'information ;
- 3 - d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services spécialisés requis à cette fin, pour les sommes maximales et les lots inscrits en regard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16023 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention;

Firme	Description	Montant
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	Lot 1 - Prestation de services spécialisés en analyse fonctionnelle	4 071 483,66 \$
R3D Conseil inc.	Lot 2- Prestation de services spécialisés en analyse d'affaires	5 369 240,52 \$

- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1174114001

CE17 1440

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure un contrat d'une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en gestion de projets informatiques, dans le but de supporter le Service des technologies de l'information ;
- 3 - d'approuver un projet de convention par lequel Conseillers en gestion et informatique CGI inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 6 809 923,26 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16021 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1177438005

CE17 1441

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel SNC-Lavalin inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'évaluation des actifs de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, pour une somme maximale de 1 403 418,83 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15613 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1177689001

CE17 1442

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2- d'autoriser une dépense de 1 249 490,81 \$, taxes incluses, pour la réalisation du Programme des compteurs d'eau dans des immeubles municipaux, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3- d'approuver un projet de convention par lequel la seule équipe soumissionnaire, Les Consultants S.M. inc. et Un architecte inc., équipe ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 199 511,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16068 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1170652004

CE17 1443

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 429 912,23 \$, taxes incluses, pour la mise aux normes de l'aréna Raymond-Bourque, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'approuver un projet de convention par lequel TLÄ architectes inc., WSP Canada inc., et Delisle, Despaux et associés inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 303 439,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16007 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.044 1170457001

CE17 1444

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Nippaysage inc. et Les Consultants S.M. inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis en architecture de paysage et ingénierie (civil, environnement, électrique et circulation), pour l'élaboration de l'avant-projet définitif et la préparation des plans et devis du projet d'aménagement du pôle Gadbois, pour une somme maximale de 3 109 437,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offre public 17-16149 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.045 1173827001

CE17 1445

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder un contrat d'une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en architecture TI (logiciel et bureautique), dans le but de supporter le Service des technologies de l'information ;
- 3 - d'approuver un projet de convention par lequel Conseillers en gestion et informatique CGI inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 5 376 856,46 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16022 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.046 1177438006

CE17 1446

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 7 344 658,32 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en architecture, en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) ainsi que pour des services professionnels de divers consultants afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance de travaux liés à la mise aux normes et à la certification LEED de l'hôtel de ville - Contrat 15193 - Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant.
- 3 - d'approuver un projet de convention par lequel Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés, équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 6 994 912,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16188 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.047 1177737001

CE17 1447

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'acte de donation et de licence par lequel la Ville de Québec fait don à la Ville de Montréal, dans le cadre du 375^{ième} anniversaire de la fondation de Montréal, de l'œuvre d'art public intitulée « Le contour des conifères dans la nuit bleue. Et les étoiles derrière ma tête sont dans tes yeux », de l'artiste Jean-Robert Drouillard, et par lequel l'artiste consent à la Ville de Montréal et à la Ville de Québec une licence non commerciale de droit d'auteur relativement à cette œuvre d'art, le tout conformément aux termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.048 1177641001

CE17 1448

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver les projets d'addenda à l'entente de délégation intervenue entre la Ville de Montréal et PME MTL Centre-Est et PME MTL Centre-Ville;
- 2 - de transmettre une copie de ces addenda au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

20.049 1175175007

CE17 1449

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 263 000 \$ à 22 organismes, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme montréalais d'action culturelle 2017 de l'Entente MCC/Ville 2017-2018;

Organismes	Subventions accordées
Association des libraires du Québec	12 000 \$
Bouge de là inc	14 000 \$
Centre d'art et de diffusion CLARK	11 000 \$
Circuit-Est	15 000 \$
Cosimu	14 500 \$
Création Estelle Clareton	13 000 \$
Des mots d'la dynamite	11 000 \$
Diasol	12 000 \$

Festival international du film pour enfants de Montréal	10 000 \$
Fondation des arts et métiers d'art du Québec inc	5 000 \$
Groupe Le Vivier	9 000 \$
Jamais Lu	11 000 \$
Je suis Julio	11 000 \$
Les Productions Funambules Médias	13 000 \$
Maison de l'architecture du Québec	11 000 \$
Mois de la photo à Montréal	12 000 \$
PPS Danse	15 000 \$
Regroupement arts et culture Rosemont-Petite-Patrie	12 000 \$
Sacré Tympan	15 000 \$
Studio XX	14 000 \$
Théâtre Aux Écuries	11 000 \$
Vues d'Afrique	11 500 \$
Total des soutiens recommandés	263 000 \$

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.051 1174407002

CE17 1450

Il est

RÉSOLU :

1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 22 000 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018);

Organisme	Projet et période	Montant
Association multi-ethnique pour l'intégration des personnes handicapées du Québec	L'Inter-Accès	11 000 \$
L'Étoile de Pacho - Réseau d'entraide pour parent d'enfant handicapé	Soutien à la famille - Accueil des parents venant de recevoir un nouveau diagnostic	11 000 \$

2 - d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.052 1171643002

CE17 1451

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 30 000 \$ au Centre de justice des Premiers Peuples de Montréal pour la période se terminant le 31 mars 2018, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017) - Volet Autochtones;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.053 1170706003

CE17 1452

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser, à la demande du Festival de la Santé inc., la tenue de l'événement « Marathon et Demi-Marathon Oasis Rock 'n' Roll de Montréal » le 23 septembre 2017, de 8h30 à 11h30, et le 24 septembre 2017, de 8 h à 15 h 15;
- 2 - d'autoriser, selon le parcours et l'horaire joints au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements de Ville-Marie, du Plateau Mont-Royal, de Rosemont–La Petite Patrie et de Villeray–St-Michel–Parc-Extension;
- 3 - d'autoriser le marquage, avec de la peinture soluble à l'eau, d'une ligne bleue sur la surface de la chaussée de tout le parcours du Marathon :
 - durant l'exécution des travaux de peinture :
 - o une allée de circulation d'au moins 60 cm sur le trottoir doit être maintenue à la disposition des piétons;
 - o la peinture ne doit pas empiéter sur un signal de circulation tel une ligne, une marque ou un signe au sol;
 - cette autorisation est valable du 19 septembre au 7 octobre 2017;
 - à l'expiration de la période visée, la peinture doit être enlevée;
 - les organisateurs de cet événement sont responsables des présentes règles.

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver un projet de convention de soutien technique entre la Ville de Montréal et le Festival de la Santé inc. pour la tenue de l'événement « Marathon et Demi-Marathon Oasis Rock 'n' Roll de Montréal » qui aura lieu le 23 septembre 2017, de 8 h 30 à 11 h 30, et le 24 septembre 2017, de 8 h à 15 h 15.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1170679011

CE17 1453

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter deux offres de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal de prendre en charge la planification, la coordination et la réalisation des travaux pour la modification de sections de clôture situées sur le terre-plein de l'avenue des Pins, entre l'avenue du Parc et la rue Aylmer, ainsi que le réaménagement de l'intersection de la rue Maguire et l'avenue de Gaspé, conformément au 2^e alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1171097003

CE17 1454

Il est

RÉSOLU :

1- de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le document intitulé « la Stratégie centre-ville - Soutenir l'élan;

de recommander au conseil municipal :

2- d'adopter le Plan d'action de la Stratégie centre-ville.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1176021001

CE17 1455

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - de prendre acte de la réponse du comité exécutif aux recommandations de la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports portant sur le Plan d'action en patrimoine 2017-2022;

2 - d'adopter le Plan d'action en patrimoine 2017-2022.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1173643001

CE17 1456

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter la résolution suivante :

RÉSOLUTION ÉTABLISSANT LES QUOTES-PARTS RÉVISÉES (EXERCICE FINANCIER DE 2017)

Vu les articles 118.79 et 118.80 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001) (ci-après désignée la « Loi »);

Vu l'Arrêté du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du 2 août 2017 remplaçant l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions du 26 novembre 2008 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération, pris en vertu de l'article 118.80 de la Loi (ci-après désigné « l'arrêté de 2017 »);

1. Dans la présente résolution, les mots suivants signifient :

« municipalité liée » : une municipalité énumérée à l'article 4 de la Loi;

« potentiel fiscal modifié de 2017 » : le potentiel fiscal pour l'exercice financier de 2017 aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération de la municipalité centrale, établi selon les règles prescrites par l'arrêté de 2017.

2. Aux fins du financement de dépenses faites par la municipalité centrale dans l'exercice d'une compétence d'agglomération, il sera perçu des municipalités liées les quotes-parts révisées suivantes, établies sur la base du potentiel fiscal modifié de 2017 :

- 1° la quote-part générale qui finance toute dépense qui ne fait pas l'objet d'un autre mode de financement;
- 2° la quote-part pour le service de l'eau qui finance toute dépense relative au service de l'eau qui ne fait pas l'objet de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable, de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes ou d'un autre mode de financement;
- 3° la quote-part pour le service des premiers répondants qui finance les dépenses liées à l'exercice de l'élément de sécurité publique que constitue le service des premiers répondants. La Ville de Côte-Saint-Luc n'est pas une municipalité liée pour la répartition de ces dépenses.

3. Les quotes-parts révisées établies conformément à l'article 2 sont présentées à l'annexe A.

4. La présente résolution s'applique à l'exercice financier de 2017.

ANNEXE A

Quotes-parts RÉVISÉES par villes liées

ANNEXE A

QUOTES-PARTS RÉVISÉES PAR VILLES LIÉES

Pourcentages contributifs pour les quotes-parts 2017

Villes liées	Quotes-parts générales et Quotes-parts pour le service de l'eau	Quotes-parts premiers répondants
	%	%
Montréal	82,175 %	83,188 %
Municipalités reconstituées		
Baie-D'Urfé	0,498 %	0,504 %
Beaconsfield	0,886 %	0,897 %
Côte-Saint-Luc	1,218 %	
Dollard-Des Ormeaux	1,742 %	1,763 %
Dorval	3,119 %	3,158 %
Hampstead	0,431 %	0,437 %
L'Île-Dorval	0,003 %	0,003 %
Kirkland	1,297 %	1,313 %
Mont-Royal	2,065 %	2,090 %
Montréal-Est	0,758 %	0,768 %
Montréal-Ouest	0,235 %	0,238 %
Pointe-Claire	2,651 %	2,684 %
Senneville	0,151 %	0,153 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	0,418 %	0,424 %
Westmount	2,354 %	2,383 %
Total – municipalités reconstituées	17,825 %	16,812 %
Agglomération de Montréal	100,000 %	100,000 %

Adopté à l'unanimité.

30.006 1173843003

CE17 1457

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Vu la résolution CA17 25 0262 du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal en date du 4 juillet 2017;

Il est

RÉSOLU :

d'approuver, conformément au pouvoir délégué dans les résolutions CM15 1107 et CM15 1266, l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur 9317-6667 Québec inc. (Groupe TEC) réalisée par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal dans le cadre du contrat 16-15399 pour la fourniture et la livraison de deux cents (200) bollards de protection, en fonte ductile, de couleur noire. Cette entreprise sera ainsi inscrite sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux (2) ans à compter de ce jour.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1172728004

CE17 1458

Il est

RÉSOLU :

de retenir, dans le cadre du projet de réfection de l'autoroute Bonaventure entre les axes 22 et 26, le scénario visant à démolir la bretelle Brennan et à ne pas construire une bretelle de remplacement.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1171009011

CE17 1459

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser, à la demande de « Événements GPCQM », la tenue de l'événement le « Grand Prix cycliste de Montréal » le 10 septembre 2017 de 11 h à 17 h ;
- 2 - d'autoriser, selon le parcours et l'horaire joints au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements Le Plateau Mont-Royal, de Ville-Marie, d'Outremont et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce ;
- 3 - d'autoriser le marquage du logo de la Ville ainsi que de la ligne de départ/arrivée avec de la peinture soluble à l'eau sur la surface de la chaussée de l'avenue du Parc, entre l'avenue du Mont-Royal et l'avenue des Pins, et de la Voie Camillien-Houde, entre le stationnement de l'observatoire Camillien-Houde et à 100 mètres passé le cap de roche;

4 - de tenir compte, durant l'exécution des travaux de peinture :

- qu'une allée de circulation d'au moins 60 cm sur le trottoir doit être maintenue à la disposition des piétons ;
- que la peinture ne doit pas empiéter sur un signal de circulation tel une ligne, une marque ou un signe au sol;
- que cette autorisation est valable du 1^{er} au 25 septembre 2017;
- qu'à l'expiration de la période visée, la peinture doit être enlevée;
- que les organisateurs de cet événement sont responsables des présentes règles.

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le protocole de soutien technique entre la Ville de Montréal et Événements GPCQM pour la tenue de l'événement le « Grand Prix cycliste de Montréal » le 10 septembre 2017 de 11 h à 17 h.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1167195009

CE17 1460

Il est

RÉSOLU :

- 1- de ratifier la dépense de 404,94 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, les 15 et 16 juillet 2017, à New York City (États-Unis), dans le cadre de la tenue du championnat de Formule E;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1170843007

CE17 1461

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de reconduire le projet « Parcours Innovation PME Montréal » pour la période 2018 à 2020;
- 2 - d'autoriser une dépense totale de 908 800 \$ pour les années 2018 à 2020;
- 3 - d'autoriser une dépense additionnelle de 39 200 \$ pour l'année 2017;
- 4 - d'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1170881002

CE17 1462

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser un budget additionnel de revenus de 137 087 \$ représentant une partie des revenus supplémentaires générés par les activités de commercialisation à venir à Espace pour la vie (boutiques et restauration);
- 2- d'autoriser un budget additionnel de dépenses de 137 087 \$ à même le budget additionnel de revenus vers le budget d'opérations 2017 pour l'achat de marchandises aux fins de revente de la Division commercialisation du service d'Espace pour la vie afin d'assurer l'exploitation des boutiques et restaurants jusqu'à la fin de l'année en cours;
- 3- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1177530002

CE17 1463

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser, au niveau de compétence d'agglomération, un virement budgétaire de 708 750 \$ déjà inclus au budget total de 2,6 M\$ accordé et transféré au Service des ressources humaines dans le cadre des remboursements en assignation temporaire(CG17 0099);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1174346004

CE17 1464

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser l'entente de règlement hors cour permettant, sous certaines conditions, de prendre livraison jusqu'à un maximum de 6 groupes motopompes (GMP) et de verser à Xylem le prix convenu par GMP ayant satisfait aux exigences, sans excéder la somme maximale de 8 481 001,15 \$, en capital, intérêts et taxes.

Adopté à l'unanimité.

30.015 1172675002

CE17 1465

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- de mandater le Service des affaires juridiques afin de réaliser une analyse approfondie de la question de l'élargissement du mandat de l'inspecteur général de la Ville de Montréal aux questions liées aux changements de zonage et aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) (R-1);
- 2- de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'inspecteur général faisant suite au mandat reçu du conseil municipal (CM16 1192) portant sur l'élargissement du mandat du Bureau de l'inspecteur général.

Adopté à l'unanimité.

30.016 1173430010

CE17 1466

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'inspecteur général à la suite de l'étude du rapport de l'inspecteur général intitulé « Rapport annuel de l'inspecteur général de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 ».

Adopté à l'unanimité.

30.017 1173430009

CE17 1467

Vu la résolution CA17 30 07 0250 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en date du 4 juillet 2017;

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 54 du *Règlement sur le contrôle des animaux* (16-060), l'ordonnance numéro 5 jointe au présent dossier décisionnel afin d'autoriser la garde temporaire d'animaux de ferme sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles dans le cadre d'événements publics.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1172971002

CE17 1468

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1170025004

CE17 1469

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissements (02-002) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1173843005

CE17 1470

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1174520002

CE17 1471

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville au comité exécutif en matière d'aménagement et d'urbanisme », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1172622007

CE17 1472

Il est

RÉSOLU :

de ne pas donner suite à l'avis de motion donné par le conseil municipal à l'assemblée du 12 juin 2017 (CM17 0800) visant l'adoption d'un règlement autorisant un emprunt afin de financer les travaux d'infrastructure et d'aménagement du domaine public du projet de la rue Peel entre les rues Sherbrooke et Des Pins.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1176086005

CE17 1473

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver la modification du Programme des immobilisations 2017-2026 de la Société de transport de Montréal;
- 2- d'approuver le Règlement R-158-1 modifiant le Règlement R-158 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 31 239 000 \$ pour financer la rénovation de l'édifice du 2000 Berri, afin de modifier les objets et le libellé du règlement ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à 36 721 000 \$, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.009 1170854003

CE17 1474

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver la modification du Programme des immobilisations 2017-2026 de la Société de transport de Montréal;
- 2- d'approuver le Règlement R-170 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 249 723 966 \$ pour financer la construction du nouveau centre de transport Bellechasse, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.010 1170854004

CE17 1475

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver la modification du Programme des immobilisations 2017-2026 de la Société de transport de Montréal;
- 2- d'approuver le Règlement R-171 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 16 613 465 \$ pour financer le projet « Évolution Solution Validation Bus », le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.011 1170854005

CE17 1476

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver la modification du Programme des immobilisations 2017-2026 de la Société de transport de Montréal;
- 2- d'approuver le Règlement R-172 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 28 929 174 \$ pour financer le projet « Remplacement des véhicules de service - Phase 2 », le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.012 1170854006

CE17 1477

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver la modification du Programme des immobilisations 2017-2026 de la Société de transport de Montréal;
- 2- d'approuver le Règlement R-173 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 69 002 080 \$ pour financer le projet « Vision CA et RDA », le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.013 1170854007

CE17 1478

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition de deux bâtiments ainsi que la construction et l'occupation, à des fins résidentielles, pour des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement, d'un bâtiment sur le lot 2 317 486 et une partie du lot adjacent 1 885 486 du cadastre du Québec », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.014 1170607007

CE17 1479

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur le projet de construction d'une école primaire, quartier Crawford Park - Projet de règlement P-17-039.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1171079008

CE17 1480

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1^{er} juillet 2017 au 31 juillet 2017, conformément au *Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCE 02-004).

Adopté à l'unanimité.

60.002 1174396012

Levée de la séance 10 h 30

70.001

Les résolutions CE17 1401 à CE17 1480 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

CE : 12.001
2017/08/30 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.002

2017/08/30 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.003

2017/08/30 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.004
2017/08/30 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1171543001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction des sports , Division de la gestion des installations sportives
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation d'un an du contrat octroyé à l'entreprise 178001 Canada inc./ Groupe Nicky pour la fourniture de services de déneigement pour le Complexe sportif Claude-Robillard, l'aréna Michel-Normandin, le Stade de soccer de Montréal et le Taz pour une somme de 108 996,30 \$, taxes incluses et du contrat aux Entreprises Daniel Robert inc. pour la fourniture de services de déneigement à l'aréna Maurice-Richard pour une somme 15 959,68 \$ taxes incluses, pour la période se terminant le 30 avril 2018.

Il est recommandé de:

1- Autoriser la prolongation d'un an du contrat octroyé à l'entreprise 178001 Canada inc./ Groupe Nicky pour la fourniture de services de déneigement pour le Complexe sportif Claude-Robillard, l'aréna Michel-Normandin, le Stade de soccer de Montréal et le Taz pour une somme de 108 996,30 \$, taxes incluses et du contrat aux Entreprises Daniel Robert inc. pour la fourniture de services de déneigement à l'aréna Maurice-Richard pour une somme 15 959,68 \$ taxes incluses, pour la période se terminant le 30 avril 2018.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-08-21 17:17

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1171543001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction des sports , Division de la gestion des installations sportives
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation d'un an du contrat octroyé à l'entreprise 178001 Canada inc./ Groupe Nicky pour la fourniture de services de déneigement pour le Complexe sportif Claude-Robillard, l'aréna Michel-Normandin, le Stade de soccer de Montréal et le Taz pour une somme de 108 996,30 \$, taxes incluses et du contrat aux Entreprises Daniel Robert inc. pour la fourniture de services de déneigement à l'aréna Maurice-Richard pour une somme 15 959,68 \$ taxes incluses, pour la période se terminant le 30 avril 2018.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) a la responsabilité des activités relatives à l'entretien et au déneigement pour les installations suivantes : le site du Complexe sportif Claude-Robillard (CSCR), de l'aréna Michel-Normandin, le TAZ, Stade de soccer de Montréal et l'aréna Maurice-Richard.

En 2015, à la suite d'un processus d'appel d'offres, deux contrats visant à assurer les services de déneigement ont été octroyés par le SDSS pour la période du 1^{er} novembre 2015 au 30 avril 2017 :

- à l'entreprise 178001 Canada Inc./ Groupe Nicky pour la prestation de services de déneigement au Complexe sportif Claude-Robillard, à l'aréna Michel-Normandin, au Stade de soccer de Montréal et au TAZ (secteur 1),
- aux Entreprises Daniel Robert Inc. pour la prestation de services de déneigement à l'aréna Maurice-Richard (secteur 2).

Ces contrats étant arrivés à échéance, le présent dossier vise à prolonger les ententes pour la saison hivernale 2017-2018, soit du 1^{er} novembre 2017 au 30 avril 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 1998 - 11 novembre 2015 Accorder un contrat à l'entreprise 178001 Canada Inc./Groupe Nicky pour la fourniture de services de déneigement pour le Complexe sportif

Claude-Robillard, l'aréna Michel-Normandin, le Stade de soccer de Montréal et le TAZ pour une somme de 217 992,60 \$, taxes incluses, et un contrat aux Entreprises Daniel Robert Inc. pour la fourniture de services de déneigement à l'aréna Maurice-Richard pour une somme de 31 919,36 \$, taxes incluses, pour la période du 1^{er} novembre 2015 au 30 avril 2017 - Appel d'offres public 15-14663 - (10 soumissionnaires). 2- Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses pour l'organisme, le TAZ, de 7 276 \$ annuellement pour 2016 et 2017.

CE13 1531 - 25 septembre 2013 Accorder un contrat à l'entreprise Transport Rosemont Inc. pour la fourniture de services de déneigement et d'épandage d'abrasifs et de fondants pour les sentiers piétonniers et terrasses du Complexe sportif Claude-Robillard et de l'aréna Michel-Normandin pour une somme de 159 286,37 \$ taxes incluses pour la période du 15 octobre 2013 au 15 avril 2015 - Appel d'offres public 13-13069 - (4 soumissionnaires).

CM13 0230 - 19 mars 2013 Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs à des parcs et équipements (08-056).

DESCRIPTION

Depuis 2013, les activités relatives à l'entretien du site extérieur du CSCR et de l'aréna Michel-Normandin relèvent du SDSS en vertu du règlement 08-056. Le TAZ et le Stade de soccer de Montréal étant situés à proximité, un seul contrat d'une durée de deux (2) ans a été octroyé en 2015 pour l'ensemble de ces sites (secteur 1) afin d'optimiser les opérations de déneigement.

Depuis 2014, le SDSS assume également la responsabilité des opérations de déneigement de l'aréna Maurice-Richard (secteur 2) qui ont fait l'objet d'un autre contrat, le site étant plus éloigné.

Les deux contrats octroyés en 2015 prévoyaient le service de déneigement, ainsi que d'épandage d'abrasifs et de fondants pour les sentiers piétons et les terrasses des installations susmentionnées. Les principaux travaux entendus ont été développés en fonction des besoins de chaque site.

Ces ententes incluait également une clause de prolongation, soit l'article 4 "Prolongation de contrat de la section III : Clauses administratives particulières" du document d'appel d'offres 15-14663, permettant à la Ville de prolonger l'entente pour deux périodes de douze mois supplémentaires (voir le document d'appel d'offres et les lettres confirmant l'intention des deux fournisseurs d'accepter la prolongation de contrats en pièces jointes).

En vertu de cette clause et conformément au processus d'approvisionnement, il est recommandé de prolonger ces ententes pour la saison hivernale 2017-2018, soit du 1^{er} novembre 2017 au 30 avril 2018.

JUSTIFICATION

Le SDSS et les utilisateurs du CSCR, de l'aréna Michel-Normandin, du Stade de soccer de Montréal, du Taz et de l'aréna Maurice-Richard sont satisfaits des services offerts par les deux entrepreneurs. La prolongation de ces contrats permettrait de continuer à offrir des services de qualité et sécuritaires.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses totales prévues pour la prestation de services de déneigement sont de 124 959,98 \$, taxes incluses, soit 108 996,30 \$ pour le secteur 1 et 15 959,68 \$ pour le secteur 2.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En vertu du plan stratégique de développement durable de la Ville de Montréal, l'adjudicataire remplit un questionnaire sur la gestion environnementale expliquant les actions qu'il mettra en place afin de favoriser la protection de l'environnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Considérant le risque de chute de neige, le refus ou le report de ce contrat après le 1^{er} novembre 2017 pourrait avoir des répercussions sur la sécurité et l'accès de la population montréalaise aux installations sportives concernées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication pour ce dossier décisionnel, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : 1er novembre 2017

Fin du contrat : 30 avril 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Zamir Jose HENAO PANESSO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rocca LONIGRO

ENDOSSÉ PAR

Jean-François DULIÈPRE

Le : 2017-06-14

Agente de développement

c/d gestion des installations (dir sports)

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Luc DENIS
Directeur

Approuvé le : 2017-07-31

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Luc DENIS
Directeur (délégué par Johanne Derome)

Approuvé le : 2017-08-10



Dossier # : 1175034006

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Biodôme , Division des collections vivantes_de la recherche et du développement scientifique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à la firme Exterminapro Inc. pour la fourniture d'un service d'extermination au Biodôme de Montréal pour une période de 48 mois - Coût: 150 111,36 \$ taxes incluses - Appel d'offres public no. 17-16057 (2 soumissionnaires).

Il est recommandé:

1. d'accorder à Exterminapro Inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de 48 mois, le contrat pour la fourniture d'un service d'extermination au Biodôme, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 150 111,36 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no. 17-16057.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assurée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-08-18 12:50

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice principale
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , -

IDENTIFICATION

Dossier # :1175034006

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Biodôme , Division des collections vivantes_de la recherche et du développement scientifique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à la firme Exterminapro Inc. pour la fourniture d'un service d'extermination au Biodôme de Montréal pour une période de 48 mois - Coût: 150 111,36 \$ taxes incluses - Appel d'offres public no. 17-16057 (2 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Le Biodôme de Montréal est une institution zoologique et aquariologique de classe mondiale. À ce titre, il est important que l'institution maintienne ses accréditations auprès d'organismes internationaux régissant les normes et code d'éthique dans ce secteur. Le Biodôme est membre de l'Association des zoos et aquariums du Canada (AZAC/CAZA) et de l'American Association of Zoos and Aquariums (AZA). L'un des critères essentiel pour maintenir l'accréditation de ces deux organismes est de maintenir un système efficace de contrôle des espèces indésirables. Au Biodôme les espèces indésirables principales sont les souris et les blattes. Dans le cas des souris, celles-ci entrent à la faveur de portes ouvertes, surtout en automne. On compte également une population résidente dans l'écosystème de la forêt tropicale (chaleur et abondance de nourriture toutes l'année). Les blattes pour leur part ont fait leur entrée avec l'arrivée de plantes exotiques il y a 25 ans. Comme dans toute institution zoologique, il est impossible de les éliminer complètement. Il faut cependant en contrôler la population car ces espèces indésirables peuvent être porteuses de parasites ou de zoonoses (ex. hépatite virale) pouvant affecter les animaux des collections du Biodôme. Le Biodôme est un équipement scientifique complexe comprenant plusieurs locaux et espaces très différents à traiter. Un service d'extermination professionnel est essentiel pour garder le contrôle sur les populations de rongeurs et d'insectes. En effet, plusieurs précautions doivent être prises pour contrôler les blattes, souris, fourmis et autres insectes nuisibles car aucun insecticide résiduel ou toxique pour les autres animaux ne peut être utilisé dans les écosystèmes du Biodôme.

Ainsi, depuis plus de 20 ans, le Biodôme a recours à une firme spécialisée en extermination, dont le contrat s'échelonne sur une période de quatre ans, pour garder le contrôle principalement sur les populations de souris et de blattes.

Le précédent contrat a pris fin le 31 décembre 2016. Les démarches d'appel d'offres ont démarré avec du retard en raison de la "non fermeture" du Biodôme pour travaux en septembre 2016, comme initialement prévu, et qui s'est traduit par des démarches administratives non prévues (ex. discussions et négociation pour l'annulation des ententes avec des partenaires en lien avec la relocalisation des animaux, analyse des causes des dépassements de coûts des soumissions, réévaluation des plans initiaux portant sur le réaménagement des écosystèmes dans le cadre du projet Migration, etc.). Le processus

menant à un nouvel appel d'offres pour les services d'extermination a ainsi débuté en décembre 2016 avec l'appui du Service de l'approvisionnement. Durant ce processus nous avons continué à obtenir les services de l'ancienne firme, à la pièce et au tarif mensuel du précédent contrat et cela avec l'accord de la direction du Biodôme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 2076 (19 décembre 2012) - Octroyer un contrat au montant de 123 621,12 \$ d'une durée de 48 mois à la firme Exterminapro Inc. (2013-2016) - (# 1120429004)
 CE08 2171 (26 novembre 2008) - Octroyer un contrat au montant de 84 656,25 % d'une durée de 48 mois à la firme Maheu et Maheu (2008-2012) - (# 1080429004)

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à octroyer un contrat pour la fourniture d'un service d'extermination à la firme Exterminapro Inc., pour une période de 48 mois. Tel que mentionné dans le devis technique en pièce jointe, il s'agit de s'assurer du contrôle des rongeurs, des insectes nuisibles et autres animaux (ex. pigeons) selon des méthodes sans danger pour les collections animales du Biodôme. La firme devra assigner ce contrat à un technicien en gestion parasitaire certifié qui travaillera en étroite collaboration avec les responsables des collections du Biodôme, la vétérinaire et l'entomologiste. La firme de gestion parasitaire devra respecter les politiques environnementales et les normes de qualité mises de l'avant par l'Association québécoise de gestion parasitaire. Puisque la firme Exterminapro Inc., titulaire du précédent contrat, a remporté l'appel d'offres, ils poursuivront donc le travail réalisé depuis ces 4 dernières années.

Sur avis écrit de la Ville donné à l'adjudicataire au moins 30 jours civils avant la date présumée de fin du contrat et suite à une entente écrite intervenue entre les deux parties, le présent contrat pourra être prolongé de 12 mois. Tout renouvellement du contrat convenu avec l'adjudicataire devra respecter l'intégralité des termes.

JUSTIFICATION

L'appel d'offres a été lancé le 5 juin 2017 pour une ouverture des soumissions le 21 juin 2017. Il a été publié sur SÉAO et dans La Presse. Un addenda a été émis (réponses aux questions d'un soumissionnaire).

Il y a eu 9 preneurs du cahier des charges. Nous avons reçu 5 soumissions. Seulement 2 de ces soumissions étaient conformes, les 3 autres ayant été rejetées pour leur non-conformités administratives.

Liste des soumissionnaires:

Soumissions conformes	Note	Prix de base	Autre (préciser)	Total (avec taxes)
1. Exterminapro Inc.	84,2 %	130 560,00 \$		150 111,36 \$
2. Maheu-Maheu Inc.	81,3 %	183 120,00 \$		210 542,22 \$
Dernière estimation réalisée		135 000,00 \$		155 216,25 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) (l'adjudicataire - estimation)				- 5 104,89 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) (l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100				- 3,29 %

Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^{ème} note finale et l'adjudicataire (\$) (2 ^{ème} meilleure note finale – adjudicataire)	60 430,86 \$
Écart entre celui ayant la 2 ^{ème} note finale et l'adjudicataire (%) ((2 ^{ème} meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100	28,70 %

Afin de nous assurer de la qualité du service, la méthode d'octroi était un système d'appel d'offres à une enveloppe et une évaluation des offres par un comité de sélection composé de 3 membres. Le soumissionnaire recommandé a obtenu le pointage le plus élevé, soit 84,2 %.

Un écart de 3,29 % en faveur de la Ville, dû au taux horaire plus bas proposé par le soumissionnaire, est constaté entre la dernière estimation des professionnels et la plus basse soumission conforme reçue. La concurrence sur le marché actuel entre les deux soumissionnaires explique l'écart du prix entre le soumissionnaire retenu et l'estimation des coûts.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier soit, une somme de 150 111,36 \$ est prévu au Service de l'Espace pour la vie.

Cette dépense sera assumée à 100% par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans ce contrat, le Biodôme perdrait ses accréditations internationales.

Par ailleurs, l'absence d'un système de contrôle des espèces indésirables exposerait les collections du Biodôme à des risques zoonosaires.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux: à la signature du contrat, et ce, pour une période de quarante-huit (48) mois.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne RODIER)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Johanne LANGLOIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Robert VAILLANCOURT
C/d collections vivantes et recherches

ENDOSSÉ PAR

Rachel LÉGER
chef du biodome

Le : 2017-08-01

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur

Tél : 514 872-1450

Approuvé le : 2017-08-18



Dossier # : 1176859008

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Globocam Montréal Inc. pour la fourniture de deux (2) camions avec système de levage à crochet de conteneurs et de plates-formes, pour une somme maximale de 587 361,29 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16026 (3 soum.)

Il est recommandé:

1. d'accorder à Globocam Montréal Inc., le contrat pour la fourniture de deux (2) camions avec système de levage à crochet de conteneurs et de plates-formes, pour une somme maximale de 587 361,29 \$, taxes incluses conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16026.

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération pour un montant de 536 339,15 \$ (net de ristourne).

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-08-21 11:37

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1176859008

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Globocam Montréal Inc. pour la fourniture de deux (2) camions avec système de levage à crochet de conteneurs et de plates-formes, pour une somme maximale de 587 361,29 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16026 (3 soum.)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le but d’améliorer la disponibilité et la fiabilité de son parc de véhicules, la Ville de Montréal a procédé au regroupement des ressources humaines et financières dédiées aux activités du matériel roulant le 1^{er} janvier 2017. Conséquemment, le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) est responsable de l’acquisition de tous les véhicules de la Ville.

Dans le cadre du projet d’implantation d’une équipe de recherche et sauvetage en milieu urbain à l’aide d’équipement lourd (RSMUEL), le SMRA souhaite acquérir deux camions avec système de levage à crochet de conteneurs et plates-formes. Ces équipements permettront la mobilité des équipements de base de l’équipe de RSMUEL. Les dépenses reliées à ce projet sont admissibles au programme RSMUEL du ministère de la Sécurité publique du Canada. En 2017, une entente a été signée entre la Ville de Montréal et le ministère de la Sécurité publique du Québec et de la Sécurité publique Canada. La Ville de Montréal s'est vu octroyer des subventions de la part des deux paliers de gouvernement (provincial et fédéral). Ces subventions permettront le financement de la formation spécialisée et de l'équipement requis pour soutenir le projet RSMUEL.

Pour acquérir les deux camions, l'appel d'offres 17-16026 s'est tenu du 27 mars au 17 mai 2017. Le délai de réception des soumissions a été de 51 jours incluant les dates de publication et d'ouverture des soumissions. La période de validité des soumissions indiquée à l'appel d'offres était de 150 jours civils suivant la date fixée à l'ouverture de la soumission.

Durant la période de sollicitation, cinq addenda ont été produits:

- Addenda no 1, émis le 4 avril pour ajouter des pages à la Section IV de l’appel d’offres 17-16026.
- Addenda no 2, émis le 10 avril pour des modifications à l’article 12 du devis technique.
- Addenda no 3, émis le 21 avril pour reporter la date d’ouverture des soumissions au

10 mai 2017.

- Addenda no 4, émis le 4 mai pour reporter la date d'ouverture des soumissions au 15 mai 2017 et pour des modifications aux articles 3.6, 4.5, 5.9, 6.2, 7.1, 7.3.7, 7.4.1, 7.5.1, 8.2, 10.1.6, 10.1.16 et 10.2.1 du devis technique.
- Addenda no 5, émis le 11 mai pour reporter la date d'ouverture des soumissions au 17 mai 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 1827 - 16 novembre 2016 - Autoriser la participation du Service de sécurité incendie de Montréal, au programme de financement de Recherche et de sauvetage en milieu urbain à l'aide d'équipement lourd (RSMUEL) du gouvernement du Canada, dans le but de créer une force opérationnelle de RSMUEL à Montréal.

DESCRIPTION

Ce dossier vise l'octroi d'un contrat à Globocam Montréal Inc. pour la fourniture de deux (2) camions avec système de levage à crochet de conteneurs et de plates-formes, tel que décrit au devis technique de l'appel d'offres 17-16026. Dans le cadre du programme fédéral de RSMUEL, la mobilité des équipements est requise afin de pouvoir répondre rapidement à une demande de déploiement. Ce type de camions permettra de faire le transport des équipements prédisposés dans des conteneurs en fonction du type de sinistre à faire face. Les châssis de camions proposés par le fournisseur sont de marque et modèle Freightliner, M2-112. Les camions sont munis d'un système de levage à crochets (incluant une prise de force, une pompe, un réservoir hydraulique et un contrôle) dédié au chargement, au transport et à la manipulation des conteneurs et des plates-formes.

La cabine sera de couleur blanche tandis que le châssis sera noir.

JUSTIFICATION

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'appel d'offres public 17-16026 pour lequel il y a eu trois (3) soumissionnaires conformes.

Firmes soumissionnaires conformes	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Globocam Montréal Inc.	587 361,29 \$		587 361,29 \$
Équipements Twin Inc.	595 689,18 \$		595 689,18 \$
Camions Inter-Anjou Inc.	609 934,97 \$		609 934,97 \$
Estimation	551 880,00 \$		551 880,00 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>((total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions))</i>			597 661,81 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			1,75 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			22 573,68 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			3,84 %

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	35 481,29 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	6,43 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	8 327,89 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	1,42 %

Préalablement au lancement de l'appel d'offres, l'analyse d'achat antérieur avait permis d'estimer la dépense du contrat à 551 880, 00 \$, taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total à autoriser pour le présent contrat est de 587 361.29 \$ taxes incluses. Le montant net, soit le montant imputable moins la ristourne de TPS et TVQ est de 536 339.15 \$.

Ce montant est financé via les subventions obtenues de la part des deux paliers de gouvernement (provincial et fédéral) suite à l'entente signé entre la ville de Montréal, le ministère de la Sécurité publique du Québec et la Sécurité publique du Canada. Ces subventions permettent de financer la formation spécialisée et les équipements requis pour soutenir le projet du RSMUEL.

Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération en 2017.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La mobilité des équipements fait partie des conditions obligatoires pour une équipe de recherche et sauvetage en milieu urbain à l'aide d'équipement lourd. Sans les véhicules de transport, il est impossible de déployer rapidement les équipements requis sur les lieux d'un sinistre ou d'un sauvetage technique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Livraison: 180 jours civils suite à l'émission du bon de commande.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Renée VEILLETTE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Guy AUCOIN, Service des finances
Michel BONIN, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève MILOT
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-02

Simon DESRUISSEAUX
Chef de section

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Paul MASSÉ
Directeur - Ateliers mécaniques et de proximité
Tél : 514 872-9003
Approuvé le : 2017-08-21



Dossier # : 1171541001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme UAP inc. quatre ententes-cadre d'une durée de quarante-huit (48) mois pour la fourniture de pièces électriques et électroniques pour l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville - Appel d'offres public 16-15251 (6 soumissionnaires) montant total estimé des ententes 1 569 012,47 \$ taxes incluses.

Il est recommandé au comité exécutif :

1. de conclure trois (3) ententes-cadre d'une durée de 48 mois à compter de son émission, pour la fourniture de pièces électriques et électroniques pour l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville ;
2. d'accorder à la firme UAP inc., plus bas soumissionnaire conforme pour les groupes 1,2 & 4, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15251 et au tableau de prix joint au dossier ;

Article 1 Cole Herse	32 089,73 \$
Article 2 Fédéral Signal	90 547,24 \$
Article 4 Trucklite	76 678,44 \$

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service du matériel roulant et des ateliers et ce, au rythme des besoins à combler.

Il est recommandé au conseil d'agglomération :

1. de conclure une entente-cadre d'une durée de 48 mois à compter de son émission, pour la fourniture de pièces électriques et électroniques pour l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville ;
2. d'accorder à la firme UAP inc., plus bas soumissionnaire conforme pour le groupe 3, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux

documents de l'appel d'offres public 16-15251 et au tableau de prix joint au dossier ;

Article 3 Grote	1 323 414,03 \$
-----------------	-----------------

3 . d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service du matériel roulant et des ateliers et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-08-23 15:14

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1171541001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme UAP inc. quatre ententes-cadre d'une durée de quarante-huit (48) mois pour la fourniture de pièces électriques et électroniques pour l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville - Appel d'offres public 16-15251 (6 soumissionnaires) montant total estimé des ententes 1 569 012,47 \$ taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'approvisionnement met à la disposition des unités d'affaires des ententes-cadres d'approvisionnement pour la fourniture de diverses pièces électriques et électroniques requises dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville depuis plus de dix (10) ans. Ces pièces représentent des pièces d'éclairage, de signalisations visuelles et sonores, de transmissions et de contrôles électriques.

Le dernier appel d'offres a été lancé le 19 décembre 2012 et a été octroyé, en partie, par le Comité exécutif du 6 mars 2013 à 9215-7767 Québec inc. (Centre de pièces Gagnon) pour le groupe d'articles 2 (pièces Fédéral Signal) au montant estimé de 90 000 \$ et à Pièces d'auto Jarry ltée pour le groupe d'articles 3 (pièces Cole Hersee) au montant estimé de 55 000 \$. Le groupe d'articles 1 (pièces Grote) a été octroyé le 21 mars 2013 par le Conseil d'agglomération, à 9215-7767 Québec inc. (Centre de pièces Gagnon) pour un montant estimé de 500 00,00 \$.

Suite à une analyse des articles sous ententes, il a été décidé de faire une révision des articles et de procéder à un nouvel appel d'offres plus représentatif de nos besoins actuels.

Les ententes précédentes ont été utilisées en totalité sur une période de trente-six (36) mois.

La stratégie utilisée dans cet appel d'offres a été de cibler les marques dont les volumes d'achat étaient les plus représentatifs monétairement. Un nouveau groupe d'articles de la marque Truck-Lite a été ajouté pour couvrir un plus grand nombre de pièces électriques et électroniques. L'octroi a été fait par groupe d'articles pour ouvrir le marché à de plus petits fournisseurs qui offrent seulement certaines gammes de produits demandées dans l'appel d'offres.

Comme prescrit par la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1), l'appel d'offres a été publié dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et dans le journal « Le Devoir ». Le délai de réception des soumissions a été de 62 jours incluant les dates de publication et d'ouverture des soumissions, soit du 30 novembre 2016 au 30 janvier 2017.

Durant la période de sollicitation, trois (3) addenda ont été produits : Addenda no 1, émis le 1er décembre 2016 pour envoyer des documents manquants lors de la publication initiale. Addenda no 2 le 19 décembre 2016 pour un report de date et Addenda no3 le 13 janvier 2017 pour un report de date suite à une modification au bordereau numérique.

La période de validité des soumissions est de cent quatre-vingt (180) jours suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions. Les soumissions étaient valides jusqu'au 29 juillet 2017. Le 23 juin 2017, le Service de l'approvisionnement a demandé aux soumissionnaires une confirmation de prolongation du maintien intégral de l'offre jusqu'au 31 octobre 2017. Cinq (5) des six (6) soumissionnaires ont accepté de prolonger leur offre. Les confirmations des soumissionnaires sont jointes au présent dossier. En effet, le retrait de plusieurs articles ainsi que le temps nécessaire à la conformité technique et à la conformité administrative peuvent expliquer ce délai.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0068 (1135983001) — 21 mars 2013 — conclure une entente-cadre, d'une durée de trente-six mois, avec 9215-7767 Québec inc. (Centre de pièces Gagnon) (Groupe 1) 500 000,00\$, pour la fourniture de pièces électriques et électroniques pour l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé — Appel d'offres public 12-12533 (4 soum.)
CE13 0244 (1135983001) — 6 mars 2013 — conclure deux ententes-cadres, d'une durée de trente-six mois, avec 9215-7767 Québec inc. (Centre de pièces Gagnon) (Groupe 2) 90 000,00\$ et Pièces d'auto Jarry Ltée (Groupe 3) 55 000,00 \$, pour la fourniture de pièces électriques et électroniques pour l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé — Appel d'offres public 12-12533 (4 soum.)

CE05 0201 (1040099001) – 9 février 2005 — octroyer trois (3) contrats aux fournisseurs — Gagnon Palmar inc. (1 310 000,00 \$), Pièces d'Auto Jarry Ltée (863 000,00 \$) et Cadel (100 000,00 \$) pour l'acquisition de pièces électriques/électroniques (entente pour une durée de 7 ans) — Soumission publique 04-8154 (10 soumissionnaires)

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet de créer des ententes pour la fourniture, sur demande, de différentes pièces électriques et électroniques qui seront utilisées par le Service du matériel roulant et des ateliers lors de l'entretien et de la réparation des appareils motorisés de la Ville de Montréal.

Le choix des pièces et les quantités demandées à l'appel d'offres ont été établies à partir de données d'acquisition des dernières années fournies par la division logistique du Service de l'approvisionnement, par le Service du matériel roulant et des ateliers ainsi qu'en tenant compte des besoins futurs pour ces pièces.

Les quantités inscrites au bordereau de soumission ont été fournies à titre indicatif seulement et utilisées comme scénario permettant de déterminer les meilleures propositions de prix aux fins d'octroi seulement. Elles n'engagent aucunement la Ville à acheter un minimum ou la totalité de ces pièces. Les quantités réelles seront déterminées au fur et à mesure des besoins.

Ces ententes seront valides pour une période de quarante-huit (48) mois à partir de leur date d'entrée en vigueur suivant l'octroi. Toutefois, à la fin de leur période de validité et suite à l'accord des deux parties, la Ville pourra exercer une option de prolongation, aux

mêmes conditions, pour une période supplémentaire de douze (12) mois et pour un maximum d'une (1) prolongation. L'octroi s'effectue par groupe d'articles. Dans cet appel d'offres, un scénario nécessaire à l'octroi a été créé. Ce scénario permet de déterminer les meilleures propositions de prix en vue de la conclusion d'ententes-cadres. Il est composé d'articles spécifiques les plus couramment achetés dans les quatre (4) marques de produit et il représente soixante-treize pour cent (73 %) de la valeur monétaire d'acquisition pour ces types de produit des trois dernières années. Les vingt-sept pour cent (27 %) restants sont pour divers articles acquis dans les mêmes marques. À partir de ce scénario, le soumissionnaire conforme pour un groupe d'articles présentant la plus basse soumission est recommandé comme adjudicataire de l'entente-cadre.

Les soumissionnaires devaient préciser un taux d'escompte applicable à leur liste de prix selon la marque. Le taux d'escompte accordé est celui applicable à tous les articles de la marque acquis par la Ville et pour toute la période de validité de l'entente. L'adjudicataire devra être en mesure de fournir la gamme complète de produits relatifs à la marque demandée. L'appel d'offres demandait également que chacun des soumissionnaires fournisse une liste de prix complète pour le groupe d'articles soumissionné. Les listes de prix reçues ont été vérifiées et comparées afin de s'assurer de leur intégrité.

Les prix soumis demeurent fermes pour toutes commandes émises dans les douze (12) premiers mois suivant la date de validité de l'entente. Toutes révisions des prix se font sur la base d'une demande écrite du fournisseur à la Ville. Ces révisions seront appuyées par toute documentation pertinente demandée par le Directeur dans les délais impartis.

Aucune garantie de soumission n'a été exigée pour cet appel d'offres.

JUSTIFICATION

Preneurs du cahier des charges (10) :

- Camions Inter Anjou inc.;
- Uni-Select Québec inc. (Centre de pièces Gagnon);
- Groupe Maska inc.;
- Entrepôt de Montréal 1470 inc. (Pièces d'auto Jarry Itée) (deux achats par erreur);
- Kenworth Montréal, div. Paccar du Canada Itée;
- Macpek Québec inc.;
- Techno Feu inc.;
- UAP inc. ; (deux achats par erreur)
- Wajax Systèmes de Puissance;
- Zone Technologie Électronique inc.

Soumissionnaires (6) :

- Camions Inter Anjou inc.
- Uni-Select Québec inc. (Centre de pièces Gagnon);
- Entrepôt de Montréal 1470 inc. (Pièces d'auto Jarry Itée);
- Kenworth Montréal, div. Paccar du Canada Itée;
- Techno Feu inc.;
- UAP inc.

Raisons de non-dépôt de soumissions :

- Une firme a indiqué que les spécifications demandées sont non rencontrées;
- Trois firmes n'ont pas répondu à notre demande d'information.

Les six (6) offres ont été analysées et jugées conformes à l'appel d'offres.

À la suite de l'analyse administrative, le Service de l'approvisionnement a dû apporter quelques correctifs aux bordereaux de soumissions, et ce, conformément à l'article 9.4 des « Instructions aux soumissionnaires », afin d'harmoniser les soumissions reçues.

Le tableau ci-dessous présente le résultat de l'appel d'offres public 16-15251.

Groupe d'articles 1 : Cole Herse

Firmes soumissionnaires	Total (taxes incluses)
UAP inc.	32 089,73 \$
Kenworth Montréal, div. Paccar du Canada Itée	44 857,31 \$
Camions Inter Anjou inc.	46 147,37 \$
Uni-Select Québec inc. (Centre de pièces Gagnon)	53 527,97 \$
Entrepôt de Montréal 1470 inc. (Pièces d'auto Jarry Itée)	59 222,51 \$
Dernière estimation réalisée	31 903,20 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes/nombre de soumissions)	47 168,98 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ([coût moyen des soumissions conformes - la plus basse]/la plus basse) x 100	47,00 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)	27 132,78 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ([la plus haute conforme - la plus basse conforme]/la plus basse) x 100	84,56 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)	186,53 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ([la plus basse conforme - estimation]/estimation) x 100	0,59 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)	12 767,58 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ([la deuxième plus basse - la plus basse]/la plus basse) x 100	39,79 %

Groupe d'articles 2 : Fédéral Signal

Firmes soumissionnaires	Total (taxes incluses)
UAP inc.	90 547,24 \$
Uni-Select Québec inc. (Centre de pièces Gagnon)	133 340,63 \$
Techno Feu inc.	152 768,86 \$
Entrepôt de Montréal 1470 inc. (Pièces d'auto Jarry Itée)	169 515,54 \$
Dernière estimation réalisée	87 524,57 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes/nombre de soumissions)	136 543,07 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	50,8 %

<i>([coût moyen des soumissions conformes – la plus basse]/la plus basse) x 100</i>	
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>	78 968,30 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>([la plus haute conforme – la plus basse conforme]/la plus basse) x 100</i>	87,21 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	3 022,67 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>([la plus basse conforme – estimation]/estimation) x 100</i>	3,45 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	42 793,39 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>([la deuxième plus basse – la plus basse]/la plus basse) x 100</i>	47,26 %

Groupe d'articles 3 : Grote

Firmes soumissionnaires	Total (taxes incluses)
UAP inc.	1 323 414,03 \$
Uni-Select Québec inc. (Centre de pièces Gagnon)	1 429 479,76 \$
Camions Inter Anjou inc.	1 636 998,42 \$
Entrepôt de Montréal 1470 inc. (Pièces d'auto Jarry ltée)	1 891 615,87 \$
Dernière estimation réalisée	1 424 782,62 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes/nombre de soumissions)</i>	1 570 377,02 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>([coût moyen des soumissions conformes – la plus basse]/la plus basse) x 100</i>	18,67 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>	568 201,84 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>([la plus haute conforme – la plus basse conforme]/la plus basse) x 100</i>	42,93 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	- 101 368,59 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>([la plus basse conforme – estimation]/estimation) x 100</i>	- 7,11 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	106 065,73 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>([la deuxième plus basse – la plus basse]/la plus basse) x 100</i>	8,01 %

Groupe d'articles 4 : Truck-Lite

Firmes soumissionnaires	Total (taxes incluses)
UAP inc.	76 678,44 \$

Uni-Select Québec inc. (Centre de pièces Gagnon)	92 158,19 \$
Camions Inter Anjou inc.	110 016,63 \$
Entrepôt de Montréal 1470 inc. (Pièces d'auto Jarry ltée)	119 037,54 \$
Dernière estimation réalisée	78 163,27 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes/nombre de soumissions)	99 472,70 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ([coût moyen des soumissions conformes – la plus basse]/la plus basse) x 100	29,73 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)	42 359,10 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ([la plus haute conforme – la plus basse conforme]/la plus basse) x 100	55,25 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)	-1 484,83 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ([la plus basse conforme – estimation]/estimation) x 100	-1,88 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)	15 479,75 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ([la deuxième plus basse – la plus basse]/la plus basse) x 100	20,19 %

Avant d'entamer l'analyse proprement dite des soumissions, nous avons procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'un des soumissionnaires sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction pour certaines des soumissions reçues.

Aucun des soumissionnaires dans ce dossier ne doit être déclaré non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle et n'est inscrit au Registre des entreprises non admissibles.

Le présent dossier d'appel d'offres ne requiert pas la présentation d'une attestation de l'Autorité des marchés financiers.

L'adjudicataire recommandé, par sa soumission, affirme s'être conformé en tout point à la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Les propositions qui ont franchi avec succès la conformité administrative ont été transmises pour valider la conformité technique en fonction des critères de spécifications techniques. La conformité technique a été effectuée par la division logistique du Service de l'approvisionnement.

La soumission de la firme UAP inc. est le plus basse conforme pour les quatre (4) groupes. Les tableaux des prix reçus sont en pièces jointes au dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total brut de ce contrat de 48 mois est de 1 569 023,47 \$, incluant les taxes. Le tableau de l'estimation des acquisitions des pièces est joint au présent dossier.

Tableau de comparaison des escomptes offertes sur les listes de prix des fabricants dans cet appel d'offres comparativement à l'appel d'offres précédent :

	Pourcentage d'escompte sur liste de prix du fabricant Appel d'offres 12-12533	Pourcentage d'escompte sur liste de prix du fabricant Appel d'offres 16-15251	Différence des escomptes sur les listes de prix des fabricants (%)
Article 1 : Cole Herse	35%	62%	27%
Article 2: Fédéral Signal	28%	55%	27%
Article 3: Grote	39%	50%	21%
Article 4: Truck-Lite	Article non demandé à l'appel d'offres	57%	-----

La diminution des prix s'explique surtout par le fait que la firme UAP inc. a fait plusieurs acquisitions de compétiteurs dans son créneau et a donc augmenté son pouvoir d'approvisionnement et amélioré son réseau de distribution.

Il s'agit d'ententes-cadres sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande au fur et à mesure des besoins.

Chaque bon de commande émis devra faire l'objet d'une approbation de crédit sur l'entente. Les dépenses de consommation seront imputées aux budgets de l'unité requérante.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ajout de pièces dans l'appel d'offres comme des lumières de type DEL à faible consommation, à excellente résistance mécanique et à durée de vie prolongée.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non-approbation de cette entente alourdirait le processus d'approvisionnement quant à la demande des biens en obligeant la négociation à la pièce, en plus de faire perdre à la Ville la possibilité de profiter d'escomptes d'achat et même de ralentir les opérations des unités d'affaires.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise par le bulletin Info-Achats aux utilisateurs pour les informer de la conclusion de l'entente ainsi que des modalités convenues. De plus, cette entente sera visible par le moteur de recherche du site Intranet de la Ville ainsi que dans les rapports des ententes valides du système informatique SIMON.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission de l'entente-cadre à la suite de l'adoption de la présente résolution.

Date du début 29 septembre 2017

Date de fin 28 septembre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Serge BRANCONNIER, Service du matériel roulant et des ateliers
Normand CHRÉTIEN, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Normand CHRÉTIEN, 15 août 2017
Serge BRANCONNIER, 14 août 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Eliane CLAVETTE
Agente d'approvisionnement, Division
Acquisition de biens et services

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-03

Denis LECLERC
Chef de section, Division Acquisition de biens
et services

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dean GAUTHIER
Directeur de Service - Approvisionnement

Tél :

Approuvé le : 2017-08-16



Dossier # : 1174730002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'option de prolongation de 12 mois prévue au contrat de fourniture et transport de conteneurs de matières résiduelles de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve au montant de 44 789,48 \$ taxes incluses octroyé à Transport Mélimax Inc. majorant ainsi le montant total du contrat de 113 673,48 \$ à 158 462,96 \$.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser la prolongation du contrat de fourniture et de transport de conteneurs de matières résiduelles de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve à Transport Mélimax Inc. pour une période de 12 mois, aux prix et conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public (soumission 15-14132).

D'autoriser une dépense approximative à cette fin de 44 789,48 \$ taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera assumée à 100% par la Ville centre.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-08-17 17:11

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1174730002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'option de prolongation de 12 mois prévue au contrat de fourniture et transport de conteneurs de matières résiduelles de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve au montant de 44 789,48 \$ taxes incluses octroyé à Transport Mélimax Inc. majorant ainsi le montant total du contrat de 113 673,48 \$ à 158 462,96 \$.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 16 et du paragraphe 6 de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q. ; Chapitre E- 20. 001, **Loi 75**), l'élimination et la valorisation des matières résiduelles sont de la compétence d'agglomération. En vertu de l'article 17 de cette Loi, la municipalité centrale peut agir à l'égard de ces matières, qui sont de compétence d'agglomération, non seulement sur son territoire, mais aussi sur celui de toute autre municipalité liée.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, les compétences à l'égard de l'enlèvement, du transport et du dépôt des matières résiduelles résidentielles provenant des arrondissements relèvent du Conseil municipal de la Ville de Montréal. C'est dans ce cadre de gouvernance qu'il revient au Service de l'environnement l'obligation de renouveler ou de prolonger les contrats de fourniture et transport de matières résiduelles par conteneurs qui viennent à échéance et qui doivent être renouvelés ou prolongés.

L'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a octroyé en 2015 un contrat de fourniture et de transport de conteneurs pour le transport de matières résiduelles pour une période approximative de 31 mois et deux options de prolongation de 12 mois. (Appel d'offres 15-14132).

Le Service de l'environnement a récemment sollicité le marché pour obtenir de nouveaux prix. Il s'avère qu'une prolongation sera à l'avantage de la Ville puisque les prix nouvellement soumissionnés sont plus élevés que les prix actuels. La différence est de près de 45 %.

Étant satisfait des services et du prix payé au contractant, l'arrondissement désire prolonger le contrat pour un nouveau terme de 12 mois soit du 5 novembre 2017 au 4 novembre

2018. Le Service de l'environnement endosse cette demande et recommande d'octroyer l'année d'option de prolongation prévue au contrat.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 0952 - 20 mai 2015 - Accorder à Mélimax transport inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et le transport de conteneurs de déchets vers des lieux de livraison désignés par l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour une période d'environ trente et un mois débutant dès l'octroi du contrat et se terminant le 4 novembre 2017, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 113 673,48 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14132;

DESCRIPTION

L'adjudicataire fournit des conteneurs pour les 2 cours de voirie de l'arrondissement et, selon la demande dans certains secteurs de l'arrondissement pour des besoins ponctuels. Ces conteneurs chargés de différents types de matières résiduelles sont transportés vers des lieux d'élimination ou de traitement déterminés selon le type de matière transporté.

JUSTIFICATION

L'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve gère des matières résiduelles qui doivent être acheminées vers des sites avec lesquels la Ville a des contrats de traitement. Les conteneurs d'ordures (déchets) sont envoyés à l'enfouissement alors que les conteneurs de résidus de construction, rénovation, démolition (CRD) et encombrants de même que les conteneurs de bois et de résidus verts sont envoyés vers des sites où ces matières sont valorisées. Ces opérations permettent de maximiser la valorisation des matières résiduelles de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme requise pour cette prolongation s'élève à 44 789,48 \$ toutes taxes incluses, incluant l'indexation annuelle estimée à 2 %. La prolongation est d'une durée de 12 mois selon laquelle la répartition du coût est présentée comme suit :

Année	2017	2018	Total - taxes incluses
Contrat	7 464,91 \$	37 324,56 \$	44 789,48 \$

Les crédits requis pour l'année 2017 sont prévus au budget de fonctionnement du Service de l'environnement au poste budgétaire de services techniques - Gestion des matières résiduelles - Transport de conteneurs.

Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre du Plan de développement durable 2016-2020, par le transport des différentes matières résiduelles de l'arrondissement vers des filières de valorisation, le présent dossier contribue à la concrétisation de l'objectif numéro 6 de l'annexe du document complémentaire : *Récupérer 80 % des matières recyclables et organiques, des résidus domestiques dangereux (RDD), des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) et des encombrants d'ici 2019, comme le stipule le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2009-2014.*

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À défaut de prolonger le contrat, un nouvel appel d'offres pour le transport et la fourniture de conteneurs devrait être lancé pour répondre aux besoins de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve; au risque que les soumissions soient beaucoup plus élevées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

4 novembre 2017 : Début de la prolongation du contrat pour une période de 12 mois.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Claude BÉDARD, Service des finances
Myriam DELVA CHERY, Service des finances
André PANI, Service des finances
Geneviève TRAVERSY, Service de l'environnement
Carole VIAU-MARCHAND, Service de l'environnement

Lecture :

Myriam DELVA CHERY, 10 août 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louis R DESJARDINS
Agent(e) de recherche

ENDOSSÉ PAR

Michel RABY
C/d collecte transport et traitement des
matières résiduelles

Le : 2017-08-10

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Pierre GRAVEL
Directeur – gestion des matières résiduelles et
infrastructures

Approuvé le : 2017-08-17

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Éric BLAIN
C/d sout technique

Approuvé le : 2017-08-17

CE : 20.006
2017/08/30 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1172748004

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des opérations , Soutien aux opérations et patrouilles spécialisées , Application des règlements du stationnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Gestion des communications DATA Corp., pour la fourniture de constats d'infraction sur papier standard pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de soixante (60) mois, pour une somme maximale de 403 604.86 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 17-15929 (un seul soumissionnaire)

Il est recommandé :

1. d'accorder au seul soumissionnaire Gestion des communications DATA Corp., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour une période de soixante (60) mois, le contrat pour la fourniture de constats d'infraction sur papier standard pour les besoins du SPVM, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 403 604.86 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15929 ;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-08-21 09:40

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1172748004

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des opérations , Soutien aux opérations et patrouilles spécialisées , Application des règlements du stationnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Gestion des communications DATA Corp., pour la fourniture de constats d'infraction sur papier standard pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de soixante (60) mois, pour une somme maximale de 403 604.86 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 17-15929 (un seul soumissionnaire)

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'approvisionnement a procédé au lancement de l'appel d'offres public 17-15929 pour **consolider deux (2) besoins**, soit : l'acquisition de constats d'infraction sur papier thermique (groupe A) et sur papier standard (groupe B) pour le SPVM. Le présent dossier concerne uniquement l'acquisition de **constats d'infraction sur papier standard (groupe B)**, les constats d'infraction sur papier thermique (groupe A) feront l'objet d'un dossier décisionnel distinct (dossier en cours 1176133003).

Le constat d'infraction sur du papier standard est utilisé lors d'opérations de chargement de la neige pour l'ensemble des arrondissements de la Ville de Montréal par les préposés au remorquage affectés à la Section applications du règlement du stationnement du SPVM.

En 2005 un contrat était octroyé pour l'acquisition de constats d'infraction sur papier standard pour les besoins des agents de stationnement.

En 2007, les agents de stationnement étaient intégrés au SPVM. Dès septembre 2007, une nouvelle technologie était mise en place pour l'émission de constats d'infraction en matière de circulation et de stationnement (SÉCI) ayant comme impact une diminution de l'utilisation des constats sur papier standard.

À partir de ce moment, les constats de papier standard furent utilisés uniquement par les préposés de remorquage lors de chargement de la neige pour les 9 arrondissements de l'ex-ville de Montréal (*Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Le Plateau-Mont-Royal, Le Sud-Ouest, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Rosemont-La Petite-Patrie, Ville-Marie, Villeray-Saint-Michel-Parc*

Extension) . Depuis 2006, l'inventaire des constats liés aux 9 arrondissements de l'ex-ville de Montréal a répondu aux besoins jusqu'à ce jour.

Suite à la centralisation complète au SPVM de toutes les activités reliées à la surveillance du stationnement en 2015, les préposés au remorquage doivent depuis cette date desservir également les arrondissements suivants : Montréal-Nord, Anjou, St-Léonard, Verdun, LaSalle, Outremont, Lachine, St-Laurent et l'île-Bizard-Saint-Geneviève.

Étant donné l'ajout de ces arrondissements, un contrat de gré à gré était requis en 2015 pour la fourniture de constats papier différent afin de répondre à la réglementation de ces arrondissements.

Le présent dossier décisionnel a donc pour but d'acquiescer des constats d'infraction pour l'ensemble des besoins des arrondissements pour le chargement de la neige.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE05 5153 - 14 décembre 2005 - Autoriser une dépense de 1 180 974,33 \$, taxes incluses, pour l'impression de 3 300 000 constats d'infraction, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ; et, accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Datamark Systems, pour une période de 3 ans à compter de la date de son émission, le contrat à cette fin, au montant total approximatif de 1 180 974,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 05-8466.

DESCRIPTION

Ce contrat porte sur la fourniture de constat de papier standard pour les besoins du SPVM, pour une période de soixante (60) mois, le tout selon les termes, clauses et conditions de l'appel d'offres 17-15929.

L'appel d'offres public 17-15929 a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal Le Devoir et s'est tenu du 28 juin 2017 au 17 juillet 2017. Il s'agit d'un contrat d'une durée de soixante (60) mois, avec deux options de prolongation d'un (1) an chacune. Tout renouvellement du contrat devra respecter l'intégralité des termes, clauses et conditions de l'appel d'offres. Les prix qui seront appliqués pour chacune des prolongations correspondront à l'année cinq (5) du contrat.

Le délai de validité de la soumission est de cent quatre-vingts (180) jours calendrier à compter de l'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 13 janvier 2018.

Un seul addenda fut publié pour des renseignements complémentaires. Il y a eu deux (2) preneurs de cahier de charges et un seul soumissionnaire.

Le contrat entrera en vigueur le 1^{er} octobre 2017 tel que stipulé aux documents de l'appel d'offres.

JUSTIFICATION

La fourniture de constats d'infraction sur papier standard est requise pour les besoins opérationnels du SPVM dans le cadre d'opérations de chargement de la neige sur l'ensemble des arrondissements de la Ville de Montréal.

L'appel d'offres public 17-15929 s'est tenu du 28 juin 2017 au 17 juillet 2017. Il y a eu deux (2) preneurs de cahier de charges et un seul soumissionnaire.

Soumission conforme	Coût de base	Autres (préciser)	Total
----------------------------	---------------------	--------------------------	--------------

Gestion communications DATA Corp.	403 604.86 \$	- \$	403 604.86 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	442 700.37 \$	- \$	442 700.37 \$
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumission)			403 604.86 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation interne)			(39 095.51 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (la plus basse conforme – estimation interne / estimation X 100)			- 8.83%

Le contrat est octroyé en entier au seul soumissionnaire conforme, soit à la firme Gestion des communications DATA Corp. et cette firme est recommandée comme adjudicataire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier soit, une somme de 403 604.86 \$, taxes incluses, est prévue au SPVM. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Cette dépense sera assumée à 100% par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne pas s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il sera impossible pour le SPVM de réaliser les opérations de chargement de la neige.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil municipal : Septembre 2017

Début du contrat : Octobre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Badre Eddine SAKHI)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jocelyne GUAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain SAUVAGEAU
Chef de section
Section application des règlements du
stationnement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-15

Stéphane BÉLANGER
Assitant directeur, Direction des opérations

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Didier DERAMOND
Directeur adjoint
Direction des opérations

Approuvé le : 2017-08-16

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Philippe PICHET
Directeur

Approuvé le : 2017-08-17

CE : 20.008
2017/08/30 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1177526028

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à E2R inc., pour les travaux d'agrandissement du stationnement ouest de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 491 133,06 \$, taxes incluses – Appel d'offres public SP17021-168248-C - 4 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'accorder à E2R inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux d'agrandissement du stationnement ouest de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 491 133,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP17021-168248-C;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-08-21 12:23

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1177526028

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à E2R inc., pour les travaux d'agrandissement du stationnement ouest de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 491 133,06 \$, taxes incluses – Appel d'offres public SP17021-168248-C - 4 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le bâtiment d'administration de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station) est muni de 95 places de stationnement et 163 employés y travaillent à temps plein actuellement incluant les consultants externes et les stagiaires.

Le seul moyen de transport en commun à proximité de la Station est la ligne de train de Mascouche dont l'arrêt le plus proche de la Station est à plus de 25 minutes à pieds.

Par manque de place, plusieurs employés de la Station doivent garer leur automobile en dehors des zones prévues à cet effet.

La Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU) a transmis une demande de dérogation à l'arrondissement afin que ses employés puissent stationner leurs automobiles dans la rue, mais celle-ci a été refusée.

Vu que cette situation est permanente et que le nombre d'employés de la Station est en augmentation, il est nécessaire de procéder à un agrandissement du stationnement.

Un appel d'offres public a été lancé le 14 juin 2017 et l'ouverture des soumissions s'est effectuée le 12 juillet 2017. La validité des soumissions est de 90 jours. Le montant des contingences a été fixé à 15 % pour couvrir les imprévus. Trois addenda ont été émis :

- Addenda 1 en date du 28 juin 2017 : réponse à une question

- Addenda 2 en date du 4 juillet 2017 : révision de documents d'appel d'offres et réponses à des questions
- Addenda 3 en date du 5 juillet 2017 : révision d'un document d'appel d'offres

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet.

DESCRIPTION

Le présent contrat consiste à agrandir le stationnement ouest de la Station. Les travaux incluent le terrassement, l'éclairage, la construction d'un bassin de rétention et l'installation de clôtures grillagées.

Ces travaux prévoient l'intégration des infrastructures requises pour la pratique d'une gestion optimale des eaux pluviales (PGO) sur la nouvelle zone.

Suite à ces travaux, 67 nouvelles places s'ajouteront au stationnement existant.

JUSTIFICATION

Dix-sept (17) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et quatre (4) d'entre elles ont déposé une soumission. Aucune entreprise parmi celles qui n'ont pas soumissionné n'a fourni une raison à son désistement.

Tableau d'analyse des soumissions

Firmes soumissionnaires	Prix (avec taxes) \$	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
1- E2R inc.	427 072,22	64 060,83	491 133,06
2- Les constructions et pavage Jekar inc.	600 311,51	90 046,73	690 358,23
3- Dragon Construction Ltée	629 022,48	94 353,37	723 375,85
4- Talvi inc.	698 777,81	104 816,67	803 594,48
Estimation des professionnels	400 532,66	60 079,90	460 612,56
Coût moyen des soumissions reçues			677 115,40 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			37,87%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			312 461,42 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			63,62%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$)			30 520,50
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)			6,63%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			199 225,17
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			40,56%

L'écart entre le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation interne est défavorable de 6,63%. Il est donc recommandé d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, E2R inc. pour la somme de sa soumission, soit 491 133,06 \$, toutes taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de la RENA ont été complétées : E2R inc., 11635 6^e avenue, Montréal, Québec, H1E 1R8 – NEQ : 1165599037. De plus l'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec en date du 7 juin 2017 avec sa soumission.

Conformément au Décret 1049-2013 du 23 octobre 2013, E2R inc. détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers qui est jointe au présent dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût pour les travaux d'agrandissement du stationnement ouest de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte est de 491 133,06 \$ taxes incluses.

Ceci représente un montant de 448 469,95 \$ net de ristournes de taxes. Cette dépense sera financée par emprunt à la charge de l'agglomération à moins de disponibilité de la réserve.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le contrat n'est pas accordé, la sécurité sur les lieux sera compromise due aux véhicules stationnés en dehors des zones prévues à cette fin.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Octroi du contrat: août 2017
- Fin des travaux : décembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ghizlane KOULILA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stéphanie VIDAL, Service des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sally DAGHER
Ingénieure - Administratrice de contrats

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-02

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à
l'exploitation

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usées

Approuvé le : 2017-08-02

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2017-08-03



Dossier # : 1173815002

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , Division de la recherche et du développement scientifique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver une convention de donation d'une collection de ressources documentaires en biologie végétale, de notices biographiques et d'étagères de l'Université de Montréal à la Ville, pour la bibliothèque du Jardin botanique de Montréal. Approuver une entente de service entre la Ville et l'Université pour faciliter l'accès aux collections des bibliothèques de l'Université et du jardin botanique à leurs usagers respectifs.

Il est recommandé:

1. D'approuver une convention de donation d'une collection de ressources documentaires en biologie végétale, de notices biographiques et d'étagères de l'Université de Montréal à la Ville, pour la bibliothèque du Jardin botanique de Montréal.
2. D'approuver une entente de service entre la Ville et l'Université de Montréal pour faciliter l'accès aux collections des bibliothèques de l'Université et du Jardin botanique à leurs usagers respectifs.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-08-10 14:34

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1173815002

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , Division de la recherche et du développement scientifique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver une convention de donation d'une collection de ressources documentaires en biologie végétale, de notices biographiques et d'étagères de l'Université de Montréal à la Ville, pour la bibliothèque du Jardin botanique de Montréal. Approuver une entente de service entre la Ville et l'Université pour faciliter l'accès aux collections des bibliothèques de l'Université et du jardin botanique à leurs usagers respectifs.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis sa fondation, le Jardin botanique de Montréal partage des locaux avec des professeurs du département de sciences biologiques de l'Université de Montréal, au sein de l'Institut de recherche en biologie végétale (IRBV). Dans ce cadre, l'université opérait notamment, sur le site du Jardin botanique, une bibliothèque de botanique, qu'elle a pris la décision de fermer en août 2016. Afin de maintenir la longue collaboration entre les deux institutions et de servir la communauté montréalaise en botanique, l'Université de Montréal a offert de donner une partie de ses volumes à la Ville de Montréal, pour la bibliothèque du Jardin botanique de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune.

DESCRIPTION

La convention de donation prévoit que l'Université donne à la Ville 2 522 documents spécialisés en biologie végétale, 1 805 notices bibliographiques afférentes aux documents cédés et 20 étagères en métal, afin de conserver ces documents spécialisés à proximité des chercheurs, des professeurs et des étudiants de l'Université travaillant à l'IRBV.

La Ville, pour sa part, s'engage à :

- assurer la conservation, la gestion et l'organisation scientifique des documents;
- effectuer le traitement des documents et à les inclure dans son catalogue;
- offrir les documents spécialisés ainsi que les notices bibliographiques en priorité à l'Université, si elle souhaite s'en départir;
- inscrire la mention : « Don de l'Université de Montréal dans les notices des documents reçus de l'Université.

La Ville a pris possession des biens cédés le 19 juillet 2016, date à laquelle ils ont été

transportés à la bibliothèque du Jardin botanique. Il a été convenu que la Ville serait propriétaire des biens à compter de cette date.

Par ailleurs, l'Université et la Ville souhaitent signer une entente de service afin de faciliter l'accès aux collections des bibliothèques de l'Université et du Jardin botanique à leurs usagers respectifs. Cette entente concerne notamment la livraison de documents, les prêts entre bibliothèques et les privilèges des usagers, pour une période de 5 ans.

D'approuver une entente de service entre la Ville et l'Université de Montréal pour faciliter .

JUSTIFICATION

Les deux bibliothèques ont toujours eu des politiques complémentaires et les achats ont été prévus afin d'éviter les chevauchements et les dédoublements. Ce don représente une opportunité d'augmenter de façon importante la collection de la bibliothèque du Jardin botanique de Montréal en ouvrages scientifiques de grande valeur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun reçu de donation ne sera émis. Aussi, la valeur du don n'a pas été évaluée.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel LABRECQUE
C/d recherche & dev.scientifique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-07-18

René PRONOVOST
Directeur du Jardin botanique de Montréal

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur

Tél : 514 872-1450

Approuvé le : 2017-08-10

CE : 20.011
2017/08/30 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

**Dossier # : 1173220004**

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 40 000 \$ à Parole d'excluEs pour le projet « Mobilisation citoyenne par le logement communautaire », pour l'année 2017, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé au comité exécutif :

1. d'accorder un soutien financier de 40 000 \$ à Parole d'excluEs, pour le projet Mobilisation citoyenne par le logement communautaire, pour l'année 2017, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2018);
2. d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-08-14 13:44

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1173220004

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 40 000 \$ à Parole d'excluEs pour le projet « Mobilisation citoyenne par le logement communautaire », pour l'année 2017, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

La *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* a institué une Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et créé le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), lequel vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets. Le 28 janvier 2013, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal ont conclu une sixième entente administrative en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale portant sur la gestion du FQIS au titre des Alliances pour la solidarité. Le ministère a alors octroyé à la Ville de Montréal une contribution financière de 18 M\$ sur deux années (2013-2014 et 2014-2015), soit 9 M\$ par année.

En 2015, la Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) convenaient de prolonger d'une année supplémentaire l'entente administrative pour un montant de 9 M\$. En avril 2016, cette dernière entente a fait l'objet d'une autre modification afin de la prolonger d'un an et a pris fin le 31 mars 2017.

En février 2017, la Ville et le MTESS, s'accordant sur l'importance de prendre en considération les orientations du prochain plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, conviennent d'un projet de modification à l'entente afin de la prolonger de six mois en attendant la publication dudit plan. Le dossier décisionnel pour approuver le projet de modification à l'Entente, la prolongeant du 1er avril au 30 septembre 2017 et confiant à la Ville la gestion d'une enveloppe de 4,5 M\$, a été approuvé par le conseil d'agglomération à sa séance de mai 2017.

Les projets, initiatives et interventions financés dans le cadre de cette entente doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement ainsi que soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale;
- Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

Le soutien financier accordé ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à les bonifier. De plus, seuls les organismes à but non lucratif et les personnes morales y sont admissibles. En ce qui a trait aux salaires, ils doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent également tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0195 du 18 mai 2017

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 4,5 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2017 au 30 septembre 2017

CG16 0194 du 24 mars 2016

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017

CE15 1909 du 21 octobre 2015

Accorder un soutien financier de 40 000 \$ à Parole d'excluEs, pour l'année 2015, pour réaliser le projet « Mobilisation citoyenne par le logement social », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité Ville - MTESS (2013-2016).

CG15 0418 du 18 juin 2015

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016

CA13 10234 du 11 juin 2013

Accorder une contribution financière de 200 000 \$ sur une période de 5 ans (2013 à 2017)

à Parole d'Exclus pour le projet «Mobilisation citoyenne contre l'exclusion par le logement» et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, l'arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

CG12 0286 du 23 août 2012

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du fonds d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la Ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 - 2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

DESCRIPTION

L'intervention de Parole d'excluEs dans le nord-est de l'arrondissement de Montréal-Nord et dans le secteur de l'îlot Pelletier s'inscrit dans une stratégie qui implique l'achat et la rénovation, par son partenaire immobilier communautaire SHAPEM, d'immeubles locatifs détériorés dans ce périmètre restreint. À partir de ces logements communautaires, l'organisme crée les conditions favorables pour implanter l'approche de mobilisation contre l'exclusion sociale qui consiste à mobiliser les premiers concernés dans la recherche de solutions auxquelles ils s'identifient. Ce projet a pour objectif plus spécifique de soutenir le comité citoyen dans sa mise en oeuvre des enjeux identifiés par l'étude sur les besoins et aspirations des résidents du secteur nord-est de Montréal-Nord qui est accompagné par l'Incubateur universitaire Parole d'excluEs (IUPE) qui est au Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES).

JUSTIFICATION

Parole d'excluEs a développé une approche d'intervention innovatrice auprès des familles vulnérables qui permet de reconstituer un tissu social fort, d'accroître le sentiment de sécurité, de stabiliser et d'ancrer les résidents dans leur environnement. De plus, l'animation de diverses activités dans ce secteur permettra aux résidents et aux riverains d'entrer en contact avec diverses ressources, communautaires ou institutionnelles, méconnues d'eux. Enfin, l'approche de Parole d'excluEs s'inscrit dans la volonté de l'arrondissement de Montréal-Nord et de la Ville centrale de revitaliser le quartier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget alloué par l'Entente Ville-MTESS demeure entièrement financé par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du gouvernement du Québec. Le projet de modification à l'Entente confiant à la Ville la gestion d'une enveloppe additionnelle de 4,5 M\$ et la prolongeant du 1er avril au 30 septembre 2017 a été approuvé lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2017.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*. Sur le plan budgétaire, ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville compte tenu des budgets additionnels équivalents en revenus et dépenses. Afin d'assurer une continuité des interventions et maintenir la mobilisation des partenaires communautaires, un montant de 9 M\$ a été réservé dans le budget 2017 du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) dans le but de soutenir des projets jusqu'au 31 mars 2018.

Le suivi financier global de l'Entente Ville-MTESS se trouve en pièce jointe, de même qu'un portrait global des contributions versées par la Ville à cet organisme, pour d'autres projets.

Le soutien financier que la Ville a accordé à cet organisme au cours des dernières années, pour le même projet, se résume comme suit :

Organisme	Projet	Soutien accordé				Soutien recommandé 2017 par SDSS	Soutien MTESS / projet global
		2014	2015	2016	2017		
Parole d'excluEs	Mobilisation citoyenne par le logement communautaire	40 000 \$ (Arr. de Montréal-Nord)	80 000 \$ (Arr. de Montréal-Nord et Service de la diversité sociale et des sports)	40 000 \$ (Arr. de Montréal-Nord)	40 000 \$ (Arr. de Montréal-Nord)	40 000 \$	14 %

La date de début du projet est antérieure à celle de l'approbation du dossier décisionnel, car un montage financier, à même les budgets autonomes de l'organisme auxquels s'ajoutent d'autres sources de financement, a permis le début des activités.

Entre 2014 et 2016, d'autres contributions financières ont été octroyées à Parole d'Exclues pour d'autres projets que celui faisant l'objet du présent dossier. Elles sont énumérées dans un fichier en pièce jointe au sommaire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce projet structurant est situé dans une zone de revitalisation urbaine intégrée (RUi) du nord-est de l'arrondissement de Montréal-Nord et il agit à la fois sur le cadre bâti que sur le tissu social. Les sommes faisant l'objet de ce sommaire sont nécessaires au montage financier de l'organisme pour la réalisation des activités projetées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Août 2017 Dépôt au comité exécutif pour approbation

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal CROZE
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-07-28

Nadia BASTIEN
Chef de division - Relations interculturelles et
groupes spécifiques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc DENIS
Directeur

Tél : 514-872-0035
Approuvé le : 2017-08-14



Dossier # : 1171698005

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction aménagement des parcs et espaces publics , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Pépinière Jardin 2000 inc. pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage de 259 arbres pour une période de trois (3) ans (2017-2019) - Montant total de 299 142,25 \$, contingences et taxes incluses - Appel d'offres public 17-16155 - quatre (4) soumissionnaires.

Il est recommandé :

1- d'accorder à Pépinière Jardin 2000 inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de trois (3) ans (2017-2019), le contrat pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage de 259 arbres, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 299 142,25 \$, contingences et taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16155;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-08-02 12:36

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1171698005

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction aménagement des parcs et espaces publics , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Pépinière Jardin 2000 inc. pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage de 259 arbres pour une période de trois (3) ans (2017-2019) - Montant total de 299 142,25 \$, contingences et taxes incluses - Appel d'offres public 17-16155 - quatre (4) soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Reconnaissant les nombreux bienfaits que les arbres procurent à la collectivité montréalaise, la Ville de Montréal (VDM) poursuivra en 2017 le renforcement de sa forêt urbaine en soutenant les investissements en matière de plantation d'arbres. Dans un souci de simplification et d'efficacité, le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) coordonne un programme intensif de plantation d'arbres sur le domaine public, qui s'ajoute aux efforts de plantation déjà entrepris par les arrondissements. Les plantations sont réalisées par des entreprises privées au terme d'un processus d'appel d'offres. Ainsi, le SGPVMR s'est adjoint les services du Service de l'approvisionnement pour mener l'appel d'offres public 17-16155, ouvert à tous les entrepreneurs rencontrant les termes du cahier des charges.

Par ailleurs, dans le but de respecter la Loi sur les cités et villes et d'assurer un maximum de visibilité à cet appel d'offres, celui-ci a été publié le 28 juin 2017 dans le quotidien Le Devoir et dans le système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement du Québec (SÉAO) en plus d'être affiché sur le portail officiel de la Ville de Montréal. La durée de la publication dans le SÉAO a été de 18 jours. L'ouverture des soumissions s'est déroulée le 17 juillet 2017 à 10 h 30. Selon les clauses administratives particulières incluses au cahier des charges, la soumission est valide pendant les cent quatre-vingts (180) jours civils suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions. Aucun addenda n'a été émis.

Le présent dossier vise à accorder un contrat pour la fourniture et la plantation de 259 arbres à Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles à l'automne 2017 ainsi que pour l'entretien et l'arrosage de ces derniers jusqu'à la fin de l'automne 2019. Ces plantations étaient à l'origine prévues au contrat octroyé en décembre 2016 à la suite de l'appel d'offres public 16-15485 pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage d'arbres pour une période de 3 ans (2017-2019). Une erreur s'étant glissée lors de la mise à jour des quantités au bordereau en cours d'affichage, le SGPVMR s'est donc trouvé devant l'obligation de relancer un appel d'offres pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles uniquement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 1419 – 20 décembre 2016 - Accorder à Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Ltée, un contrat pour le lot 1 (environ 1 186 arbres) pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage, pour une période de 3 ans (2017-2019); accorder à Urbex Construction inc. un contrat pour les lots 2 et 4 (environ 3 349 arbres) pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage, pour une période de 3 ans (2017-2019); accorder à Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Ltée, un contrat pour le lot 3 (environ 970 arbres) pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage, pour une période de 3 ans (2017-2019), pour une dépense totale de 5 684 221,29 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15485 (5 soum.)

CM16 0982 - 23 août 2016 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 22 000 000 \$ pour la réalisation et la gestion du Plan de gestion de la forêt urbaine.

CM16 0606 - 16 mai 2016 - Accorder un contrat à Entrepreneurs Paysagistes Strathmore (1997) Ltée pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage d'environ 2 328 arbres pour une période de 3 ans, pour les années 2016-2018 ainsi qu'un contrat à Pépinière Jardin 2000 inc. pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage d'environ 1 945 arbres pour une période de 3 ans, pour les années 2016-2018 - Dépense totale de 4 245 823,92 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15070 (7 soum.).

CM15 1013 - 18 août 2015 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 14 000 000 \$ pour la réalisation et la gestion du Plan de gestion intégrée de la forêt urbaine.

CM15 0803 - 16 juin 2015 - Accorder un contrat à Entrepreneurs Paysagistes Strathmore (1997) Ltée pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage de 500 arbres pour une période de trois ans (2015-2017) ainsi qu'à PNG Projets d'aménagements inc. pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage de 6 500 arbres pour une période de trois ans (2015-2017) pour une dépense totale de 8 620 875,53 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14275 (4 soum.).

CM15 0364 - 24 mars 2015 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 7 000 000 \$ pour la réalisation et la gestion du projet Plan d'action canopée.

DESCRIPTION

Le présent dossier consiste principalement et de façon non limitative à faire exécuter les travaux suivants :

- la fourniture d'arbres de calibre (automne 2017);
- les travaux préalables à la plantation (automne 2017);
- la plantation d'arbres, incluant la main-d'œuvre, l'équipement, la signalisation, les matériaux, le transport, l'excavation, etc. (automne 2017);
- l'arrosage et l'entretien des arbres pour 2 ans (de l'automne 2017 jusqu'à la fin de la période de garantie, soit l'automne 2019).

L'appel d'offres public 17-16155 prévoit l'octroi du contrat pour la plantation de 259 arbres sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles dans le cadre du programme intensif de plantation du SGPVMR, édition 2017. Les travaux seront réalisés en étroite collaboration avec les intervenants des arrondissements concernés.

Les travaux devront respecter les normes du Bureau de normalisation du Québec (B.N.Q.) ainsi que les exigences supplémentaires inscrites au devis technique du cahier des charges de l'appel d'offres 17-16155. L'arrosage et les travaux d'entretien commenceront dès la plantation (automne 2017) et se poursuivront jusqu'à la fin de la période de garantie, soit à la fin de l'automne 2019. Cependant, si pendant la période de garantie un arbre devait être remplacé, la période d'entretien et d'arrosage pourrait alors se prolonger au-delà de 2019.

JUSTIFICATION

Il y a eu six (6) preneurs du cahier des charges et quatre (4) entreprises ont déposé des soumissions, soit 67 % des preneurs. Un avis de désistement a été retourné, il est joint à l'intervention du Service de l'approvisionnement.

Suite à l'analyse des soumissions déposées pour le contrat, l'entrepreneur Pépinière Jardin 2000 inc. est le plus bas soumissionnaire conforme.

Soumissions conformes	Total (taxes incluses)
Pépinière Jardin 2000 inc.	271 947,49 \$
Les terrassements Multi-Paysages inc.	280 139,81 \$
Les Entreprises Daniel Robert inc.	286 415,14 \$
Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) ltée	309 121,79 \$
Dernière estimation réalisée par le SGPVMR	261 072,00 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$) <i>(total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)</i>	286 906,06 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>	5,5 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>	37 174,29 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) X 100</i>	13,7 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>	10 875,49 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation X 100</i>	4,2 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>	8 192,31 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	3,0 %

Depuis 2015, le SGPVMR a octroyé six contrats pour la plantation d'arbres sur le territoire de 18 arrondissements. Les prix unitaires obtenus, jugés compétitifs sur le marché, ont servi de base d'estimation pour le présent contrat.

Le prix de base obtenu pour ce contrat est de 4,2 % supérieur à l'estimation.

Les termes inscrits au cahier des charges décrivent bien les travaux à faire et l'entrepreneur sera tenu de les réaliser tel que décrit.

Par ailleurs, sur la base de l'expérience des années antérieures, il est prudent de croire que certains imprévus devront être gérés dans le cadre du présent contrat. Ainsi, une contingence représentant 10 % de la valeur totale doit être prévue au contrat et le montant de celle-ci s'élève à 27 194,75 \$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de cette dépense de 299 142,25 \$ taxes incluses sera financé par le règlement d'emprunt # 16-047-Plan de gestion de la forêt urbaine. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

Pour l'année 2017, la dépense pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage sera de 202 265,74 \$.

Pour l'année 2018, la dépense pour l'entretien et l'arrosage sera de 34 840,87 \$.

Pour l'année 2019, la dépense pour l'entretien et l'arrosage sera de 34 840,87 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le contrat visant la plantation de 259 arbres permettra l'intensification du volet canopée du plan de gestion intégrée de la forêt urbaine sur le domaine public municipal. Ces plantations sont une réponse directe à la cible collective du plan *Montréal Durable 2016-2020* « d'augmenter l'indice de canopée de 20 à 25 % d'ici 2025 ». La forêt urbaine contribue notamment à améliorer la qualité de l'air, à favoriser le captage des eaux de pluie et à lutter contre la formation d'îlots de chaleur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de ce contrat de plantation, d'entretien et d'arrosage s'avère nécessaire à la réalisation du volet de renforcement de la canopée sur le domaine public du plan de gestion intégrée de la forêt urbaine pour l'année 2017. Sans cet octroi de contrat, la VDM ne pourra faire face à l'engagement de hausser la canopée pris dans le cadre du plan *Montréal Durable 2016-2020*.

L'octroi de ce contrat doit être fait à la séance du comité exécutif du 16 août 2017 afin de permettre la confirmation du début du contrat dans les jours suivants la réception de la résolution du comité. En commençant le processus d'approvisionnement dès l'octroi, l'entrepreneur pourra s'assurer de réserver les essences exigées au bordereau afin de pouvoir les planter dès l'automne. De plus, pour atteindre les objectifs du plan de gestion intégrée de la forêt urbaine, les plantations doivent être terminées avant la fin de l'année 2017.

L'ajournement d'une décision pourrait entraîner le report ou même l'annulation de certaines plantations ce qui pourrait, à terme, avoir des répercussions sur l'atteinte de l'objectif d'augmentation de la canopée.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Séance visée pour approbation par le comité exécutif : 16 août 2017.

Période visée pour la réalisation des travaux de plantation : automne 2017.

Période visée pour la réalisation des travaux d'entretien et d'arrosage : à partir de l'automne 2017 jusqu'à l'automne 2019.

Fin des travaux : normalement, vers le 15 novembre 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Laurence THÉORÉT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Lyne ARBOUR
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-07-27

Daniel BÉDARD
Chef de division – Forêt urbaine

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Guyline PARR
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvia-Anne DUPLANTIE
Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), je désigne Mme Sylvia-Anne Duplantie, directrice de l'aménagement des parcs et espaces publics, pour me remplacer du 28 juillet au 4 août 2017 dans l'exercice de mes fonctions de directrice du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal et exercer tous les pouvoirs rattachés à mes fonctions. Carole Paquette

Approuvé le : 2017-08-01

Approuvé le : 2017-08-01

CE : 20.014
2017/08/30 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.015
2017/08/30 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.016
2017/08/30 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1173843004

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Fixer les dates limites pour la transmission au Service des finances par les arrondissements au 24 novembre 2017 pour leur Budget de fonctionnement 2018 et au 1er décembre 2017 pour leur Programme triennal d'immobilisations 2018-2020

Il est recommandé :

- de fixer au plus tard le 24 novembre 2017 la date limite que les conseils d'arrondissement devront transmettre leur budget de fonctionnement 2018 en vue de l'adoption du Budget 2018 par le conseil municipal et le conseil d'agglomération;
- de fixer au plus tard le 1^{er} décembre 2017 la date limite que les conseils d'arrondissement devront transmettre leur Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 en vue de l'adoption du Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 par le conseil municipal et le conseil d'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-08-02 14:46

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1173843004

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Fixer les dates limites pour la transmission au Service des finances par les arrondissements au 24 novembre 2017 pour leur Budget de fonctionnement 2018 et au 1er décembre 2017 pour leur Programme triennal d'immobilisations 2018-2020

CONTENU

CONTEXTE

La Charte de la Ville de Montréal, L.R.Q., chapitre C-11.4, contient des dispositions concernant l'adoption du budget de la Ville.

En effet, les articles 143.2 et 144.5 de la Charte stipulent que le conseil d'arrondissement doit dresser et transmettre au comité exécutif, dans le délai fixé par celui-ci, un budget d'arrondissement qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent et un programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement (PTI). Le comité exécutif doit donc déterminer la date de la séance au cours de laquelle les budgets PTI 2018-2020 et les budgets de fonctionnement 2018 des arrondissements lui seront soumis.

Afin de respecter les délais prévus par la Charte, dans le cadre du dépôt du :

- Budget 2018 de la Ville pour son approbation par le comité exécutif, il y a lieu de fixer au plus tard le 24 novembre 2017 la date que les conseils d'arrondissement devront transmettre leurs budgets de fonctionnement 2018 en vue de l'adoption du Budget 2018 par le conseil municipal et le conseil d'agglomération.
- Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 de la Ville pour son approbation par le comité exécutif, il y a lieu de fixer au plus tard le 1^{er} décembre 2017 la date que les conseils d'arrondissement devront transmettre leurs budgets PTI 2018-2020 en vue de l'adoption du Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 par le conseil municipal et le conseil d'agglomération.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 1241 - 3 août 2016 - Fixer les dates limites au 14 septembre 2016 pour la transmission par les arrondissements au comité exécutif, de leur PTI 2017-2019 et au 7 octobre 2016 pour la transmission de leur Budget de fonctionnement 2017.

CE15 1532 - 12 août 2015 - Fixer les dates limites, au plus tard le 2 octobre 2015, pour la transmission par les arrondissements, au Service des finances de la Ville, de leurs budgets de fonctionnement 2016, et au 28 octobre 2015, la date de la séance du comité exécutif au

cours de laquelle les budgets de fonctionnement 2016 des arrondissements lui seront soumis.

CE15 1331 - 29 juillet 2015 - Fixer au 10 septembre 2015 la date limite à laquelle les arrondissements doivent transmettre au comité exécutif leur PTI 2016-2018.

CE14 1292 - 13 août 2014 - Fixer les dates limites, au plus tard le 3 octobre 2014, pour la transmission par les arrondissements, au Service des finances de la Ville, de leurs budgets de fonctionnement 2015, et au 29 octobre 2014, la date de la séance du comité exécutif au cours de laquelle les budgets de fonctionnement 2015 des arrondissements lui seront soumis.

CE14 1074 - 2 juillet 2014 - Fixer au 5 septembre 2014 la date limite à laquelle les arrondissements doivent transmettre au comité exécutif leur budget PTI 2015-2017.

CE13 1781 - 4 décembre 2013 - Fixer les dates limites pour la transmission par les arrondissements, au Service des finances de la Ville, de leurs budgets de fonctionnement 2014, et la date de la séance du comité exécutif au cours de laquelle les budgets de fonctionnement 2014 des arrondissements lui seront soumis.

CE13 0896 - 12 juin 2013 - Fixer au 30 juin 2013 la date à laquelle les arrondissements doivent transmettre au comité exécutif leurs budget PTI 2014-2016.

CE12 1433 - 29 août 2012 - Fixer les dates limites pour la transmission par les arrondissements, au Service des finances de la Ville, de leurs budgets de fonctionnement 2013, et la date de la séance du comité exécutif au cours de laquelle les budgets de fonctionnement 2013 des arrondissements lui seront fournis.

CE12 0984 - 13 juin 2012 - Fixer au 13 juillet 2012 la date à laquelle les conseils d'arrondissements devront transmettre les budgets PTI 2013-2015 pour la prise en compte par le comité exécutif en vue de l'adoption du PTI 2013-2015 par le conseil municipal et le conseil d'agglomération.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet de fixer le délai à l'intérieur duquel les arrondissements doivent transmettre au Service des finances leurs budgets de fonctionnement 2018 et leurs budgets PTI 2018-2020.

JUSTIFICATION

Le présent dossier concerne la mise en oeuvre du processus budgétaire introduit à la Charte de la Ville de Montréal par les articles 143.1, 143.2, 144.1, 144.8 et 146.1.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S. o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Respect des articles 143.2 et 144.5 de la Charte permettant à l'Administration d'adopter les budgets PTI 2018-2020 et les budgets de fonctionnement 2018 dans les délais prescrits.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du Budget de fonctionnement de 2018 et du Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 de la Ville de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Eugénie BONIN
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-07-28

Gildas S. GBAGUIDI
Chef de division - Planification budgétaire

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine LAVERDIÈRE
Directrice - Direction du budget et de la planification financière et fiscale

Approuvé le : 2017-07-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques MARLEAU
Directeur et trésorier adjoint

Approuvé le : 2017-08-01



Dossier # : 1171035010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 637 668,53 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection d'enveloppe et divers travaux au centre Gabrielle-et-Marcel-Lapalme, situé au 5350, rue Lafond dans l'arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie

Il est recommandé :

D'autoriser une dépense de 637 668,53 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection d'enveloppe et divers travaux au centre Gabrielle-et-Marcel-Lapalme, situé au 5350, rue Lafond dans l'arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par le PTI du Service de la gestion et planification immobilière de la ville centrale et sera financée par le règlement d'emprunt 17-999 - Travaux de rénovation et de protection d'immeubles.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-08-14 08:58

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1171035010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autorisation d’une dépense totale de 637 668,53 \$ - Octroi d’un contrat au montant de 569 346,90 \$, taxes incluses, à « Trempro Construction inc. », pour la réalisation de travaux de réfection d’enveloppe et divers travaux au centre Gabrielle-et-Marcel-Lapalme, situé au 5350, rue Lafond - Appel d’offres RPPA17-03034-OP (3 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Le centre Gabrielle-et-Marcel-Lapalme est situé au 5350, rue Lafond dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie. Depuis sa construction, en 1965, les besoins de l'arrondissement ont changé et l'actif immobilier que représente le centre Gabrielle-et-Marcel-Lapalme nécessite une mise aux normes et une mise à niveau de plusieurs composantes. Certaines parties de l'enveloppe du bâtiment ont atteint leur durée de vie utile et nécessitent leur remplacement.

L'appel d'offres public a été publié le 19 juin 2017 dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO), sur le site Internet de la Ville ainsi que dans le journal Le Devoir. Les soumissions ont été reçues et ouvertes le 10 juillet 2017. Un addenda a été émis durant la période d'appel d'offres.

Numéro de l'addenda	Date	Contenu
1	2015-06-19	Clarification au plan et devis en architecture : Devis Enlèvement et disposition de matériaux contenant de l’amiante

Des visites ont été organisées en respectant la politique de gestion contractuelle de la Ville. Elles se sont déroulées du 21 au 28 juin 2017.

La durée de validité des soumissions est de 120 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 26 0012 - 16 janvier 2017 - Approbation d'un projet de convention et octroi d'un contrat de services professionnels d'une valeur maximale de 650 050,37 \$, taxes comprises, à « UN architecture inc. » et « Les consultants S.M. inc. » pour la réfection de bâtiments de sports et loisirs et divers projets - Appel d'offres public RPPS16-08041-OP (9 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu huit preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO dont la liste est en pièce jointe de l'intervention de la validation du processus d'approvisionnement et trois ont déposé leur soumission. Sur les cinq preneurs de cahier de charge qui n'ont pas déposé de soumission figure l'association des professionnels de la construction qui n'a pas les licences adéquates pour réaliser le projet. Les quatre entrepreneurs qui n'ont pas déposé n'avaient plus de disponibilité à leurs carnets de commandes pour réaliser ce contrat selon les exigences et les délais requis aux documents contractuels. Aucun entrepreneur n'a fait d'erreurs de calcul dans leur bordereau de soumission.

Le présent dossier recommande d'accorder un contrat à « Trempro Construction inc. », soit le plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de réfection d'enveloppe et divers travaux.

Au présent contrat, les travaux consistent principalement à :

- réfection de panneaux de béton préfabriqué;
- réfection de mur de fondation en béton;
- divers travaux d'optimisation.

Des contingences de 15 % sont prévues au contrat de l'entrepreneur pour faire face aux imprévus de chantier.

JUSTIFICATION

Suite aux vérifications des trois (3) soumissions reçues pour l'appel d'offres mentionné en objet, celles de « Trempro Construction inc. », et « Procova inc. » sont conformes, mais celle de « Axe Construction inc. » n'est pas conforme puisque cette dernière a omis d'effectuer la visite supervisée obligatoire, tel que requis dans le devis d'appel d'offres. Tel que mentionné à la clause 4.1 des Instructions aux soumissionnaires, sa soumission est rejetée. Veuillez vous référer au tableau d'analyse de conformité en pièce jointe.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences	Total
Trempro Construction Inc.	495 084,26	74 262,64	569 346,90
Procova inc.	671 454,00	100 718,10	772 172,10
Estimation des professionnels externes (\$)	494 954,00	74 243,10	569 197,10
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			655 506,33
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100)</i>			15,13 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			202 825,20
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute - la plus basse) / la plus basse x 100)</i>			35,62 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			149,80
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			0,03 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			55 653,10

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) $\left(\frac{\text{la deuxième plus basse} - \text{la plus basse}}{\text{la plus basse}} \right) \times 100$	9,77 %
--	--------

Note : tous les prix incluent les taxes.

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire est légèrement supérieur à l'estimation des professionnels qui était de 569 197,10 \$ (incluant les contingences et les taxes). Cette différence marginale correspond à 149,80 \$ (0,03 %). Leur estimation était basée sur des travaux similaires au cours des deux dernières années en incluant une indexation pour l'inflation.

Le coût moyen des soumissions est de 655,506,33 \$ ce qui représente un écart de 15,13 % avec la plus basse soumission conforme. L'écart entre la plus haute et la plus basse soumission s'élève à 202 825,20 \$, soit 35,62 %.

L'analyse des soumissions démontre que « Trempro Construction inc. », est le plus bas soumissionnaire conforme.

« Trempro Construction inc. », adjudicataire du présent contrat, ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ni de celle du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du secrétariat du Conseil du trésor.

« Trempro Construction inc. », n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat non visé par la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*. Cet entrepreneur détient toutefois une autorisation de l'AMF, en pièce jointe, valide jusqu'au 20 octobre 2017, ainsi qu'une attestation fiscale, valide jusqu'au 31 août 2017.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder est de 569 346,90 \$ incluant les contingences et les taxes.

De plus, un montant de 68 321,63 \$ (12 %) taxes incluses est prévu pour les incidences. Ce montant servira notamment à payer les frais de laboratoire et autres frais connexes.

Le montant à autoriser totalise 637 668,53 \$, incluant les contingences, les incidences et les taxes. Ce qui représente un montant net de 582 276,36 \$.

Cette dépense sera entièrement assumée par le PTI du Service de la gestion et planification immobilière de la ville centrale et sera financée par le règlement d'emprunt 17-999 - Travaux de rénovation et de protection d'immeubles.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Compte tenu du type et de l'envergure des travaux, il n'est pas requis d'atteindre une certification environnementale, puisqu'il s'agit principalement de travaux d'entretien. Toutefois, les travaux devront appliquer les principes de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout retard dans ce dossier pourrait nuire à la mise en œuvre des travaux reliés à la réfection d'enveloppe et divers travaux au centre Gabrielle-et-Marcel-Lapalme qui est prévue à l'automne 2017.

Certaines parties de l'enveloppe du bâtiment ont atteint leur durée de vie utile. Dans l'éventualité d'un bris, son remplacement en urgence sera très coûteux et occasionnera des problèmes d'opération.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une affiche sera installée au chantier pour informer les citoyens et les usagers de la portée des travaux et des coûts qui y sont reliés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Appel d'offres public - travaux :	19 juin au 10 juillet 2017
Octroi de contrat au CA :	7 août 2017
Autorisation de la dépense par le CM :	25 septembre 2017
Travaux :	août à novembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Katerine ROWAN)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Oana BAICESCU-PETIT, Rosemont - La Petite-Patrie
Carlos MANZONI, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Francois M MATHIEU
Chef d'équipe - gestion immobilière

ENDOSSÉ PAR

Daniel LAFOND
Directeur - Direction du développement du territoire et des études techniques

Le : 2017-07-14



Dossier # : 1171079009

Unité administrative responsable :	Office de consultation publique de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Permettre à l'OCPM de recevoir des montants totalisant 41 318 \$ pour couvrir certains frais de la Conférence de l'Observatoire international de la démocratie participative, tenue à Montréal du 16 au 19 juin 2017

Il est recommandé de permettre à l'OCPM de recevoir des montants totalisant 41 318 \$ pour couvrir certains frais de la Conférence de l'Observatoire international de la démocratie participative, tenue à Montréal du 16 au 19 juin 2017.

Signé par Dominique OLLIVIER **Le** 2017-08-18 11:47

Signataire :

Dominique OLLIVIER

Présidente de l'OPCM
Office de consultation publique de Montréal , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1171079009

Unité administrative responsable :	Office de consultation publique de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Permettre à l'OCPM de recevoir des montants totalisant 41 318 \$ pour couvrir certains frais de la Conférence de l'Observatoire international de la démocratie participative, tenue à Montréal du 16 au 19 juin 2017

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de l'organisation et de la tenue de la 17^e conférence de l'Observatoire international de la démocratie participative, l'OIDP, qui s'est tenue à Montréal du 16 au 19 juin de cette année, l'OCPM a obtenu certains financements pour réaliser cet événement, soit en commandites, soit en frais d'inscription. Ce sommaire demande que l'Office soit autorisé à récupérer ces sommes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s/o

DESCRIPTION

Les sommes récupérées proviennent de différentes sources. Les frais d'inscription ont été gérés par l'entreprise "Eventbrite", l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) a couvert les frais de déplacements et de séjour de certains conférenciers, le Cabinet de la ministre Rita de Santis a couvert les frais du vin d'honneur de clôture de la Conférence, et le service de gestion immobilière de l'UQÀM a versé un montant lié à l'hébergement de certains conférenciers et le Ministère des relations internationales (MRI) a contribué également.

JUSTIFICATION

Ces contributions ont permis de réduire les coûts de la tenue de la conférence pour l'OCPM.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les sommes à recevoir sont :
Eventbrite: 21 960 \$
OIF 10 800 \$
UQÀM 2 558 \$
Cabinet 1 500 \$
MRI 4 500 \$

Total: 41 318\$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

s/o

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Alpha OKAKESEMA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc DORAY
Secrétaire général

ENDOSSÉ PAR

Dominique OLLIVIER
Présidente de l'OPCM

Le : 2017-07-21



Dossier # : 1173304002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des services techniques et soutien logistiques aux installations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 32 000 \$, soit une somme de 4 000 \$, en provenance des huit arrondissements participants au contrat de service de gestion des réservations des terrains à l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour l'année 2017

Je recommande :

1. D'approuver le virement budgétaire entériné par le conseil des arrondissements participants au contrat de service de gestion des terrains (soccer et football) sur le territoire de Montréal-Concordia pour l'année 2017.
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-08-14 17:14

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1173304002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des services techniques et soutien logistiques aux installations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Demander au conseil municipal d'autoriser un virement budgétaire de 32 000 \$, soit une somme de 4 000 \$ en provenance des huit arrondissements participants au contrat de service de gestion des réservations des terrains à l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour l'année 2017

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des sports et des loisirs effectuait jusqu'en décembre 2003 la coordination des réservations de plateaux sportifs pour l'ensemble des neuf arrondissements du territoire Montréal-Concordia, (Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Plateau-Mont-Royal, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Rosemont-La Petite-Patrie, Sud-Ouest, Ville-Marie, Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension) et ceux du complexe sportif Claude-Robillard (CSCR), et ce, à partir des bureaux localisés au complexe sportif Claude-Robillard (CSCR). Devant l'impossibilité de la Direction de poursuivre ce rôle, en raison du changement de sa mission, la Commission sportive Montréal-Concordia (CSMC) s'est vue confier, de 2004 à 2016, le mandat de maintenir un système de gestion centralisé pour l'attribution des terrains sportifs extérieurs (soccer et football), par les arrondissements formant l'ex-Montréal.

Le Comité du soutien aux associations sportives régionales (CSASR) formé d'un représentant de chaque arrondissement du territoire Montréal-Concordia, mis en place en 2006, est un comité décisionnel essentiel qui permet d'allier concertation, collaboration, partage, cohérence, diversité et qualité dans une multitude d'offres de services régionaux. De plus, ce comité témoigne de la mise en place d'un mécanisme inter-arrondissement formel comme étant un moyen de coordination et de partage des coûts pour assurer le financement du service centralisé.

En 2016, ce comité a réalisé une analyse exhaustive concernant la pertinence de poursuivre le système de gestion centralisée touchant l'attribution des terrains sportifs (soccer et football). Le résultat de cette analyse ainsi que le bilan des treize dernières années étant positifs, les DCSLDS ont approuvé la poursuite du système de gestion centralisée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 270053 (1175167002) : Prolonger, en vertu de l'article 85.1 de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de service de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour la prise en charge de la gestion du contrat de services de gestion des

réservations des terrains sportifs extérieurs (soccer et football) sur le territoire de Montréal-Concordia (neuf arrondissements). Autoriser une dépense totale de 55 739,88 \$, taxes incluses, pour l'année 2017.

(CA14 27 0300) 1145167003 : Demander au conseil municipal d'approuver le virement budgétaire entériné par le conseil des arrondissements participants au contrat de service de gestion des terrains (soccer et football) sur le territoire de Montréal-Concordia pour les années 2014, 2015 et 2016.

(CA14 27 0013) 1145167001 : Attribuer à la Commission sportive Montréal-Concordia inc. (CSMC) le contrat de service de gestion des réservations des terrains sportifs extérieurs sur le territoire de Montréal-Concordia, conformément à l'appel d'offres sur invitation 13-13327, et ce, pour une durée de trois ans, soit du 10 février 2014 au 10 février 2016, et autoriser une dépense de 167 219,64 \$, taxes incluses. Voir pièces jointes pour le détail de l'historique des décisions antérieures.

DESCRIPTION

Considérant que les arrondissements ont accepté de maintenir un système de gestion centralisé pour l'attribution des terrains sportifs (soccer et football), le présent dossier veille à l'accomplissement de cette volonté. La prestation de service en question assure une gestion efficace et de qualité en ce qui a trait à l'utilisation des terrains sportifs extérieurs en un seul et même lieu.

JUSTIFICATION

Cette façon de faire mise en place depuis 2004 préserve également les mesures implantées au fil du temps au bénéfice des arrondissements du territoire Montréal-Concordia et assure le respect des stratégies d'interventions à l'égard des installations sportives. Elle préconise la priorité d'accès aux arrondissements. Elle permet également de maximiser l'accessibilité auxdites installations en considérant la variété des sports collectifs usuels ainsi que ceux qui sont émergents au sein des arrondissements, et ce, sur l'ensemble du territoire. En 2016, le système de gestion centralisé a pu permettre de délivrer 599 permis d'utilisation représentant 71 664 heures d'utilisation totalisant 140 547,33 \$ (taxes incluses) de redevances à la Ville de Montréal pour le territoire Montréal-Concordia. Il permet de desservir plus de 260 clients différents tels que les clubs locaux, les associations sportives régionales, les partenaires des arrondissements, les citoyens, les corporations, les écoles, etc.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût du service pour bénéficier de la gestion des réservations des terrains sportifs extérieurs (soccer et football) pour les huit arrondissements représente une dépense annuelle de 32 000 \$ pour l'année 2017.

Le conseil de chacun des arrondissements participants au contrat de service a approuvé un virement annuel de 4 000 \$ pour l'année 2017 à la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations (DSTSLI) de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Le virement global se détaille comme suit :

PROVENANCE :	
Ahuntsic-Cartierville (CA17 090115 -1173060020)	
2402.0010000.300157.07167.51102.050231.9950.000000.000000.000000.000000	3 100 \$
2402.0010000.300157.07167.52100.050231.9950.000000.000000.000000.000000	900 \$
Côtes-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (CA17 170162 -1177202026)	
2406.0010000.300741.07101.55201.014700.0000.000000.000000.000000.000000	4 000 \$

Plateau-Mont-Royal (CA14 250131-1144489001)	
2422.0010000.303431.07123.56590.000000.0000.000000.000000.000000.00000	4 000 \$
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (CA14 3004 0106-1174761001)	
2424.0010000.303719.07121.65100.015603.0000.000000.000000.000000.00000	4 000 \$
Rosemont-La Petite-Patrie (CA17 260193 -1174238003)	
2426.0010000.304127.07167.54590.000000.0000.000000.000000.000000.00000	4 000 \$
Sud-Ouest (CA17 220200 -1174399006)	
2434.0010000.305420.07103.51102.050231.9950.000000.000000.000000.00000	3 000 \$
2434.0010000.305420.07103.52100.050231.9950.000000.000000.000000.00000	1 000 \$
Ville-Marie (CA17 240261 -1174105004)	
2438.0010000.306125.07167.54590.000000.0000.000000.000000.000000.00000	4 000 \$
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (CA 17 140183 - 1174465003)	
2440.0010000.306442.07103.51102.050231.9950.000000.000000.000000.00000	4 000 \$

IMPUTATION :

Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	
2414.0010000.302143.07167.54506.000000. 0000.000000.000000.000000.00000	32 000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas approuver le présent dossier aurait des répercussions négatives majeures sur l'intégralité du contrat de service déjà en cours d'exécution. D'autant plus, que le mécanisme inter-arrondissement mis en place depuis 2004 serait complètement remis en question. Autrement dit, ce mécanisme est essentiel, car il assure un partage équitable des ressources entre neuf arrondissements, et ce, tout en tenant compte des contraintes spécifiques et particulières de chacun telles que les règles de sanctions d'événements sportifs, l'éclairage ainsi que les heures d'utilisation potentielles maximales liées à l'utilisation de plus de 150 terrains municipaux, sans compter les terrains privés. Finalement, le présent dossier respecte les engagements liés à la « Déclaration du Sport régional » adopté par le conseil municipal et l'ensemble des arrondissements.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Adoption du présent dossier par le Conseil municipal;
2. Virement budgétaire entre les arrondissements et l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements applicables.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise LEKAKIS
Secrétaire d'unité administrative

ENDOSSÉ PAR

Martin MOUSSEAU
C/d ress.mat.alim.log.<<arr.merc/hoch/mais>>

Le : 2017-08-01

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Daniel SAVARD
Directeur CSLDS

CE : 30.005
2017/08/30 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 40.001
2017/08/30 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1176914001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Forsyth entre les 17e et 18e Avenues, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H12-005-4879-02

Il est recommandé :

d'adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Forsyth entre les 17e et 18e Avenues, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » visant la ruelle formée des lots 6 085 265 à 6 085 272 inclusivement, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et délimitée par les lettres ABCDEFGHJKLMA sur le plan F-43 Pointe-aux-Trembles, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, en date du 3 mai 2017, sous le n° 1786 de ses minutes, dossier n° 22389.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-08-14 11:56

Signataire : Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1176914001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Forsyth entre les 17e et 18e Avenues, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H12-005-4879-02

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») a reçu une demande d'un citoyen pour acquérir la ruelle riveraine à sa propriété. L'analyse de cette demande révèle que la ruelle montréalaise, à titre indicatif, par une trame ombrée sur les plans B et C annexés, est entièrement occupée par l'ensemble des propriétaires riverains (18). Les démarches nécessaires ont été entamées, en vue de procéder à la cession de cette ruelle, maintenant connue, selon le plan F-43 Pointe-aux-Trembles, par les lots numéros 6 085 265 à 6 085 282 inclusivement du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal. Plus des deux tiers des propriétaires riverains en nombre ont signé une requête à cet effet, représentant plus des deux tiers du front des terrains longeant cette ruelle. Après compilation, un seul propriétaire a refusé sur 18 riverains et 3 propriétaires n'ont pas répondu.

Une action est requise pour permettre la fermeture, comme domaine public, des lots identifiés sur le plan numéro F-43 Pointe-aux-Trembles ci-joint, afin de les transférer aux propriétaires riverains en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

La Ville de Montréal est propriétaire de cette ruelle aux termes de l'acte suivant :

Pour les anciens lots (ruelle) 1 261 928, 1 261 935 et 1 261 942 :

Par une cession de «La Compagnie Nationale d'Immeubles Limitée», suivant un acte reçu devant M^e Joseph O. Roy, notaire, le 14 mai 1914, sous le numéro 4332 de ses minutes et publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le 13 juin 1916, sous le numéro 322 958 (Hochelaga Jacques Cartier).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Adopter un règlement de fermeture de ruelle et transférer aux propriétaires riverains les lots 6 085 265 à 6 085 282 inclusivement du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et créer une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie sur les lots 6 085 268 ptie, 6 085 269 à 6 085 672, 6 085 273 ptie et 6 085 674 à 6 085 677 tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, délimitée par les lettres ANPQCRSTUMA, tel qu'identifiés au plan F-43 Pointe-aux-Trembles, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, en date du 3 mai 2017, sous le n° 1786 de ses minutes, n° de dossier 22389.

JUSTIFICATION

Le SGPI recommande l'adoption du présent règlement pour les motifs suivants :

- Il n'est pas dans l'intérêt de la Ville de conserver cette ruelle non ouverte à la circulation, puisqu'elle n'est pas essentielle à l'accessibilité et à la desserte arrière des bâtiments riverains.
- Cette transaction permettra à la Ville de percevoir des taxes foncières sur les lots ainsi cédés.
- L'ensemble des intervenants municipaux est favorable à ce transfert, il y a lieu que les autorités municipales procèdent à l'approbation du transfert de ruelle aux propriétaires riverains, conformément à l'encadrement numéro C-OG-SCARM-D-11-001 « Cession de ruelles aux propriétaires riverains - Modalités et conditions », en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément au Programme d'acquisition de ruelles non requises par la Ville, le transfert aux propriétaires riverains se fait gratuitement, en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis d'adoption de ce règlement de fermeture, aux fins de transfert aux riverains, doit être signifié par le greffier de la Ville à chacun des propriétaires des immeubles riverains et doit être publié dans un quotidien distribué dans la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dès l'entrée en vigueur de ce règlement, le Service des affaires juridiques, Direction des affaires civiles de la Ville de Montréal en publie une copie dûment certifiée au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Pier ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvie BLAIS, Service des infrastructures_voirie et transports
Daniel DESHAIES, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Stéphane ROBITAILLE, Service de sécurité incendie de Montréal
Daniel BROUSSEAU, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Sylvie BLAIS, 5 juin 2017
Stéphane ROBITAILLE, 1er juin 2017
Daniel DESHAIES, 1er juin 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève B LACOSTE
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Denis SAUVÉ
Chef de division

Le : 2017-06-01

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la sécurité

Approuvé le : 2017-08-02

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-08-04



Dossier # : 1173599003

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 h) maintenir, par règlement du conseil de la ville, un droit d'initiative pour les citoyennes et citoyens en matière de consultation publique
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la réponse du greffier sur l'irrecevabilité d'un projet de pétition présenté en vertu de l'annexe B de la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative (Contenants en polystyrène)

Il est recommandé de :

Prendre acte de la réponse transmise par le greffier de la Ville, le 15 août 2017, sur l'irrecevabilité d'un projet de pétition demandant une consultation publique sur les contenants en polystyrène, conformément à l'article 9 de l'annexe B du *Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative* (05-056).

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-08-17 11:49

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1173599003

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 h) maintenir, par règlement du conseil de la ville, un droit d'initiative pour les citoyennes et citoyens en matière de consultation publique
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la réponse du greffier sur l'irrecevabilité d'un projet de pétition présenté en vertu de l'annexe B de la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative (Contenants en polystyrène)

CONTENU

CONTEXTE

Le droit d'initiative a été incorporé dans la Charte montréalaise des droits et responsabilités en septembre 2009. Le droit d'initiative peut s'exercer sur tout objet de la compétence de la Ville, sous réserve des conditions prévues, et a pour effet de forcer la tenue d'une consultation publique.

Les règles relatives à l'exercice du droit d'initiative sont énoncées à l'annexe B du *Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative* (05-056).

Le 14 août 2017, un projet de pétition a été déposé au bureau du greffier aux fins de demander une consultation publique sur l'objet libellé comme suit: « *les contenants en polystyrène (styrofoam)* ».

Les représentants du groupe de signataires justifient l'opportunité de la consultation demandée comme suit : « *Cette consultation publique a pour intérêt d'informer le publique sur le produit. Sur comment le polystyrène est néfaste pour l'environnement et dangereux chez l'homme. Comme plusieurs études qui le démontre. La ville de Montréal pourrait-elle aussi en bénéficier puisqu'on pourrait réduire nos déchets.* (sic) ».

Selon les dispositions de l'annexe B du règlement 05-056, (article 9), le greffier doit faire un examen de la recevabilité du projet de pétition et en aviser la personne contact désignée ainsi que les membres du comité exécutif dans un délai de 15 jours suivant le dépôt du projet de pétition. Une copie de la réponse transmise à la personne contact désignée doit aussi être déposée à une séance subséquente du comité exécutif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM09 0878 - 22 septembre 2009 : Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités (05-056-1) aux fins d'y ajouter les dispositions sur le droit d'initiative.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet de déposer au comité exécutif copie de la réponse transmise le 15 août 2017 à la personne contact désignée, conformément à l'article 9 de l'annexe B du règlement 05-056. (Voir pièce jointe).

JUSTIFICATION

Tel qu'énoncé à l'article 8 de l'annexe B, un projet de pétition est recevable s'il est conforme aux articles 2 à 6 de cette annexe. Or, l'article 5 de cette annexe précise qu'un projet de pétition ne peut être déposé entre le 1er janvier et le 15 novembre d'une année d'élections municipales. Il était donc nécessaire de conclure à l'irrecevabilité du projet de pétition déposé.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme au *Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative* (05-056).

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jocelyne L'ANGLAIS
Avocate

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-17

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections, soutien aux
commissions et réglementation

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2017-08-17